UNESCO/CUA/1
PARIS, le 30 septembre 1950

# ENQUETE SUR LES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES CONDUITE PAR L'UNESCO ET LA BIBLIOTHEQUE DU CONGRES

## VOLUME II

## SITUATION DES SERVICES NATIONAUX ET PLANIFICATION INTERNATIONALE

Suite du Volume intitulé : "Les Services bibliographiques, Etat actuel et possibilités d'amélioration"

Paris, 1950

## INTRODUCTION

Ce deuxième volume complète l'enquête poursuivie depuis deux ans par l'Unesco, enquête qui s'inscrit dans le programme de l'Unesco en vue de l'amélioration des services bibliographiques. Dans un premier stade, la Bibliothèque du Congrès a préparé et publié un rapport constituant le Volume I qui a présenté dans son ensemble et d'une manière systématique le problème des services bibliographiques et a indiqué les points qui doivent être étudiés et auxquels des solutions doivent être cherchées en premier lieu. Dans un second stade, les groupes de travail nationaux constitués à cet effet dans 41 pays, ont procédé à un examen critique du rapport de la Bibliothèque du Congrès.

Ces groupes de travail avaient pour mission particulière d'inclure dans leurs rapports des recommandations concrètes pour l'amélioration de l'état des services bibliographiques sur le plan national, comme sur le plan international, et on a relevé avec un soin particulier, dans les résumés publiés dans ce Volume, ces suggestions et recommandations.

L'Unesco a demandé que dans chaque pays le groupe en question comprît des spécialistes de la bibliographie et de la documentation travaillant effectivement dans des bibliothèques ou des établissements scientifiques, ou exerçant leur activité dans les domaines de l'éducation et de la culture. Elle a de plus demandé que dans chaque pays il ne fût présenté qu'un seul rapport, résultant des efforts conjugués de tous les groupements et particuliers intéressés.

Dans certains pays, des comités ont été constitués, composés de membres des associations de bibliothécaires et des associations de documentation, de spécialistes et de bibliographes en activité. Dans d'autres pays, qui manquent d'un grand nombre des services dont il est question dans les rapports, les observations ont été présentées par des particuliers ou des institutions qui s'attachent à résoudre le problème posé.

Pour aider les groupes dans leurs travaux et pour que rapports et observations traitent de l'amélioration des services bibliographiques courants, tant sur le plan national que sur le plan international, l'Unesco a établi à leur intention des notices où elle attirait particulièrement l'attention sur les points suivants qui intéressent chaque pays :

Constitution d'un ou plusieurs groupes d'organisation bibliographique.

Création dans chaque pays de services bibliographiques complets.

Amélioration et développement des services bibliographiques exhaustifs courants.

Amélioration et développement des services bibliographiques sélectifs courants.

Amélioration et développement des services bibliographiques, par l'intermédiaire des bibliothèques, des centres de documentation, etc.

Coopération avec un groupe d'organisation ou de coordination, ou avec un organisme de centralisation et de diffusion.

On trouvera dans le présent volume les résumés, établis par le Secrétariat de l'Unesco, des rapports qui ont été présentés avant le mois de juillet 1950 par les groupes de travail nationaux dans le cadre de l'enquête Unesco-Bibliothèque du Congrès. Dans certains cas, le texte complet du rapport du groupe de travail national a été reproduit, soit par le groupe lui-même, soit par l'Unesco, pour pouvoir être distribué.

Les renseignements d'ordre strictement bibliographique que contiennent les rapports, par exemple ; les listes de bibliographies nationales courantes et les listes de bibliographies spécialisées ne figurent pas dans les résumés. Mais on peut les consulter à l'Unesco et les utiliser à la préparation de guides bibliographiques nationaux pour chaque pays.

Les résumés établis d'après les rapports des groupes de travail couvrent aussi complètement qu'il est possible les différents points énumérés dans la notice établie à l'intention de chaque pays mais soulignent tout particulièrement les observations et propositions des rapports relatives à l'organisation nationale et internationale et au développement des services bibliographiques.

Nombre des rapports des groupes de travail nationaux ont été présentés sous la forme d'exposés provisoires. Beaucoup de ces groupes ont l'intention de poursuivre leur activité et de fournir à l'Unesco de nouvelles observations concernant les problèmes qui se posent à eux. D'autres pays, où avaient été constitués des groupes de travail, ont eu besoin de plus de temps qu'il ne pouvait leur en être imparti pour organiser l'activité de ces groupes et présenter leurs observations en temps voulu pour qu'elles puissent paraître dans le présent volume. Dans ces pays, le travail continue actuellement, en vue d'apporter des suggestions dans le cadre de l'enquête Unesco-Bibliothèque du Congrès.

On trouvera à la suite des résumés la liste des pays dont les rapports ne figurent pas dans le présent volume, avec l'indication de la composition des groupes de travail. De nouveaux groupements qui sont en cours d'organisation, grâce à l'impulsion donnée par l'enquête Unesco-Bibliothèque du Congrès, adresseront leurs observations à l'Unesco au cours des prochains mois. Ainsi, le travail d'établissement de rapports ne cesse de se poursuivre et l'Unesco s'est engagée à continuer sa propre activité en la matière afin de diffuser le plus largement possible les informations qui lui seront parvenues.

PLANIFICATION INTERNATIONALE

Des rapports soumis à l'Unesco par les Comités bibliographiques nationaux, constitués en vue d'étudier les rapports de l'enquête conduite par l'Unesco et la Bibliothèque du Congrès sur les services bibliographiques, une opinion unanime ressort : la bibliographie spécialisée est le domaine propre des organisations internationales.

Il était donc indispensable de compléter par un tableau de l'activité internationale le résumé des opinions qu'ont exprimées les groupes des différents pays.

Il eut été souhaitable que ce tableau fût aussi complet que possible. Mais il ne fallait pas songer à réaliser une tâche de cette envergure dans le cadre de ce volume.

Déjà l'Institut international de coopération intellectuelle s'y était attaché. Chargé, en juillet 1932, par la Commission internationale de coopération intellectuelle de procéder à une enquête sur une coordination du travail en matière de documentation, il avait publié, en 1933, les résultats de cette enquête (A.I. 1933). Ce document donnait en annexe les réponses de dix-huit organisations internationales et nationales à un questionnaire qui portait notamment sur les points suivants : "Une action internationale est-elle possible et souhaitable ? Quel plan pourrait être établi par la Commission internationale de coopération intellectuelle pour coordonner les travaux de documentation déjà effectués, soit nationalement, soit par les organismes internationaux?"

D'autre part, l'I.I.C.I. avait entrepris en 1933, à la demande d'un comité restreint d'experts, la publication d'un Guide international de documentation. A cet effet, 250 associations internationales, ainsi que les unions nationales des organismes documentaires, furent interrogées sur leurs activités en matière de documentation. L'Institut rencontra de grosses difficultés pour mener cette oeuvre à bien. Après s'être efforcé pendant plusieurs années de concilier les différents points de vue et avoir essayé sans succès de surmonter les obstacles qui s'opposaient à la publication de ce Guide sous la forme préconisée par le Comité de rédaction, l'I.I.C.I. dut en ajourner la réalisation. Mais, à la demande du Comité exécutif de c·. Institut, les résultats de l'enquête furent publiés en mai 1937 dans un numéro spécial de son Bulletin (N° 77).

Ce numéro contient des notices sur 30 organisations internationales, 5 associations nationales d'organismes documentaires et 8 membres nationaux de l'Institut international de documentation (devenu ensuite la FID).

Depuis 1937, la notion de documentation a pénétré dans des milieux qui l'ignoraient autrefois. La nécessité d'une telle activité est apparue en même temps que son besoin s'en faisait sentir.

Pendant la guerre, on ne pouvait songer à mettre effectivement à l'épreuve des plans d'une organisation générale du travail de bibliographie, mais on s'est de plus en plus rendu compte de la nécessité d'une telle organisation et une grosse activité de planification et d'organisation s'est poursuivie.

L'intérêt de ce double travail est bien apparu lors des réunions internationales qui ont eu lieu depuis la fin de la guerre : Empire Scientific Conference, en 1946 ; Conference on International Cultural, Educational and Scientific Exchanges, à Princeton, Etats-Unis ; XVIème Conférence de la Fédération internationale de Documentation, à Paris, la même année ; Assembly of Librarians of the Americas, en 1947 ; Royal Society of London Scientific Information Conference, en 1948 ; Conférence internationale sur l'analyse des documents scientifiques, en 1949 à Paris et Conférence sur la Documentation du Bâtiment, à Genève, la même année. C'est aussi au cours de la même période que se sont créées les Nations Unies et les Institutions spécialisées.

D'autre part, les associations non gouvernementales se sont multipliées au point que la dernière édition de l'Annuaire des organisations internationales (1949) en compte plus de 500.

On le voit, malgré l'intérêt qu'il y a à rappeler l'activité et les programmes documentaires, à l'échelle internationale, il ne pouvait être question d'être complet.

Il a donc fallu se limiter et tout naturellement - bien que ce choix comporte une part d'arbitraire - les pages qui suivent donneront des précisions, notamment sur l'Organisation des Nations Unies et les Institutions spécialisées (et l'Unesco au premier chef). Seront mentionnées aussi les organisations non gouvernementales qui travaillent en liaison étroite avec l'une ou l'autre de ces institutions et les organisations intergouvernementales régionales.

Ière PARTIE

# SITUATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES DANS LES DIVERS PAYS

## RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL CONSTITUES EN VUE DE L'ENQUETE UNESCO/BIBLIOTHEQUE DU CONGRES

### Chapitre I - AMERIQUE DU NORD

On trouvera ci-après deux résumés : celui du rapport soumis par le groupe de travail canadien et celui d'un rapport commun des pays d'Amérique centrale. En outre, il a été fait mention d'autres groupes nationaux dont les commentaires et recommandations n'étaient encore pas parvenus au moment de mettre sous presse (juillet 1950).

### 1.1 CANADA(1)

Le rapport ci-après a été préparé par Jean Lunn, Présidente de la Reference Section de la Canadian Library Association, à la suite de plusieurs réunions régionales et du Congrès national de la Canadian Library Association (Montréal, juin 1950) au cours desquels les problèmes relatifs aux services bibliographiques ont été examinés.

1.11 ELEMENTS D'UN PROGRAMME DE CONTROLE BIBLIOGRAPHIQUE AU CANADA

(a) Une bibliographie courante complète de la production nationale.

(b) Une bibliographie courante, par matière, des ouvrages concernant le Canada publiés dans le monde entier.

(c) Un répertoire courant, par matières, des publications qui paraissent au Canada.

(d) Une bibliographie rétrospective de tous les ouvrages publiés au Canada.

(e) Une bibliographie rétrospective des ouvrages ayant trait au Canada.

(f) Un catalogue collectif de nos principales bibliothèques, permettant l'utilisation de toute la documentation imprimée qui se trouve actuellement dans le pays.

(g) Une bibliothèque nationale chargée d'assurer tous ces services ainsi que de recueillir, conserver et classer en vue de leur utilisation, toutes les publications parues au Canada et celles qui ont trait au Canada, ainsi que tous autres ouvrages, quels que soient le lieu de la publication et leur sujet, qui présentent une utilité pour les Canadiens.

Dans quel ordre faut-il procéder pour atteindre ces objectifs ? Au Canada, il semble possible de se placer dès l'abord sur le plan national. Géographiquement, le pays est vaste, mais son développement n'est pas encore assez poussé pour qu'on soit contraint de renoncer à faire porter sur l'ensemble du territoire l'effort d'organisation entrepris. En matière de bibliographie, en effet, nos ressources et notre production ne sont pas encore d'une abondance telle que leur contrôle pose un problème insoluble ; elles ont toutefois aujourd'hui une importance suffisante pour qu'il convienne d'assurer dès maintenant ce contrôle au moyen d'un organisme central. En même temps, le stade du développement économique et culturel du Canada lui permet désormais d'exercer ce contrôle.

Le Centre national, grâce aux instruments de travail qu'il fournira, aux normes qu'il établira et grâce aux efforts qu'il incitera les centres locaux à accomplir, devrait d'ailleurs améliorer le fonctionnement des bibliothèques locales et encourager la création de nouvelles bibliothèques. Pour satisfaire les besoins en personnel de ce Centre national, nos écoles de bibliothécaires seront sans doute amenées à créer un enseignement supérieur et spécialisé.

Il apparaît aussi que les services bibliographiques doivent avoir non seulement un caractère national mais encore gouvernemental. En effet, les besoins existants sont considérables, le public reste relativement limité. Il faudra donc avoir recours à un organisme public plutôt qu'à une institution privée.

(1) Extraits d'un rapport reçu par l'Unesco en juillet 1950. Ce rapport contient une liste des services bibliographiques courants canadiens.

Théoriquement, la première mesure à prendre devrait être la création de la bibliothèque nationale. Cette bibliothèque devrait alors s'attacher simultanément à constituer ses propres collections - qui, au début, comprendraient surtout des publications canadiennes - et à préparer et diffuser une bibliographie courante de la production nationale. En second lieu, le mieux serait sans doute de passer à une bibliographie courante des ouvrages ayant trait au Canada.

Il serait alors possible de commencer à dresser un catalogue collectif, afin de compléter la collection nationale au moyen des ressources déjà réunies par les autres bibliothèques du pays. Les publications anciennes étant désormais accessibles, on pourrait alors se mettre à préparer des bibliographies rétrospectives.

Afin de donner à la bibliothèque nationale le plus de temps possible pour se constituer, il serait souhaitable de n'entreprendre qu'en dernier lieu le travail le plus complexe de tous, à savoir l'établissement des bibliographies spéciales destinées à figurer dans des répertoires internationaux.

Tel est l'idéal. Dans la réalité, il est évident que les mesures prises sont dictées par des raisons de commodité.

## 1.12 MESURES PRISES POUR DEVELOPPER LES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

La nécessité d'exercer un contrôle bibliographique est apparue clairement au Canada et s'est exprimée notamment au sein de l'Association canadienne des bibliothèques (A.C.B.).

Cette Association a été créée en juin 1946. Lors de son premier Congrès, une résolution préconisant la création d'une Bibliothèque nationale a été votée. Son bureau a alors immédiatement invité les sociétés savantes canadiennes, considérées comme les organismes les plus qualifiés pour représenter les usagers des bibliothèques, à conférer avec l'A.C.B. A la suite de ces consultations a été publié un texte intitulé "A joint Brief on a National Library for Canada" (Une bibliothèque nationale pour le Canada) exposé préparé conjointement par la "Canadian Historical Association", la "Canadian Political Science Association", le "Canadian Social Science Research Council" et la "Royal Society of Canada" et l'Association canadienne des Bibliothèques.

Le 18 décembre 1946 ce texte a été transmis au Premier Ministre, qui a chargé le Secrétaire d'Etat de recevoir une délégation et de l'étudier en détail avec elle ; il a été également examiné par le Comité mixte de la Chambre des Communes et du Sénat chargé de la Bibliothèque du Parlement. Pendant la période d'attente qui a suivi, l'A.C.B. a fait tout son possible pour ne pas laisser le public se désintéresser de ce problème. En juin 1948, le Comité mixte a recommandé au Parlement l'organisation d'un Centre bibliographique pour préluder à la création d'une Bibliothèque nationale. En automne 1948, un Comité consultatif pour la Bibliothèque nationale a été nommé, que préside le Directeur des Archives du Dominion.

En 1949, a été constituée la "Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences", placée sous la présidence de l'Hon. Vincent Massey et chargée notamment de formuler des recommandations concernant la nature et l'importance de la future Bibliothèque nationale. En août 1949, la C.L.A. put alors présenter à la Commission ses vues sur ce sujet. On attend maintenant, pour aller plus loin, la publication du rapport de cette Commission.

Entre temps, le Comité consultatif pour la Bibliothèque nationale s'était réuni en mars 1949 et avait recommandé la création immédiate d'un Centre bibliographique pour préluder à la création de la Bibliothèque nationale. En novembre 1949, la Chambre des Communes a voté des crédits destinés au "Centre bibliographique (Bibliothèque nationale)".

## 1.13 LES TRAVAUX DU CENTRE BIBLIOGRAPHIQUE

Le Centre bibliographique a été inauguré le 1er mai 1950. Il a immédiatement entrepris une double tâche : l'établissement d'un catalogue collectif et la publication du "Catalogue canadien", bibliographie nationale courante.

Les publications réunies en vue de la préparation du "Catalogue canadien" pourront plus tard être mises à la disposition de la Bibliothèque nationale. Si le Centre publie en outre ce catalogue sur fiches, comme il l'envisage, ses travaux permettront également de fixer des normes bibliographiques.

Bien qu'il soit moins bien outillé qu'une bibliothèque nationale, le Centre se trouvera mieux en mesure qu'une institution provinciale ou municipale, ou que toute association privée, de répondre aux besoins qui se manifestent sur le plan international, soit par lui-même, soit avec l'aide d'autres organisations.

Ce premier effort, de portée limitée, a été accompli en vue d'instituer un système de contrôle bibliographique au Canada.

## 1.2 COSTA RICA, CUBA, EL SALVADOR, GUATEMALA, NICARAGUA ET PANAMA (1)

### 1.21 ETAT ACTUEL DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

La similitude des situations a conduit à la rédaction d'un rapport commun. Les caractéristiques sont les suivantes : insuffisance des bibliothèques, archives et musées, du point de vue des collections, du personnel et du matériel et, par conséquent, mauvais fonctionnement des services. La conséquence de cet état de choses est l'importance de l'initiative individuelle : le chercheur obligé d'acheter presque toute sa documentation, on assiste au développement de collections particulières très riches. Le travail bibliographique est l'oeuvre de quelques individus isolés, travaillant par dévouement, enthousiasme, presque sans aide.

Tous ces pays en sont au stade où les efforts concernent essentiellement l'établissement, sur une base sûre, de la bibliographie nationale sous sa forme la plus élémentaire : liste de livres.

Les efforts tendent à reprendre ou à constituer une bibliographie rétrospective et à continuer, en l'améliorant, la bibliographie courante si elle existe, à la créer si elle fait défaut.

### 1.22 PROPOSITION DES GROUPES DE L'AMERIQUE CENTRALE EN VUE DE L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

Etablir auprès du Centre régional de l'Unesco, à la Havane, un Centre de coordination chargé de la préparation de bibliographies choisies, courantes et rétrospectives.

## 1.3 AUTRES GROUPES NATIONAUX

### 1.31 Etats-Unis d'Amérique

La Commission de bibliographie de l'American Library Association prépare les commentaires et recommandations des Etats-Unis d'Amérique.

### 1.32 Mexique

Le Conseil mexicain de bibliographie, de bibliothéconomie et de documentation préparera un rapport.

### 1.33 Honduras, République Dominicaine, Haïti

Ces pays ont reçu un exemplaire des rapports relatifs à l'enquête en question.

---

(1) Résumé du rapport commun soumis à l'Unesco, mai 1950. Le rapport a été rédigé par le Dr Fermin Peraza, de l'Anuario Bibliografico Cubano, au nom de ces pays.

## Chapitre II - AMERIQUE DU SUD

On trouvera ci-après le résumé des rapports envoyés par les groupes de travail d'Argentine, de la Colombie et de l'Equateur. Il a été en outre fait mention d'autres groupes nationaux dont les commentaires et recommandations n'étaient encore pas parvenus au moment de mettre sous presse (juillet 1950).

### 2.1 ARGENTINE (1)

Le présent rapport a été préparé par le Dr Carlos Victor Penna, de l'Association Latino-américaine des instituts et des professeurs de bibliothéconomie, grâce à un questionnaire envoyé en Argentine aux particuliers et aux institutions.

#### 2.11 ETAT ACTUEL DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES (questions 1 à 5)

Les services bibliographiques qui existent actuellement en Argentine sont sans aucun doute loin de répondre aux besoins actuels en matière de documentation. On y constate l'absence complète d'un minimum de bibliographie nationale. Les efforts déployés dans le passé pour améliorer cet état de choses n'ont pas encore été couronnés de succès.

Non seulement il n'existe pas de listes convenables de ce qui paraît, y compris les articles publiés dans les périodiques, mais encore les bibliothèques ne sont généralement pas organisées comme il faudrait. Néanmoins, il est possible que cette situation change grâce à la campagne entreprise par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie dans le pays tout entier.

#### 2.12 BIBLIOGRAPHIE NATIONALE EXHAUSTIVE COURANTE (questions 6 à 8)

L'organisation et la création d'un tel service doivent être faites avec l'aide directe du gouvernement, agissant soit par l'entremise des institutions qui assurent déjà des services analogues, soit par celle d'un organisme nouvellement constitué.

Aucune mesure n'ayant encore été prise pour organiser un programme bibliographique national, il convient d'entreprendre d'abord une bibliographie complète et récapitulative. Une telle entreprise aurait notamment pour but de renforcer le caractère obligatoire du dépôt légal des nouveaux ouvrages et d'instituer le système du dépôt pour toutes les publications officielles.

Les dépouillements internationaux publiés actuellement ne font pas place aux articles parus dans les périodiques argentins. Ainsi ces articles dont le contenu présente pourtant un intérêt réel échappent en général aux listes bibliographiques. Il serait peut-être bon de s'efforcer de créer, en même temps qu'une bibliographie exhaustive, un certain nombre de bibliographies sélectives ayant trait aux publications paraissant actuellement.

Il existe en Argentine des institutions suffisamment bien outillées pour dresser des listes de ce genre ; il ne manque qu'un plan ayant été approuvé.

#### 2.13 COORDINATION INTERNATIONALE DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES (questions 9 et 10)

Si l'on veut organiser la bibliographie nationale des quelque vingt pays de langue espagnole qui existent dans le monde, il est essentiel de rendre possible à chacun d'eux l'accès aux publications des autres et indispensable de coordonner les travaux bibliographiques effectués dans tous ces pays.

Ce résultat pourrait être obtenu, dès l'abord, en adoptant des règles uniformes pour notices bibliographiques, ainsi qu'une classification uniforme. Il ne serait pas impossible alors de préparer une liste bibliographique annuelle concernant tous les pays de langue espagnole qui participeraient à un programme commun de ce genre.

L'Unesco pourrait fournir une aide précieuse en nommant au Poste de coopération scientifique de Montevideo un spécialiste chargé de s'occuper de la question dans les pays d'Amérique latine qui publient déjà leurs propres bibliographies nationales. Ce spécialiste pourrait donner des conseils et stimuler, dans toute l'Amérique latine, non seulement la coopération en matière de bibliographies mais, plus généralement, la coopération entre bibliothèques.

---

(1) Résumé d'un rapport reçu à l'Unesco en juillet 1950. Le questionnaire utilisé est joint au rapport.

2.2 COLOMBIE (1)

Le "Consejo Nacional de Bibliografia", constitué en 1949, a servi de groupe de travail. Ses membres sont les suivants :

Doctora Cecilia Hernandez de Mendosa,

Senorita Cecilia Jiménez S., Bibliothécaire du "Centro Colombo Americano", Bogota,

Dr José Manuel Rivas Sacconi, Directeur de l'"Instituto Caro y Cuervo",

Dr Luis Duque Gomez, Directeur de l'Institut ethnologique national,

Dr Manuel José Forero, Directeur du Département du Catalogue de la Bibliothèque nationale,

Dr Gustavo Otero Munoz, Membre de l'Académie nationale d'Histoire,

Dr Luis Florez, Enquêteur de l'"Instituto Caro y Cuervo",

Rubén Pérez-Ortiz, Bibliothécaire de l'Ecole normale supérieure, qui a rédigé le rapport

2.21 ETAT ACTUEL DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

Les services bibliographiques colombiens sont à peu près inexistants. Les causes principales de cette situation sont :

(a) La dispersion des collections et des sources.

(b) L'absence de personnel qualifié pour faire le travail bibliographique.

(c) L'insuffisance et, quelquefois, l'absence de catalogues dans les bibliothèques publiques ou privées.

Cependant, en 1949, un petit nombre de personnes que ces problèmes préoccupent ont constitué, à titre privé, un Conseil national de Bibliographie (Consejo Nacional de Bibliografia), qui s'est fixé pour première tâche l'établissement de la bibliographie nationale exhaustive courante

2.22 PROPOSITIONS DU COMITE COLOMBIEN EN VUE DE L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

2.221 Sur le plan national

(a) Une loi rendant obligatoire le dépôt à la Bibliothèque nationale d'au moins deux exemplaires de toutes les publications imprimées, qu'elles soient ou non soumises au copyright (le Conseil national de Bibliographie prépare un projet).

(b) Une école permanente de bibliothécaires, car sans bibliothécaires qualifiés il est inutile d'essayer d'entreprendre aucun travail bibliographique.

(c) Une association professionnelle de bibliothécaires, indispensable pour uniformiser les méthodes et pour développer un plan de travail. Une association a été fondée en 1942, à Bogota, mais elle n'a eu aucune activité depuis plusieurs années car la plupart de ses membres ont quitté la profession.

(d) Une section de bibliographie auprès de la Bibliothèque nationale qui, en plus des travaux qu'elle entreprendrait elle-même, aurait à exercer aussi des fonctions de coordination entre les différentes institutions et les personnes travaillant dans ce domaine. Malgré les engagements que la Bibliothèque nationale a signés à plusieurs conférences panaméricaines sur l'organisation de ses services bibliographiques, elle n'a rien fait à cet égard.

(e) Un certain nombre d'annuaires tels que : un annuaire des bibliothèques publiques et privées pour tout le pays ; un annuaire des sociétés, académies et institutions culturelles et scientifiques de Colombie ; un annuaire des personnes dans ces mêmes domaines : éducation, science, activités culturelles ; un annuaire des éditeurs et des libraires.

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, juin 1950.

(f) Une bibliographie des bibliographies colombiennes qui servirait de base pour la compilation de bibliographies rétrospectives.

(g) Un catalogue collectif. Pour plusieurs raisons, ce catalogue devrait être fait à la Bibliothèque nationale.

(h) Des cours, des séminaires et des conférences sur la technique de la recherche dans les universités et les institutions culturelles et de recherche. Une expérience de ce genre, faite dans les Départements de Chimie et de Biologie à l'Escuela Normal Superior de Bogota, a prouvé que les notions ainsi acquises, non seulement permettent aux étudiants de travailler plus rapidement, mais éveillent leur intérêt pour les questions bibliographiques et leur en font comprendre l'importance.

2.222 Services internationaux

(a) Les bibliographies qui sont les plus utiles sont les bibliographies choisies par sujet, et avec des notes sur le contenu des livres. Le plan adopté pour le "Handbook for Latin American Studies" semble idéal au rapporteur.

(b) Parmi les bibliographies universelles les plus utilisées est le catalogue de la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis ; il le serait encore plus s'il était classé par sujet au lieu de l'être par auteur. (1)

2.23 CE QU'ON ATTEND DE LA CONFERENCE DE NOVEMBRE 1950 DE L'UNESCO SUR L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

(a) Des normes précises, des recommandations pratiques et une aide réelle pour des pays tels que la Colombie qui sont arriérés et n'ont pas encore commencé à organiser leur travail bibliographique.

(b) Une action de l'Unesco auprès des Etats Membres, lorsque des recommandations seront formulées, pour les appliquer et les adapter, une aide pour les pays où le besoin existe, des conseils en vue d'une orientation technique correcte.

(c) Un manuel d'instructions et de directives pour la compilation de bibliographies.

## 2.3 EQUATEUR (2)

Le Dr Alfredo Chaves, Directeur de la Bibliothèque de l'Université centrale a rédigé ce rapport en collaboration avec plusieurs de ses collègues.

2.31 ETAT PRESENT DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

Les services bibliographiques de l'Equateur sont embryonnaires et cette situation est due principalement à la nature du développement culturel de ce pays orienté vers les lettres et arts plastiques, domaines où le besoin de documentation se fait peu sentir. Le manque de collaboration des bibliothèques et des milieux académiques, l'ignorance des techniques bibliographiques, enfin l'absence d'un "contrôle bibliographique national" expliquent également cet état de choses.

2.32 PROPOSITIONS DE L'EQUATEUR POUR L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

2.321 Mesures d'ordre national

Ces propositions tendent d'abord à l'organisation des travaux préliminaires et fondamentaux, à savoir la publication de la bibliographie nationale exhaustive, rétrospective et courante.

Trois mesures d'ordre différent doivent être prises :

(a) Création d'un Centre bibliographique national, financé par le gouvernement, organe directeur s'assurant de la coopération de groupements provinciaux et des bibliothécaires et bibliophiles les plus éminents du pays.

---

(1) Note du rédacteur. La Bibliothèque du Congrès a commencé en 1950 l'impression de son catalogue par matières depuis 1945.

(2) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, juin 1950.

Ce centre serait chargé de publier des listes rétrospectives, limitées d'abord aux principales publications pour devenir plus tard des listes complètes et des listes courantes mensuelles ou trimestrielles exhaustives.

Une stricte observance de la loi relative au dépôt légal auprès de la Bibliothèque nationale et le répertoriage par cette dernière des publications ainsi reçues, d'une part, la mise en train par les bibliothèques et autres institutions culturelles d'un catalogue de leurs collections, d'autre part, enfin une meilleure distribution des publications des presses officielles auprès des bibliothèques en particulier, sont les conditions préalables d'une exécution convenable de ces travaux.

(b) Organisation d'un enseignement pour assurer la formation théorique et pratique de spécialistes de la bibliographie. Seul un corps de bibliothécaires et bibliographes professionnels assurera aux publications bibliographiques l'uniformité et la stricte conformité aux règles modernes indispensables.

(c) Mise sur pied d'un programme d'information qui s'attacherait à exposer sans relâche aux institutions culturelles et au public cultivé la nécessité, l'urgence et l'importance du développement des services en question.

Il faut mentionner, en raison de leur importance spéciale en Equateur, les articles de périodiques et les brochures. Des ouvrages importants ont été diffusés par tranches successives de cette manière, et souvent les périodiques publient le contenu d'un livre ou d'un volume complet. Ils devront avoir leur place lors de l'établissement de la bibliographie nationale.

2.322 Mesures d'ordre international

L'amélioration de la pratique et de l'expérience sur le plan intérieur permettra sans doute par la suite de s'élever naturellement au plan international.

Dès maintenant cependant l'Equateur, conscient de faire partie d'un tout, doit s'efforcer d'harmoniser ses activités bibliographiques avec les méthodes, les systèmes et les techniques actuels de la bibliographie universelle.

Il diffusera largement ses bibliographies à l'extérieur, surtout auprès des organisations analogues.

Il sollicitera des avis auprès de bibliographes étrangers, par l'intermédiaire d'organismes internationaux tels que l'Unesco.

Il s'efforcera de participer aux réunions et conférences internationales de bibliographie.

## 2.4 URUGUAY (1)

Le rapport est l'oeuvre d'un Comité de l'Association des bibliothécaires uruguayens, présidé par Mme Elvira A. Lerena Martinez, et dont les secrétaires étaient Mmes Marta S. de Scheiner et Nylia Z. de Cabrera.

### 2.41 ETAT ACTUEL DE LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

Bien que les règlements prévoient la publication d'une bibliographie nationale par la Bibliothèque nationale, seul le volume pour 1946 a paru à ce jour.

En 1945, un Comité d'honneur de bibliothéconomie a été créé par décret gouvernemental. Ce Comité est chargé notamment :

(a) d'organiser la centralisation des informations et des services bibliographiques,

(b) d'organiser la bibliographie nationale,

(c) de créer un catalogue national central,

(d) d'établir un plan d'achat de livres et périodiques,

Faute d'aide financière, les progrès réalisés sont peu importants. Toutefois, l'existence même du Comité prouve que l'on se préoccupe d'améliorer les services bibliographiques.

(1) Résumé d'un rapport reçu par l'Unesco en juillet 1950. Ce rapport contient la liste des publications existant dans le domaine de la bibliographie nationale.

2.42 AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX

Le rapport souligne la nécessité d'accorder une aide financière au Comité de bibliothéconomie pour lui permettre de s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées par la loi.

2.421 L'objectif essentiel devrait être de faire paraître une bibliographie nationale exhaustive courante. Il conviendrait à cet effet d'avoir recours à une méthode qui facilite la publication d'éditions récapitulatives et les recherches par auteurs et par matières.

Les travaux bibliographiques seront facilités par le fait que le dépôt légal à la Bibliothèque nationale existe en Uruguay. Encore faut-il que les éditeurs respectent cette loi. Les fiches établies par la Bibliothèque nationale, concernant la production nationale, devraient recevoir une plus large diffusion.

2.422 Pour encourager la publication de bibliographies spéciales, il conviendrait que tous les éditeurs fassent paraître un index annuel des périodiques, classé par auteur et par matières.

Il faudrait également que le Comité de bibliothéconomie puisse accorder une aide financière en vue de la publication des bibliographies spécialisées qui sont jugées nécessaires.

2.423 Il faudrait enfin faire créer par quelque organisme officiel un service central de reproduction photographique qui travaillerait au tarif le plus bas pour les bibliothèques.

2.43 ELABORATION D'UN PLAN INTERNATIONAL

Il conviendrait de créer dans le domaine de la bibliographie un Comité international permanent du plan. Ce Comité devrait être organisé par l'Unesco et tous les pays devraient y être représentés. Il serait chargé de proposer des accords internationaux limités, propres à faciliter, sur des points précis, la coopération en matière de bibliographie.

Il devrait entretenir des relations étroites avec les centres bibliographiques nationaux du monde entier.

Ses premières tâches seraient d'établir des règles uniformes pour la rédaction des notices bibliographiques, et de préparer une liste internationale de bibliographies spécialisées.

## 2.5 AUTRES GROUPES NATIONAUX

2.51 Brésil

Un groupe de travail organisé à la Bibliothèque nationale prépare un rapport.

2.52 Chili

Le Comité chilien de bibliographie, créé en 1949, étudie les problèmes que soulève le rapport final de l'enquête.

2.53 Bolivie, Paraguay, Pérou, Venezuela

Ces pays ont reçu un exemplaire des rapports relatifs à l'enquête.

## Chapitre III EUROPE

On trouvera ci-après le résumé des rapports envoyés par les groupes de travail d'Autriche, du Danemark, de Finlande, de France, d'Allemagne, de Grèce, d'Italie, des Pays-Bas, de la Norvège, du Portugal, de Suède du Royaume-Uni, et de Yougoslavie. Il a été en outre fait mention d'autres groupes nationaux dont les commentaires et recommandations n'étaient pas encore parvenus au moment de mettre sous presse (juillet 1950).

### 3.01 AUTRICHE [1]

Le groupe de travail comprend des rédacteurs de la "Osterreischische Bibliographie" sous la direction du Dr J. Stummvoll, directeur de la Bibliothèque Nationale Autrichienne. Des représentants des bibliothèques les plus importantes de Vienne ont pris part à certaines réunions du groupe. Le rapport a été rédigé par le Dr Herbert Hunger, de la Bibliothèque nationale et approuvé par le groupe autrichien.

Ce sont presque uniquement des raisons d'ordre financier qui entravent le développement des services bibliographiques en Autriche. En effet on pourrait disposer d'un personnel scientifique suffisant; d'autre part les milieux compétents font preuve d'un vif intérêt pour ces problèmes, et la volonté d'améliorer l'équipement national en cette matière est certaine.

### 3.011 BIBLIOGRAPHIE COURANTE EXHAUSTIVE

Un effort sérieux a été fait depuis la fin de la guerre (1945) pour organiser la bibliographie nationale. Mais l'Etat ne pouvant supporter entièrement les frais de l'entreprise, la publication est assurée par l'association qui groupe le commerce du livre, des périodiques, de la musique, etc.

Cette dernière estime que la bibliographie doit être une entreprise commerciale et a tendance à éliminer ce qui n'assure pas un rendement suffisant pour justifier des frais d'impression. C'est ainsi que la Bibliothèque Nationale qui compile la bibliographie, voit la menace qui pèse sur la liste des ouvrages hors commerce et la bibliographie de la musique.

C'est ainsi que l'Index des années 1946 à 1948 n'a pu encore être publié - et que des index récapitulatifs pourtant nécessaires ne seront pas entrepris.

La Bibliothèque Nationale a cependant réussi à imprimer les notices de la bibliographie autrichienne sous forme de fiches de catalogues et à les distribuer aux bibliothèques du pays depuis janvier 1950.

### 3.012 BIBLIOGRAPHIE COURANTE SELECTIVE

Dans ce domaine aussi un effort se manifeste :

Parmi les réalisations, signalons l'organisation d'un centre de documentation technique auprès de la Wiener Technischen Hochschule. Ce centre procède au dépouillement des articles de périodiques et journaux existant dans l'Ecole et espère étendre ce travail à d'autres bibliothèques techniques et à des firmes industrielles ; il permettrait ainsi la constitution d'un catalogue collectif en ce domaine.

Parmi les projets en train notons :

(a) La publication d'un index systématique des acquisitions de la bibliothèque nationale. Des experts dans chaque domaine choisiront les ouvrages les plus importants.

(b) La publication de bibliographies annotées, sur des sujets qui présentent un intérêt particulier pour l'Autriche.

---

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, mai 1950.

3.013 PROPOSITIONS DU COMITE AUTRICHIEN POUR L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

(a) Dépôt dans un "pool" international des meilleurs ouvrages de chaque pays.

(b) Adoption d'un code international de règles dont l'emploi serait obligatoire pour la description des ouvrages.

(c) Echange international de fiches de catalogue : chaque bibliothèque fournit un nombre de fiches de catalogue fixé d'avance pour chacun des ouvrages déposés, et celles-ci sont distribuées par un "clearing house" international aux bibliothèques qui en ont fait la demande.

3.02 DANEMARK (1)

Un groupe de bibliothécaires et de documentalistes s'est constitué sous la présidence du Dr Svend Dahl, Directeur de la Bibliothèque Royale de Danemark. Le rapport a été rédigé par Mme Bodil Normann, chef du bureau bibliographique des bibliothèques publiques, M. Knud Larsen, Directeur, Handelshøjskolens Bibliotek, et M. Arne Møller, Directeur, Danmarks Tekniske Bibliotek.

3.021 Trois questions se posent lorsqu'on cherche à élaborer un plan d'ensemble en matière de services bibliographiques :

(A) Etablissement de bibliographies de la production imprimée et de listes d'autre matériel documentaire.

(B) Facilités d'utilisation de ces bibliographies et listes (centres de documentation).

(C) Accès facile aux livres, périodiques et autre matériel documentaire que le public peut être appelé à utiliser.

Bien que l'étude de ces trois problèmes soit nécessaire pour arriver à un plan pratique, ce rapport se borne à présenter quelques suggestions sur le point A.

Il faut à ce sujet distinguer deux parties :

Bibliographies nationales et listes.

Bibliographies internationales et listes.

3.022 PROPOSITIONS DANOISES CONCERNANT L'AMELIORATION DES BIBLIOGRAPHIES NATIONALES

3.0221 Cette partie concerne surtout les pays en retard dans ce domaine.

Recommandation : L'Unesco devrait être chargée de rédiger à leur intention des instructions détaillées qui viseraient à la production :

(a) D'une bibliographie complète des livres.

(b) D'un dépouillement des périodiques.

(c) D'un dépouillement des journaux.

(d) De listes de documentation audio-visuelle.

(e) De bibliographies de mémoires scientifiques et techniques non publiés.

(f) De bibliographies sélectives courantes.

(g) D'une bibliographie des publications officielles.

---

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, mai 1950.

(h) D'une bibliographie des publications universitaires.

(i) D'une bibliographie des livres et articles, langues étrangères, publiés dans le pays.

(j) D'un catalogue collectif des acquisitions de toutes les bibliothèques d'études du pays.

(k) De listes de classiques pour l'usage des bibliothèques populaires.

Le développement bibliographique du Danemark est avancé et dans la plupart des catégories ci-dessus des services ont été organisés.

3.0222 Il ne paraît pas utile d'insister sur la standardisation de la classification des bibliographies nationales. D'une part, c'est un problème secondaire, et de l'autre, dans les pays où une bibliographie nationale n'existe pas, il conviendra de recourir à une classification internationale ou à un catalogue dictionnaire, la première méthode étant préférable pour les langues peu connues.

3.0223 En vue d'obtenir à la fois rapidité et complétude un système mixte comportant à la fois l'envoi volontaire des ouvrages par les éditeurs et le dépôt obligatoire de toutes les publications semble le meilleur.

3.0224 Dans le domaine du matériel audio-visuel qui est nouveau et où il n'y a pas de traditions, on pourrait faire un essai qui montrerait s'il est vraiment possible d'appliquer dans tous les pays des méthodes uniformes en matière de bibliographies nationales. Un petit comité comprenant des bibliographes et des spécialistes du film et des disques devrait être créé à cet effet.

3.0225 Les bibliographies sélectives courantes doivent être entièrement différentes selon qu'elles s'adressent au public national ou à l'étranger. "Une liste de ce que nous autres Danois considérons comme les meilleurs romans, aussi bien pour le lecteur dans le texte original que pour une éventuelle traduction serait désirable. Mais nous ne sommes pas convaincus qu'une telle liste pourrait être faite. Tout d'abord nous voudrions connaître l'homme qui oserait l'entreprendre, ensuite - et c'est le plus important - les étrangers ne sont pas toujours d'accord avec nous sur les ouvrages les plus intéressants pour les lecteurs de leur pays. Pour être utile une telle liste - plus exactement un aperçu critique - devrait donc être pour chaque pays l'oeuvre d'une personne de ce pays. De telles études paraissent de temps à autre dans bien des pays pour les ouvrages écrits dans les principales langues, elles sont dues à des hommes de lettres qui étudient certains domaines, mais, pour prendre un exemple, on trouve rarement un Anglais qui lise régulièrement la production danoise et en informe ses compatriotes".

3.023 PROPOSITIONS DANOISES CONCERNANT L'AMELIORATION DES BIBLIOGRAPHIES INTERNATIONALES

Cette partie concerne surtout les pays mieux organisés et doit prendre comme base les bibliographies nationales.

3.0231 C'est dans le domaine des bibliographies spécialisées que les travaux internationaux sont surtout utiles L'Unesco a d'ailleurs adopté la seule méthode judicieuse : prendre les disciplines les unes après les autres, procéder à des études et à des consultations en vue de l'établissement d'un plan coordonné. Il faut souligner cependant que pour être utiles ces bibliographies devraient se limiter à des langues de même famille : langues slaves, langues sémitiques, etc.

3.0232 Rôle de l'Unesco - La Division des Bibliothèques de l'Unesco devrait être chargée d'établir un plan détaillé concernant les points A, B, C, recueillir les idées et les critiques et jouer ensuite un rôle de conseiller qui stimulerait l'activité bibliographique dans le monde entier.

## 3.03 FINLANDE (1)

Le groupe de travail constitué en Finlande est composé de :

- Miss Helle Kannila, Professeur de Bibliothéconomie, Ecole des Sciences sociales, représentant Suomen Kirjastoseura (Association des Bibliothécaires finlandais).

- Miss Anita Grönvik, Bibliothécaire, Oy. Keskuslaboratorio Ab., représentant Suomen Kirjallisuuspalvelun Seura (Association finlandaise de Documentation).

- M. Karl-Erik Henriksson, Bibliothécaire adjoint, Bibliothèque de l'Université d'Helsinki, représentant Suomen tie Toellisten Kirjastoten Virkamiesseura (Association des Bibliothèques d'études finlandaises) et secrétaire du groupe.

---

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, juin 1950.

3.031 ETAT ACTUEL DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

Il n'y a pas en Finlande d'organisation centrale chargée d'établir un plan d'ensemble en vue du contrôle bibliographique et de veiller à son exécution. Les bibliographies existantes sont publiées par divers services officiels, par des sociétés savantes ou scientifiques, et quelquefois par des particuliers.

La production littéraire se divise selon les langues en 3 groupes :

- Les publications en finnois
- Les publications en suédois
- les publications dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, français.

La Société littéraire finnoise et la Société littéraire suédoise qui assuraient jusqu'ici la publication de bibliographies rétrospectives des publications dans leurs langues respectives ne semblent plus avoir les moyens de les continuer.

Selon les rapporteurs la production d'une bibliographie nationale exhaustive courante semble possible seulement sur fiches. Mais en Finlande, des raisons financières autant que des obstacles techniques rendent impossible même l'établissement d'une bibliographie sur fiches. La solution serait peut-être à chercher dans une entreprise coopérative à laquelle participeraient toutes les bibliothèques du pays. Mais pour le moment, les bibliothèques finlandaises ne sont pas assez bien organisées pour qu'on puisse mettre ce projet sur pied.

Il ne semble pas que l'établissement d'une bibliographie exhaustive doive précéder nécessairement celle d'une bibliographie sélective. L'existence d'une bibliothèque nationale où toute la production imprimée du pays est rassemblée suffit à assurer la production d'une bibliographie sélective. C'est le cas en Finlande.

Aucune bibliographie d'artides de périodiques et de journaux n'existe en Finlande.

3.032 PROPOSITIONS FINLANDAISES EN VUE DE L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

3.0321 Sur le plan national, un groupe central devrait être constitué dans le plus grand nombre possible de pays.

Ce groupe aurait des fonctions d'information, de consultation, de planification et d'exécution. Il préparerait d'abord, conformément à un plan établi par l'organisme international (voir plus bas), des rapports sur l'état des services bibliographiques dans son pays. Il pourrait aussi répondre à des questions émanant de pays étrangers, sans toutefois faire lui-même de recherches bibliographiques. Il diffuserait dans son pays les bibliographies internationales spécialisées, et serait chargé d'élire un comité ou un représentant national pour chacune de ces bibliographies.

3.0322 Sur le plan international, il conviendrait de créer un organisme central, dépendant de l'Unesco et travaillant en étroite coopération avec la F.I.D. et la F.I.A.B.

Cet organisme aurait les fonctions suivantes :

(a) Information - Recueillir et diffuser des renseignements concernant l'état des services bibliographiques dans les différents pays, y compris les pays non membres de l'Unesco.

(b) Consultation - Donner des avis sur la technique de la préparation des bibliographies.

(c) Planification et exécution - En particulier et avant tout, établir des bibliographies internationales pour les sujets où il n'en existe pas actuellement. Pour ceux où il en existe, apporter une aide efficace.

3.0323 En matière de publication, il conviendrait d'établir :

(a) Un bulletin international de bibliographie - qui pourrait constituer une section spéciale du Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques. Il contiendrait des renseignements sur les bibliographies internationales spécialisées, les bibliographies courantes exhaustives, et les plus importantes parmi les bibliographies sélectives courantes.

Les groupes nationaux fourniraient ces renseignements.

Il pourrait aussi publier de courts manuels bibliographiques sur les différents pays, préparés par les groupes nationaux. (Il n'existe pas de manuel de ce genre pour la bibliographie finlandaise).

(b) Des annuaires des maisons d'édition, des principaux libraires, des sociétés savantes et scientifiques de chaque pays, préparés par les groupes nationaux et distribués par l'organisme central international.

3.0324 Langue. Pour une simple bibliographie, la traduction des titres en anglais semble suffisante. Lorsque les titres sont suivis d'un résumé, le français, l'anglais et l'allemand doivent aussi être utiles.

3.04 ## FRANCE [1]

La Commission française a été constituée et présidée par M. Julien Cain, Administrateur général de la Bibliothèque Nationale, Directeur des Services des Bibliothèques de France.

Elle comprenait 14 personnes représentant les organismes suivants :

- Services des Bibliothèques de France
- Bibliothèque Nationale
- Bibliothèque de la Sorbonne
- Centre National de la Recherche Scientifique
- Association des Bibliothécaires français
- Union Française des Organismes de Documentation
- Association Française de Normalisation
- Bureau Bibliographique de France
- Cercle de la Librairie
- Librairie Hachette.

Les diverses parties du rapport ont été rédigées par des sous-comités où les membres de la Commission avaient été groupés selon leurs compétences particulières. Ils devaient en outre faire appel à toute personne étrangère à la Commission, capable d'apporter une contribution utile à l'oeuvre commune.

Les rapports partiels ont été ensuite coordonnés par les soins des Services des Bibliothèques de France en un rapport unique qui a été approuvé en séance plénière de la Commission.

---

3.041 La Commission souligne le caractère provisoire et volontairement limité de son rapport. Elle s'est proposé un objectif restreint aux besoins les plus urgents.

Dans ce cadre restreint, elle a tracé un plan idéal de première urgence. En fonction de cet idéal, elle a examiné l'état actuel des services bibliographiques français, notant au passage les imperfections, doubles emplois ou lacunes, et formulant des propositions en vue de l'amélioration de ces services.

Terminologie - La Commission française a adopté le terme : "encyclopédique" de préférence à "exhaustif".

Elle entend par bibliographie signalétique celle qui permet de repérer ou d'identifier un document par une indication sommaire (renvoi, numéro, notice comportant les caractéristiques essentielles).

Dans le terme de bibliographie analytique, elle inclut toutes les bibliographies où la notice signalétique est accompagnée par une notice explicative, d'ampleur et de contenu variables, allant de la simple note au compte rendu critique.

3.042 BIBLIOGRAPHIE NATIONALE ENCYCLOPEDIQUE SIGNALETIQUE COURANTE

Elle doit comprendre :(a) Les ouvrages parus ou non en librairie, ayant fait ou non l'objet d'un dépôt légal ; (b) des documents divers avec intégration souhaitable de certaines formes de documents jusque là non recensés ou mal recensés.

"Cette bibliographie primaire est utilisée pour l'établissement de bibliographies secondaires (sélectives encyclopédiques, sélectives spéciales) (Clapp 2.212)".

"Pour faciliter l'établissement des bibliographies secondaires et aussi pour la rédaction des catalogues de bibliothèques et de centres de documentation, la bibliographie primaire devrait donner lieu, pour chaque document signalé, à l'établissement d'une fiche-matrice permettant, par des procédés mécaniques, la reproduction

---

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, juillet 1950.

des fiches, sur demande, en autant d'exemplaires qu'il est nécessaire".

Dans cette catégorie, les services français offrent deux publications : la "Bibliographie de la France" et "Biblio", entre lesquelles une entente devrait intervenir.

Les critiques portent sur les points suivants :

1. Carences du dépôt légal (un projet de réforme comportant des sanctions aggravées et le dépôt obligatoire avant la mise en vente est à l'étude).

2. Insuffisance du recensement et irrégularités de la périodicité pour certaines catégories de documents (on se propose d'inclure certaines catégories de documents jusque là non recensés : publications officielles, disques).

3. Absence d'un service distributeur de fiches multigraphiées à la demande (on étudie en ce moment une technique perfectionnée et économique de multigraphie).

3.043 BIBLIOGRAPHIE NATIONALE SELECTIVE ENCYCLOPEDIQUE ANALYTIQUE COURANTE

"Cette bibliographie secondaire est établie à partir de la précédente. Instrument culturel, elle est généralement rédigée, en fonction de diverses catégories de lecteurs, par des groupements de bibliothécaires ou d'universitaires. Elle est parfois au service d'une propagande, patronnée par un parti politique ou diffusée par une organisation confessionnelle".

Le rapport cite deux publications qui entrent dans cette catégorie et regrette qu'elles ne soient pas plus nombreuses.

3.044 BIBLIOGRAPHIE NATIONALE ENCYCLOPEDIQUE DE TITRES DE PERIODIQUES

"Cette bibliographie recenserait régulièrement les périodiques vivants en indiquant la "mort" de certains d'entre eux".

Les périodiques nouveaux sont annoncés, mais ces services sont notoirement insuffisants en ce qui concerne ceux qui vivent ou qui ont disparu.

3.045 BIBLIOGRAPHIE DES ARTICLES DE PERIODIQUES

La constitution d'un fichier national des articles de périodiques a été longuement étudiée.Elle se heurte à de grandes difficultés. Sa réalisation consisterait peut-être à effectuer une répartition du travail entre les grandes bibliothèques de Paris et des départements. Pour éviter l'encombrement que provoquerait à la longue une telle entreprise, l'emploi des techniques photographiques (microfilm, microfiches) permettrait de conserver sous un volume réduit la documentation devenue rétrospective.

Ce service est entièrement à créer en France.

3.046 BIBLIOGRAPHIES SPECIALES COURANTES NATIONALES ET INTERNATIONALES

3.0461 1. Bibliographies spéciales courantes nationales

"On reconnaît généralement la nécessité de renoncer aux bibliographies spéciales nationales courantes C'est sur le plan international que l'établissement de bibliographies à l'usage des savants et spécialistes présente de l'intérêt. Une bibliographie spéciale de nature scientifique n'a pas à tenir compte des frontières, même linguistiques".

Il existe en France des bibliographies spéciales courantes nationales, mais certaines paraissent avec un tel retard qu'il est difficile de les qualifier de courantes. Une mise à jour sur fiches de ces bibliographies est suggérée.

3.0462 2. Bibliographies spéciales courantes internationales

"Des échanges de vues et consultations de spécialistes qui ont permis l'établissement du présent rapport, il ressort que la bibliographie spéciale internationale courante doit répondre à deux exigences : à côté de bibliographies très spécialisées, comportant des analyses et des comptes rendus très développés, destinés à renseigner les spécialistes d'une bibliothèque spéciale ou d'un centre de documentation, il faut réserver une place pour des bibliographies couvrant un domaine plus vaste et ne comportant que des notes et des résumés donnant quelques éclaircissements sommaires sur la teneur d'un ouvrage ou d'un article dont le titre n'est pas suffisamment explicite. Nous emploierons pour cette deuxième forme le terme de "spécialisation moyenne", réservant pour la première le terme de "spécialisation accentuée".

"De même qu'à la bibliographie encyclopédique nationale sélective courante correspondent diverses catégories de lecteurs, de même à la bibliographie spéciale internationale courante correspondent divers degrés de spécialisation. Il peut y avoir entente entre divers centres dont les spécialisations sont voisines, mais il ne peut être question de proscrire les doubles emplois, puisque les analyses sont établies suivant des points de vue différents. Il y a, d'autre part, des domaines frontaliers intéressant des disciplines connexes, qui obligent à une répétition des mêmes dépouillements".

"Les bibliographies spéciales internationales sont à direction nationale ou internationale. Faut-il prévoir la suppression de celles du premier titre et tendre vers l'unité par l'institution de comités internationaux de spécialistes ? On ne peut répondre à cette question sans une étude approfondie".

a) Les bibliographies internationales à direction nationale sont en général plus riches en éléments d'information nationaux qu'étrangers. La Commission cite l'exemple des 4 bibliographies spéciales de la bibliothéconomie :

- Internationaler Jahresbericht der Bibliographie, Leipzig

- Years work in Librarianship, Londres

- "Bibliographic Index" et "Library Literature", New-York

- Bulletin de documentation bibliographique, Paris,

et suggère qu'on pourrait en bâtir une seule, bien équilibrée.

Cette procédure pourrait s'appliquer à d'autres branches, à condition que les bibliographies à direction nationale offrent des garanties de valeur suffisante.

Parmi les bibliographies à spécialisation "moyenne", la France possède le Bulletin du Centre national de la Recherche scientifique, équipé pour dépouiller 4.500 revues scientifiques de tous les pays, et qui satisfait en principe les chercheurs par sa rapidité.

Ce bulletin est utilisé par les centres de documentation spécialisés qui s'en servent, en l'étendant et l'approfondissant, pour les besoins de la spécialisation "accentuée".

Mais une coordination nécessaire doit exister entre les divers services de bibliographie spéciale courante. Cette coordination sera facilitée par des manuels tels que le Manuel de la Recherche Documentaire et les Guides des bibliothèques et des Centres de documentation qui doivent être prochainement publiés.

b) Les bibliographies internationales à direction internationale sont établies en général par un comité s'appuyant sur des comités nationaux. Elles semblent représenter une formule idéale. En réalité, cette formule offre bien des inconvénients. Le rapport cite, au sujet de la Bibliographie internationale des Sciences historiques, l'opinion de M. Halphen selon lequel "la bibliographie internationale des sciences historiques ne répond pas aux exigences du travail savant : elle paraît avec de trop longs retards (la périodicité annuelle était, en fait, avant la guerre, de trois ans). Elle est trop générale. A côté d'elle, doivent prendre place toutes les bibliographies d'histoire nationale. Le problème de l'information historique n'est donc pas résolu par une bibliographie sélective internationale".

3.047 MESURES A PRENDRE EN VUE DE L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES FRANCAIS

3.0471 1. Création d'un Service central national (officiel) de Bibliographie

"Cet organisme n'aurait pas nécessairement à faire acte d'autorité. La "persuasion" préconisée par le rapport de la Bibliothèque du Congrès n'est peut-être même pas indispensable. Un jeu de subventions, judicieusement réparties entre les services vraiment utiles, les rendrait rentables et déterminerait presque automatiquement la "mort" de ceux qui font réellement double emploi".

Les mesures particulières signalées au cours du rapport pour améliorer les divers types de services bibliographiques français, devraient faire partie du programme de ce service, ainsi que des mesures d'ordre général telles que : (a) la normalisation pour la présentation et la rédaction des références bibliographiques et l'unification de la terminologie entreprise par l'Association française de Normalisation, en coopération avec le Comité ISO : 46 ; (b) la liaison des activités bibliographiques entreprises par l'UFOD ; (c) la coordination entre la bibliographie encyclopédique nationale courante et la bibliographie spéciale internationale courante, au moyen de fiches multigraphiées.

3.0472 2. Constitution d'une Commission permanente de bibliographie, qui assurerait la liaison entre le service national et l'organisme international de coordination des activités bibliographiques.

3.05 ALLEMAGNE (1)

Le groupe de travail se compose de :

- Dr Tiemann, Directeur, Staats und Universitätsbibliotek, Hamburg, Président.
- Dr Hodes, Senchenhergische Bibliothek, Frankfort/Main.
- Dr H. Widmann, Bibliothécaire, Universitätsbibliotek, Tubingen.
- Dr Zimmermann, Hamburg.

---

Le rapport allemand, bien que rédigé par un groupe de bibliothécaires résidant en Allemagne occidentale, expose les conditions et les problèmes bibliographiques pour toute l'Allemagne.

L'organisation très évoluée - déjà avant la guerre - des services bibliographiques allemands, dont le régime national-socialiste avait altéré le contenu sans en détruire les cadres, explique dans une certaine mesure que, en exposant les possibilités d'amélioration de la bibliographie allemande, le rapport se borne généralement à désirer le retour au passé.

3.051 BIBLIOGRAPHIE EXHAUSTIVE COURANTE

3.0511 Etat présent - Le rapport souligne les efforts de la "Deutsche Bücherei", Leipzig, pour jouer à nouveau son rôle de centre des activités bibliographiques allemandes dans le domaine de la bibliographie exhaustive courante, les difficultés qu'elle rencontre et les imperfections qui en résultent (retards pour l'annonce de certains livres, absence totale d'annonce pour d'autres, longs délais pour la distribution des exemplaires de la "Deutsche National Bibliographie" aux abonnés d'Allemagne occidentale).

Il fait état de la création à Francfort de la "Deutsche Bibliotek" qui double la "Deutsche Bücherei", par son organisation, ses objectifs et ses publications.

Il signale cependant que des négociations sont en cours en vue de la publication d'une liste quinquennale récapitulative qui comprendrait les titres de la Deutsche National Bibliographie (Leipzig) et de la Bibliographie der Deutschen Bibliotek (Francfort) pour 1946-1950.

3.0512 Rapports avec la bibliographie sélective - Les spécialistes consultés ne croient pas qu'il soit possible ni même désirable d'élargir, selon les termes du Rapport final de la Bibliothèque du Congrès (4.09) en une "Bibliographie courante exhaustive parfaitement souple" les différentes parties de la bibliographie courante allemande telle qu'elle existait. Cette bibliographie répond à des besoins qui varient avec les usagers : libraires, bibliothécaires, savants. Ces besoins ont donné naissance à un certain nombre de listes différentes qui ont subi avec succès l'épreuve du temps. En établissant une seule bibliographie on ne donnerait satisfaction à personne, on ne ferait que créer un instrument coûteux et peu maniable.

Ils ne croient d'ailleurs pas que le système compliqué d'analyse et d'indexage des publications suggéré pour la bibliographie exhaustive courante offre un réel avantage. Etant donné la grande quantité des matières, la représentation n'en sera rendue possible que par l'emploi d'une classification très détaillée et de moyens mécaniques (cartes perforées, cellules photoélectriques). "S'assurer que rien ne vous échappe en matière de littérature scientifique n'est pas, il faut le dire, le fait d'un procédé mécanique mais fait partie du travail scientifique lui-même. Ce qui, d'un certain point de vue, peut paraître important, perd toute importance d'un autre point de vue ; des idées auxquelles on n'avait point accordé d'attention peuvent d'un seul coup présenter de l'intérêt. La science n'avance pas toujours le long de sentiers déjà tracés ; elle peut ouvrir des avenues nouvelles à tout moment ; constamment de nouvelles questions peuvent surgir qui n'ont pas été prises en considération par les analyses et les systèmes de sélection tels qu'ils ont été établis jusqu'ici".

3.052 BIBLIOGRAPHIES SELECTIVES COURANTES

3.0521 Etat présent - Ce sont les bibliographies spécialisées qui, dans l'activité bibliographique allemande, ont le plus souffert des conséquences du régime national-socialiste et de la guerre.

3.0522 Organisation - Contrairement aux bibliographies nationales, les bibliographies sélectives courantes sont le domaine propre de la coopération internationale.

---

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, juin 1950.

Mais ceci ne présuppose pas nécessairement l'existence d'un centre international. Les spécialistes des différents pays devraient s'entendre directement, comme ils l'ont fait dans plusieurs autres disciplines. L'organisation de la bibliographie devrait, selon les cas, être confiée soit à un groupe d'experts, soit à une institution spécialisée dans l'étude du domaine en question, du point de vue international. Cette façon de procéder permettrait de se passer d'un centre intermédiaire et d'acquérir des résultats plus rapides ; de plus elle répondrait sans doute mieux aux besoins des diverses sciences puisque le travail serait confié à leurs représentants.

Un centre international pourrait cependant ne pas être superflu. On trouvera plus loin des propositions sur son rôle et ses activités éventuels.

3.053 PROPOSITIONS ALLEMANDES EN VUE DE L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

3.0531 Sur le plan national

Etant donné l'état de désorganisation de la bibliographie en Allemagne et le peu de ressources dont ce pays dispose à l'heure actuelle, le rapport se déclare entièrement d'accord avec l'Unesco sur la nécessité de créer un organisme chargé de dresser un plan. Les responsables devront toutefois se rendre compte que la situation politique et économique en Allemagne est telle que leur activité sera forcément limitée. De plus, il ne faut pas oublier que l'initiative personnelle, là comme ailleurs, a joué un grand rôle et qu'il conviendra à l'avenir de lui laisser une liberté d'action suffisante. En fait la majorité des bibliographies existantes, surtout celles qui ne sont pas des bibliographies courantes, ont été préparées non par des organisations mais par des travailleurs individuels.

Mais un organisme directeur ayant une vue d'ensemble sur tout le champ de l'activité bibliographique peut de ce fait rendre de grands services. En particulier, il lui serait possible de :

(a) faire largement connaître les améliorations suggérées en ce qui concerne la rapidité, l'uniformité, et le caractère complet des divers services bibliographiques ;

(b) présenter des suggestions concernant la coordination des bibliographies sélectives courantes qui font double emploi ;

(c) proposer des méthodes propres à combler les lacunes ;

(d) offrir des suggestions tendant à normaliser la présentation des bibliographies (terminologie, transcription, titres, etc.) ;

(e) porter des jugements autorisés sur les travaux et les programmes de l'activité bibliographique.

Ce groupe ou comité ne devrait pas être nombreux. Si l'on y englobe tous ceux qui s'intéressent au sujet (ainsi que le demande le Rapport final (6.721), on aboutira à un organisme lourd, coûteux, lent, inefficace. En ce qui concerne l'Allemagne il semblerait préférable que le groupe créé sur l'initiative de l'Unesco constituât le noyau d'un comité, un peu élargi et dûment reconnu par l'Association des bibliothécaires allemands. En réalité, il devrait faire partie intégrante de l'Association, ce qui ne signifie pas qu'il serait en mesure de résoudre par lui-même tous les problèmes ; il devrait au contraire s'inspirer des conseils d'autres organisations dont la collaboration serait sollicitée selon les problèmes à résoudre. Jusqu'ici l'activité bibliographique en Allemagne a été principalement le fait de bibliothécaires, de sorte que l'Association est non seulement une organisation désintéressée, mais qualifiée. Elle est depuis longtemps en contact avec le commerce du livre et le monde de la science d'une part, avec les organisations internationales compétentes d'autre part (FID, IFLA, ISO, Unesco).

3.0532 Sur le plan international

Il devrait être créé au sein de l'Unesco un Comité international permanent chargé de se tenir en rapports constants et étroits avec les Comités bibliographiques nationaux.

Il ne serait cependant ni possible ni souhaitable qu'une uniformité rigide représentât l'objectif final en matière de bibliographie nationale, car la forme d'une telle bibliographie est déterminée par les exigences spéciales de chaque pays.

En dehors des nécessités générales concernant la rapidité, le caractère complet, etc., les améliorations suivantes semblent désirables du point de vue international :

(a) Etablir des règles internationales pour la rédaction du titre, la terminologie, les abréviations, etc.

(b) Etablir des bibliographies exhaustives courantes dans tous les pays où il n'en existe pas encore.

(c) Répertorier tous les documents spéciaux qui en raison, soit de leur forme, soit de leur source, n'ont pas été traités jusqu'ici.

(d) Solliciter le concours de pays qui n'ont pas encore pris part aux travaux concernant les bibliographies spéciales.

(e) Etendre la bibliographie spécialisée internationale à des catégories de publications qui n'ont pas encore été répertoriées.

(f) Coordonner les activités relatives aux diverses bibliographies spécialisées portant sur des domaines voisins.

(g) Etablir et tenir à jour la liste des principaux périodiques scientifiques publiés dans le monde entier.

(h) Etablir et tenir à jour la liste des meilleurs ouvrages parus dans les divers pays.

## 3.06 GRECE (1)

### 3.061 BIBLIOGRAPHIE NATIONALE COURANTE

L'absence, en Grèce, d'une bibliographie nationale a toujours été un sujet de discussion. Plusieurs tentatives ont été faites pour procurer aux travailleurs intellectuels les sources bibliographiques dont ils pourraient avoir besoin. Parmi ces tentatives citons, pour ce qui est du passé, celles d'Emile Legrand, d'Hubert Pernot, de Nicolas Politis.

En 1931 la Bibliothèque Nationale de Grèce entreprend la publication d'une Bibliographie hellénique (Helliniki Bibliographia). Cette initiative est reprise l'année suivante sous l'impulsion du professeur Georges Charitakis, Président du Conseil général des Bibliothèques de Grèce. Cette publication se basait sur le registre du dépôt légal et la bibliographie ainsi dressée signalait les ouvrages parus durant l'année échue. On dispose de la sorte du relevé bibliographique des parutions comprises entre 1930 et 1939.

Les titres y sont classés par ordre systématique. Deux répertoires alphabétiques, par auteurs et par sujets, complètent cette publication, qui constitue un répertoire plus ou moins exact et complet des livres et des périodiques publiés en Grèce dans la période 1930-1939.

Ce travail, l'un des plus importants de la dernière période, n'a pu être poursuivi faute de moyens financiers. Il paraît évident que cette bibliographie n'était ni exhaustive, ni d'usage courant. Il faudrait soulever et résoudre bien des questions si l'on voulait en reprendre la publication.

Par la loi 1362/1949, l'Etat grec a récemment décidé de constituer un service bibliographique auprès de la Bibliothèque nationale. Ce service aura pour but de publier une bibliographie générale hellénique. Mais ce n'est encore là qu'un projet. On espère obtenir la collaboration de toutes les bibliothèques grecques.

Certaines bibliothèques, comme celle de la Chambre des Députés, ou la Bibliothèque municipale de Kozani, ont publié des listes de leurs acquisitions.

Les bulletins, en général publicitaires, mis en circulation par des éditeurs et des bouquinistes, contiennent certains renseignements bibliographiques. Certains quotidiens publient également de façon plus ou moins régulière des notices descriptives, analytiques ou critiques sur les ouvrages qui leur parviennent.

Deux causes fondamentales entravent le développement des services bibliographiques proprement dits:

(a) La pénurie de moyens matériels.

(b) L'absence d'un catalogue général qui fournirait la matière bibliographique et permettrait le contrôle.

De plus, l'Institut français d'Athènes publie le "Bulletin analytique de bibliographie hellénique". Une caractéristique importante de ce recueil est que les titres sont en français et en anglais.

### 3.062 RECOMMANDATIONS

En l'absence d'une bibliographie semblable publiée par une institution nationale grecque, le Bulletin mentionné ci-dessus devrait recevoir l'appui moral et financier de l'Unesco

---

(1) Résumé d'un rapport de Stella Peppa-Xeflouda, reçu par l'Unesco en juin 1950.

3.07 ## ITALIE [1]

Les recommandations relatives au développement des services internationaux de bibliographie ont été préparées par un Comité composé comme suit :

Ferruccio Accardi, Directeur, Cuna, Turin

Igine Angles, Directeur, Istituto Pontificio Musica Sacra, Rome

Francesco Broch-Tognolo, Terni Papinio

Carlo Battisti, Directeur, Scuola Bibliotecari e Archivisti dell'Università di Firenze, Florence.

Mario Gout, Directeur, Centre Documentazione Tecnica del Centro Nazionale di Documentazione, Rome

Anita Mondolfo, Directrice, Biblioteca Nazionale di Firenze, Florence

Olga Pinto, Chargée de la Bibliographie et de la Bibliothéconomie auprès de l'Université de Rome, Chef, Servizio Centro Nazionale Informazioni Bibliografiche, Rome

Nella Vichi-Santovito, Directrice, Biblioteca Nazionale Centrale di Roma, Rome.

Voici quelques-unes des conclusions de ce Comité :

3.071 Il faudrait créer dans chaque pays un organisme bibliographique qui jouerait un rôle directeur et comprendrait des sections s'occupant des problèmes généraux (classification, normalisation, coordination, etc.) et des diverses branches des connaissances humaines (histoire, littérature, chimie, sciences de l'ingénieur, etc.)

3.072 Il est impossible de créer un service central chargé d'établir des bibliographies générales courantes ; on ne peut que coordonner et développer les activités des divers services qui préparent des bibliographies sélectives courantes.

3.073 Une bibliographie nationale courante ne peut être considérée comme complète que si elle porte sur l'ensemble de la production nationale. Ceci résulte de la coordination de plusieurs bibliographies sélectives et cette coordination doit être l'objectif principal des activités bibliographiques nationales.

3.074 Les services qui préparent des bibliographies sélectives courantes fonctionnent sur le plan national ; ils seront financés et dirigés par les institutions ou les groupements capables d'en supporter les frais et coordonnés par l'organisme central mentionné au paragraphe ci-dessus 3.071.

3.075 Il est nécessaire d'instituer un organisme international de coordination formé de représentants des institutions nationales mentionnées au paragraphe ci-dessus 3.071. Cet organisme devra notamment organiser l'échange des bibliographies nationales afin de faciliter l'usage de ces instruments de travail dans le monde entier.

3.08 ## PAYS-BAS [2]

Le groupe de travail néerlandais a groupé des représentants de la Nederlandse Vereniging van Bibliothecarissen et du Nederlandsch Instituut voor Documentatie en Registratuur. Son rapport a été préparé par le Dr Brummel, de la Bibliothèque royale, avec la coopération des Secrétaires généraux de la F.L.A.B. et de la F.I.D.

---

(1) Résumé du rapport envoyé à l'Unesco en juillet 1950. Il contenait en annexe une liste des bibliographies paraissant actuellement (1950)en Italie.

(2) Résumé d'un rapport soumis à l'Unesco en juillet 1950. Ce rapport était accompagné d'une annexe énumérant les principales bibliographies néerlandaises de caractère national.

3.081 Après que le groupe a étudié l'annexe historique contenue dans le Rapport sur les services bibliographiques, on a objecté que les pays de langue allemande avaient été négligés d'une manière excessive dans cette annexe. Cet aperçu historique permet de conclure que les résultats effectifs obtenus par un grand nombre d'assemblées internationales dont cette annexe fait état semblent particulièrement maigres.

L'étude des diverses parties du rapport proprement dit a suggéré au groupe néerlandais les réflexions suivantes :

(a) La définition du terme "bibliographie" est trop large.

(b) Les débats relatifs aux problèmes bibliographiques ne doivent être étendus ni aux catalogues des bibliothèques, ni aux catalogues collectifs.

(c) Il convient d'éliminer aussi complètement que possible la question des comptes rendus analytiques.

(d) En vue de pouvoir déterminer si les services bibliographiques néerlandais sont suffisants, le groupe néerlandais a dressé la liste des principales bibliographies du pays qui présentent un caractère national ; cette liste l'autorise à conclure qu'il n'existe pas de bibliographies dans certains domaines. Le groupe ne peut cependant pas se prononcer sur la question de savoir si l'établissement de bibliographies de ce genre présenterait une utilité quelconque. Seule une enquête menée auprès des spécialistes des domaines en question permettrait, en effet, de tirer des conclusions fondées.

(e) Ce groupe prétend qu'une bibliographie doit être jugée d'après "son utilisation continuelle et judicieuse. En rapprochant les jugements subjectifs d'un certain nombre d'usagers, on doit obtenir un plus grand dénominateur commun auquel on ne saurait refuser une certaine objectivité".

3.082 BIBLIOGRAPHIE EXHAUSTIVE COURANTE

Une "bibliographie exhaustive courante, parfaitement souple", n'apparaît pas actuellement comme un but accessible.

Il n'en est pas moins possible d'accomplir quelques progrès dans cette voie en réglant séparément le cas de chaque bibliographie. Par la variété des questions qu'il soulève, le Rapport sur les services bibliographiques forme un excellent point de départ pour une étude nationale permanente.

3.082 ORGANISME NATIONAL CHARGE D'ETABLIR UN PLAN EN MATIERE DE BIBLIOGRAPHIE

Les Pays-Bas ont déjà effectué une certaine planification dans leurs services bibliographiques ; c'est ainsi :

(a) que la coopération existe dans le domaine des catalogues collectifs ;

(b) que les services bibliographiques relatifs à l'histoire, à la peinture, à l'archéologie, à la topographie et à la généalogie ont défini leurs domaines d'un commun accord et que l'on envisage d'aller plus avant dans ce sens à l'avenir.

3.083 ACTIVITES BIBLIOGRAPHIQUES INTERNATIONALES

Le groupe est d'avis que toute véritable activité bibliographique est d'origine nationale, bien qu'elle puisse présenter parfois un caractère international.

En agissant sur le plan international au moyen d'un organisme international, tout ce qu'on peut espérer, c'est au mieux, une certaine coordination. Les résultats obtenus par les organisations internationales ne gagnent pas à être comparés à ceux que donnent les organisations nationales.

Le groupe approuve le rôle et la mission que la partie 7.7 du rapport envisage de confier au Comité international chargé d'établir un plan.

Le groupe néerlandais accueille favorablement le projet de création d'un organisme international chargé d'établir un plan en matière de bibliographie ainsi que le programme pour un tel organisme. Il exprime l'espoir que cet organisme puisse être constitué.

Revenant sur la question des catalogues collectifs, le groupe propose qu'en raison de son importance internationale, il soit prévu une réunion spéciale chargée d'étudier les problèmes qui se posent dans ce domaine.

3.09 ## NORVEGE (1)

Le Comité constitué à la demande de l'Unesco comprend :

M. Harald L. Tveteraas, Bibliothécaire, Université d'Oslo, Président.

M. Chr. U. Nitter, Bibliothécaire, Service de référence, Deichmanske Bibliotek.

Mlle Hedvig Schaanning, chef du Service de référence, Bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères.

Chaque membre du Comité a rédigé une partie du rapport. L'ensemble a été approuvé par tout le Comité.

Le développement de la bibliographie en Norvège, important et satisfaisant à bien des égards, est cependant comme dans bien des pays, dû au hasard et à l'intérêt porté par certains individus ou certaines institutions à des travaux particuliers.

3.091 ### PROPOSITIONS CONCERNANT L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NORVEGIENS

Depuis la fin de la guerre, bibliothécaires et bibliographes se rendent compte de plus en plus de la nécessité d'établir des liens étroits entre leurs activités. En 1948, l'Association des bibliothécaires norvégiens a constitué un comité qui a étudié ces questions et a recommandé la création d'un Conseil bibliographique chargé de cette coordination.

Lorsque des fonds suffisants permettront à ce Conseil bibliographique d'exercer une influence sérieuse sur le développement des services bibliographiques en Norvège, les tâches ne lui manqueront pas.

Dans l'ordre intérieur les plus importantes seront les suivantes :

- Etablir un lien organique entre la bibliographie courante hebdomadaire, trimestrielle, annuelle d'une part, et la bibliographie quinquennale d'autre part.

- Assurer une plus grande régularité à l'index des articles de périodiques.

- Etablir et publier :
  - Un index des articles de journaux
  - Un catalogue des publications officielles
  - Une bibliographie sélective annotée de livres et de suites pour les bibliothèques d'études (dont les plans sont déjà à l'étude)
  - Une ou plusieurs revues d'analyses en coopération avec le Conseil national de la Recherche scientifiqueet technique.

  sans parler de la continuation d'oeuvres qui attendent leur suite et d'autres travaux de bibliographie rétrospective qui devraient être entrepris.

En matière de catalogues collectifs, certains sont déjà en train et devront être poussés, tel le catalogue des périodiques des bibliothèques norvégiennes, d'autres devront être mis sur pied, tel le catalogue annuel des acquisitions étrangères - et celui des ouvrages de référence existant dans les bibliothèques.

Dans l'ordre extérieur, ce Conseil, soit directement soit par l'intermédiaire d'un comité indépendant devrait établir et entretenir des relations régulières et suivies entre les organisations internationales, Unesco, F.I.D., F.I.A.B., relations qui n'existent pas encore.

D'autre part, l'organisation d'un centre d'informations bibliographiques est également à l'étude. La nouvelle édition du guide pour les bibliothèques norvégiennes ("Handbok for Norske biblioteker") impatiemment attendue aiderait sa tâche ainsi que le catalogue collectif des ouvrages de référence, mentionné plus haut.

Un problème que la configuration géographique du pays rend particulièrement sérieux est celui du prêt entre bibliothèques. Il n'a pas encore reçu de solution satisfaisante et pourrait être étudié par le Centre.

---

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, juin 1950.
Ce rapport contenait une liste des bibliographies nationales norvégiennes.

3.092 PROPOSITIONS NORVEGIENNES CONCERNANT L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES DANS LE MONDE

L'état des services bibliographiques dans le monde rend les problèmes à résoudre extrêmement complexes. Cependant si un certain nombre de questions centrales et élémentaires reçoivent une solution immédiate, le Comité norvégien est convaincu que la solution d'ensemble en sera rendue plus aisée et qu'il sera plus facile d'atteindre les buts lointains.

De sorte que les propositions norvégiennes concernent à la fois le programme à long terme et le programme à court terme.

3.0921 Programme à long terme

Bien qu'en aidant les pays arriérés à établir sur des bases solides leur bibliographie nationale on contribue à la civilisation et à la paix, ce n'est pas là que réside le grand problème : il est posé par "l'énorme production de livres, de périodiques et de documents de toutes sortes produits par les pays grands ou petits à services développés, menaçant d'isoler les chercheurs dans des ilôts déserts au milieu d'un océan de papier imprimé".

Il faudra se garder des solutions improvisées qui pourraient faire plus de mal que de bien. Le Comité se borne à recommander la création :

(a) d'un comité permanent d'experts où des pays différents quant à l'importance et au développement bibliographique seront représentés. Ce comité se réunira plusieurs fois par an, rassemblera une documentation, procèdera à des enquêtes et à des analyses en complet accord avec

(b) des comités bibliographiques nationaux permanents dans tous les pays intéressés.

3.0922 Programme à court terme

Il doit être basé sur l'état actuel des services bibliographiques. On s'attaquera à des points bien délimités en ayant soin de les choisir de telle sorte que leur solution apporte une réelle amélioration, parce qu'on peut espérer y arriver dans des délais raisonnables, et parce qu'ils encourageront et stimuleront l'activité nationale.

En fonction de ce qui précède, le comité bibliographique norvégien présente trois suggestions :

3.09221 Centre d'informations bibliographiques

"Tous les pays sont invités à conclure des accords bibliographiques et culturels. Selon ces accords, chaque pays s'engage à choisir une bibliothèque qui sera le centre national d'information bibliographique. Ce centre recevra des demandes émanant d'autres pays, et dans certains cas, y répondra ou alors il transmettra la demande à l'institution la mieux en mesure d'y donner une réponse convenable".

Complétée par la publication et la diffusion d'un répertoire des centres nationaux, tâche relativement facile, cette création aiderait considérablement à l'établissement des relations de pays à pays. Il faudrait bien entendu éviter de bureaucratiser ces relations. La correspondance directe de bibliothèque à bibliothèque devrait toujours exister et même être encouragée. Mais le but principal serait atteint : à savoir l'existence d'une organisation toujours prête à fonctionner, soit comme centre de renseignements, soit comme centre d'orientation et répondant toujours aux demandes d'une manière ou d'une autre. Dans le cas où la demande serait transmise à une autre organisation pour réponse, une copie de la réponse devrait être envoyée au centre. Si des recherches longues et compliquées étaient nécessaires, on ne les entreprendrait pas avant d'en avoir indiqué le coût au correspondant.

Sans doute une formule internationale de demande de renseignements serait-elle bientôt mise au point. Dans le cas où la réponse serait négative, une partie de cette formule devrait être détachable pour envoi à l'Unesco. Le "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques" pourrait réserver quelques pages pour la publication de ces demandes. Les bibliothécaires et documentalistes de tous ces pays seraient invités à faire profiter leurs collègues de leur expérience et à participer à la solution de questions difficiles.

3.09222 Une bibliographie internationale des livres

"L'Unesco entreprend la publication annuelle d'une bibliographie internationale choisie des livres. Elle contiendra un choix des livres les plus significatifs dans les domaines de l'érudition et de la recherche publiés dans les différents pays pendant une année. Cette liste aura environ 50.000 titres, chaque pays étant représenté par un nombre de titres déterminé en fonction de sa production intellectuelle. Chaque pays choisira ses propres titres. Lorsque le titre original sera rédigé dans une langue autre que l'anglais ou le français, il sera traduit dans une de ces deux langues. Cette liste sera classée suivant la C.D.U. avec un index par auteur."

Les difficultés d'un pareil projet n'échappent pas au rapporteur. Il rappelle que l'I.I.C.I. avait pendant

5 ans, de 1924 à 1929 publié une liste annuelle d'"Ouvrages remarquables parus dans différents pays" et il attribue l'échec de cette tentative à des défauts d'exécution, non au principe lui-même qui était excellent. Il se déclare "convaincu que la mise en oeuvre d'un tel projet international, concret, serait un puissant stimulant pour le développement de la bibliographie nationale dans bien des pays" et affirme "son entière confiance dans les possibilités de le voir mener à bien".

3.09223 Manuel de bibliographie nationale.'

"Le Comité permanent international de bibliographie, préparera sur la base de la documentation qu'il aura recueillie un manuel de bibliographie nationale. Ce manuel comprendra une partie théorique et une partie pratique. La partie théorique donnera les définitions et discutera les différentes méthodes d'organisation à l'aide d'exemples pris dans de nombreux pays. La partie pratique contiendra un aperçu de la bibliographie nationale dans tous les pays, son histoire et son organisation, énumérant les titres principaux, les institutions, les centres d'informations bibliographiques, avec adresses et autres informations nécessaires".

Cet ouvrage devra être soigneusement préparé par un comité spécial travaillant en contact étroit avec le comité international permanent d'experts.

## 3.10 PORTUGAL (1)

Un groupe de bibliothécaires et bibliographes portugais s'est constitué sous la direction de :

M. Zeferino Paulo, Directeur, Centro de Documentaçao Cientifida.

Ses membres sont :

M. Estevens, Bibliothécaire du "Ministério das Obras Publicas"

M. Tavares, Chef du "Serviço de Documentaçao do Laboratorio de Engenharia Civil"

Mme Silva, Directeur de la "Biblioteca da Estaçao Agronomica Nacional"

M. Estorninho, Directeur de la "Biblioteca do Instituto Britanico em Portugal".

### 3.101 ETAT ACTUEL DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

Les services bibliographiques existant actuellement au Portugal sont nettement insuffisants.

L'absence d'un plan de coordination, la dispersion des efforts, l'avortement de tentatives partielles, l'insuffisance du dépôt légal, le manque "d'accès principal", le manque de moyens et de techniciens sont quelques-uns des principaux défauts de ces services. Il ne faut pas oublier d'ajouter la lenteur et le retard d'un an en moyenne avec lequel les informations parviennent aux centres de travail.

S'ils ont donc besoin d'une amélioration sérieuse, on ne peut cependant considérer comme viable l'idée de publier une bibliographie courante exhaustive pour toutes les publications portugaises. Il faut la limiter. Les articles de quotidiens, les rapports de comptes et d'assemblée générale, de sociétés commerciales et industrielles, par exemple, doivent en être exclus.

### 3.102 PROPOSITIONS PORTUGAISES EN VUE DE L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

3.1021 Sur le plan national

3.10211 Création du Service Bibliographique National, travaillant en collaboration étroite avec le service du dépôt légal de la Bibliothèque nationale, qui devra être rendu plus efficace.

Il aura pour mission de :

(a) Centraliser la normalisation et la coordination des publications d'information.

---

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, juin 1950.

(b) Etablir le plan de publication (semestriel ou annuel) d'un bulletin bibliographique relatif aux ouvrages de caractère général et aux articles des périodiques non spécialisés.

(c) Orienter et contrôler les services bibliographiques spécialisés et leurs bulletins (trimestriels, semestriels ou annuels).

3.10212 Amélioration des services existants de bibliographie spécialisée. Création d'un Service Bibliographique général distribuant les diverses tâches d'après un plan unique et autant que possible selon les fonctions spécialisées. Centralisation de ces travaux, reproduction sur fiches ou sous forme de listes par un procédé de reproduction rapide et bon marché en procédant à la classification selon la CDU et distribution aux organismes intéressés.

3.10213 Création de services bibliographiques spécialisés pour certains domaines de la connaissance où ils font défaut, par exemple agronomie, météorologie, etc.

3.1022 Sur le plan international

(a) Publication de listes périodiques complètes d'éditeurs comprenant également les organismes officiels qui, dans la plupart des pays échappent à l'organisation des bibliographies nationales.

(b) Etablissement de normes internationales pour la rédaction des notices bibliographiques, relatives aux ouvrages et aux articles de périodiques.

(c) Classification. Etude de la CDU en utilisant les travaux de la FID et de sa commission centrale de classification. Création de 10 Comités internationaux correspondant aux dix classes et de sous-comités en aussi grand nombre qu'il sera nécessaire pour une étude consciencieuse et uniforme. Adoption par tous les pays.

(d) Conclusion d'un accord international concernant les résumés d'articles de périodiques qui devraient être préparés par les auteurs et insérés dans le numéro où paraît l'article, normes pour la présentation des analyses, titre de l'article, traduit dans une langue internationale.

## 3.11 SUEDE (1)

Le groupe de travail comprend :

Dr Tönnes Kleberg, Directeur de la Bibliothèque de l'Université, Upsala, représentant la Société suédoise des Bibliothèques d'études.

Dr Carl Björkbom, Directeur, Bibliothèque de l'Ecole technique, Stockholm, représentant la Société de documentation technique.

M. Valter Ahlstedt, Bibliothécaire, Bibliothèque municipale centrale de Stockholm, représentant l'Association générale des bibliothèques suédoises.

Ce rapport exprime l'opinion du groupe sur le deuxième rapport intérimaire de l'enquête. Il a été rédigé par M. Ahlstedt, et communiqué à certains membres des associations de bibliothécaires suédois. Il a été tenu compte de leurs observations par le Comité, dans la rédaction du rapport final.

L'activité bibliographique suédoise, bien qu'importante, est très dispersée, et a besoin avant tout d'être coordonnée.

3.111 PROPOSITIONS SUEDOISES CONCERNANT L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

3.1111 Sur le plan national

La création d'un Institut National Bibliographique rattaché à la Bibliothèque Royale de Stockholm est la première et la plus importante des mesures à prendre.

---

(1) Résumé du rapport provisoire soumis à l'Unesco, juin 1950.
Ce rapport contenait une liste des bibliographies nationales suédoises.

Ses fonctions seraient les suivantes :

(a) Etablir, imprimer et vendre les fiches de base relatives à la production intellectuelle nationale. Actuellement ce travail est fait quatre fois par les quatre bibliothèques où est rassemblée la littérature nationale.

(b) Publier la bibliographie générale courante (hebdomadaire, mensuelle, annuelle et les volumes récapitulatifs quinquennaux).

(c) Dépouiller les principaux périodiques et journaux - y compris si possible les matières contenues dans les annuaires et les volumes de mélanges.

(d) Publier des listes de périodiques et journaux, musique, cartes, documentation audio-visuelle, etc. Rien n'existe en ce qui concerne ce dernier type de document.

(e) Pour les anonymes et les pseudonymes, compléter l'ouvrage de L. BYGDEN pour la période 1900-1950.

(f) Compiler des dictionnaires bibliographiques des auteurs suédois et en particulier de ceux qui sont morts avant 1900.

(g) Organiser les catalogues collectifs dont le plus urgent est celui des périodiques des bibliothèques d'études.

(h) Publier soit sous forme d'annuaire, soit dans une revue de bibliothèques les renseignements statistiques de bibliographie.

(i) Jouer le rôle de centre d'information bibliographique.

3.1112 Sur le plan national

Les problèmes les plus urgents à résoudre en vue de l'amélioration des services bibliographiques dans le monde sont les suivants :

(a) Création et adoption de règles uniformes de catalogage (sur le plan national et sur le plan international).

(b) Création de centres bibliographiques nationaux tels que celui décrit plus haut, équipé avec les instruments les plus modernes (reproduction photographique, micro-fiches, etc.). A ce sujet le rapport souligne que si pour l'usage national les bibliographies doivent être exhaustives, pour l'usage international elles doivent être fortement sélectives.

(c) Création d'un Institut bibliographique international qui se tiendrait en liaison avec les centres nationaux.

Le rapport signale que les règles suédoises concernant les notices bibliographiques seront publiées en collaboration avec l'Organisation internationale de Normalisation (I.S.O) et que des projets concernant des listes sélectives destinées à l'étranger ont reçu un commencement de réalisation.

## 3.12 ROYAUME-UNI (1)

Le présent rapport a été adopté par une Conférence qui groupait des représentants des organisations et services suivants : Library Association, ASLIB, British National Bibliography, Royal Society, British Union Catalogue of Periodicals et National Central Library.

Les observations ci-après ont été formulées sur la base des questions posées dans le "Résumé du rapport sur les Services bibliographiques" volume IV, n° 2 du Bulletin de l'Unesco à l'intention des Bibliothèques (février 1950).

(1) Le rapport soumis à l'Unesco en juillet 1950 a été reproduit ici presque intégralement mais sans les Appendices dont il est fait mention. Ces appendices comprennent une liste des services bibliographiques courants du Royaume-Uni ainsi que les rapports sur des enquêtes actuellement en cours au sujet de leur fonctionnement

3.121 ROLE DE LA BIBLIOGRAPHIE EXHAUSTIVE

Les bibliographies exhaustives présentent la plus haute importance et lorsqu'elles peuvent s'appuyer sur la documentation réunie grâce à un système strictement appliqué de dépôt légal dans une bibliothèque nationale, elles apparaissent comme la base indispensable de tous les autres travaux bibliographiques effectués dans le pays. La British National Bibliography, établie d'après la documentation reçue par le British Museum, constitue à cet égard un modèle dont tous les pays auraient intérêt à s'inspirer.

Les bibliographies nationales d'autres pays offrent un vif intérêt pour le spécialiste qui a moins aisément accès aux diverses sources d'information (périodiques, sociétés et institutions compétentes, contacts avec des chercheurs, etc.) à l'étranger que dans son propre pays.

Une bibliographie exhaustive doit être publiée régulièrement et fournir des indications classées aussi bien par auteur que par matière. Il faut que ses buts, ses sources et sa portée soient nettement précisés. Les mêmes règles doivent être appliquées en ce qui concerne les cartes géographiques et la musique.

3.122 ROLE DE LA BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

Le rapport sur les "Services bibliographiques" omet de souligner que beaucoup de bibliographies sélectives sont établies pour répondre aux besoins d'un corps de spécialistes attachés à une institution : ce fait leur impose des limites mais en même temps il leur permet souvent de signaler l'existence de documents originaux non publiés auxquels il arrive que seul un petit nombre de personnes aient accès.

Pour établir des bibliographies sélectives, on utilise des catalogues de bibliothèques et les index des périodiques ; on dépouille des périodiques, les publications de diverses associations et des bibliographies d'ouvrages dans le commerce ; on entre en rapport avec des spécialistes compétents ; enfin, on consulte les publications régulièrement reçues ou échangées.

Bien souvent les dépenses afférentes à ce travail ne se distinguent pas de l'ensemble des frais d'administration d'une institution ; l'établissement d'un exemplaire supplémentaire des fiches de catalogue ou d'une liste classée des dernières acquisitions n'augmenterait guère les dépenses. C'est la centralisation de ces indications à l'échelon national ou international qui serait onéreuse. Le prix élevé des catalogues préparés dans le Royaume-Uni à l'échelon régional et national donne à penser qu'on pourrait envisager la préparation d'un guide national ou international des sources d'information. The Library Association Working Party on Library and Information Services - Interim report on "Co-operative Provision of books, periodicals and related material in libraries" and The Programme for a survey of research library ressources in the British Isles, documents établis par la Library Association (University and Research Section) illustrent les tendances qui se sont manifestées dans le Royaume-Uni après la guerre et qui ont à leur origine la conviction que le rassemblement d'une documentation satisfaisante sur un sujet quelconque doit précéder tout travail bibliographique sérieux. Des contacts directs avec l'organisme spécialisé constituent certainement un moyen moins onéreux et plus efficace d'obtenir des renseignements car les intéressés se trouvent ainsi mis en rapport avec ceux qui connaissent le mieux la question et qui sont en mesure de leur fournir les appréciations les plus compétentes et les renseignements les plus récents. Lorsque le bibliographe et le bibliothécaire collaborent, les frais sont sensiblement réduits et les jugements de valeur des experts combinés avec l'évaluation des besoins plus généraux qui existent en dehors de l'institution constituent un grand avantage. Il apparaît qu'en établissant une collaboration entre bibliothécaires l'on pourrait grâce à leur bonne volonté et à leur sens de la solidarité aboutir à d'excellents résultats. L'appui des organisations nationales déjà pourvues d'un secrétariat et de ressources et la coordination qu'elles peuvent assurer permettraient d'entreprendre une action efficace (Voir (a) The interim proposals of the Library Association Working Party on Library and Information Services, tendant à la conduite d'une enquête témoin sur les bibliothèques dans le domaine des arts et de la science de l'ingénieur (Annexe A) ; (b) the interim report of the ASLIB Working Party on the Social Sciences, où sont analysés les ressources et les besoins actuels dans le domaine de la bibliographie des sciences sociales (Annexe B)).

Le représentant de la Royal Society a fait observer que l'objet général de la présente enquête, qui est de contribuer à rendre le savoir accessible à tous, revêt sans aucun doute une grande importance, mais qu'en fait la manière dont elle est conduite est un peu trop mécanique en ce sens qu'elle néglige d'envisager la bibliographie par rapport aux autres méthodes de conservation et de diffusion des informations, et qu'elle ne tient pas compte, en particulier, de la valeur du rôle joué par les spécialistes et des contacts personnels.

Dans le domaine scientifique et technique, les bibliographies exhaustives à l'échelon national sont et semblent destinées à demeurer d'importance secondaire, car les grands courants de la pensée scientifique et du progrès technique sont enregistrés dans les périodiques, les livres ne présentant à cet égard qu'une valeur réduite. Il est sans doute impossible de dresser une liste complète des articles de périodiques et cela ne présenterait d'ailleurs que peu d'utilité. Les nouvelles revues sont particulièrement intéressantes et la publication mensuelle ou trimestrielle de listes annotées de nouvelles revues et autres ouvrages à suite paraissant dans le monde entier serait fort utile aux services d'analyse et d'information et aux bibliothèques spécialisées.

En ce qui concerne les publications non périodiques, il faudrait évidemment viser à faire figurer dans les bibliographies nationales exhaustives tous les ouvrages existants, mais il convient de noter qu'aucun pays n'y a encore réussi ; la British National Bibliography, par exemple, présente elle-même des lacunes, car elle ne

comprend pas la documentation technique publiée gratuitement par des entreprises commerciales, ni les textes scientifiques et techniques qui, en raison de leur caractère hautement spécialisé, sont tirés à un petit nombre d'exemplaires et figurent parfois sous la rubrique "non publiés".

Si complètes que puissent devenir les bibliographies nationales et si mécaniques que puissent être les méthodes employées, elles ne sauraient remplacer les bibliographies sélectives courantes établies par des spécialistes travaillant en liaison étroite avec des organisations de recherches et portant souvent, notamment, sur des sujets d'ordre scientifique ou technique. Ces bibliographies sélectives courantes, bien qu'elles soient nationales, en ce qui concerne la langue employée, sont internationales par leur portée.

Les bibliographies sélectives - sélectives en ce qui concerne non seulement les sujets traités mais aussi la manière dont elles sont présentées - facilitent la tâche des hommes de science et des techniciens qui ont atteint depuis longtemps la limite de leur capacité de lecture ; pour eux, le principal problème consiste à réduire dans toute la mesure du possible le nombre des textes qu'ils doivent lire. Il apparaît, en fait, que la publication de bibliographies générales systématiques dressées d'une façon quelque peu mécanique par un personnel non spécialisé tend à diminuer la considération accordée par les savants aux activités des bibliographes ; il importe de s'efforcer, non pas tellement de développer les bibliographies générales que d'amener les bibliothèques nationales et générales à mieux comprendre le rôle des bibliographies sélectives existantes.

3.123 ROLE DE LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

Ainsi qu'il a été exposé ci-dessus, le dépôt légal dans une bibliothèque nationale constitue une condition préliminaire essentielle dans ce domaine. Lorsque les publications reçues sont mises à l'entière disposition du service national de bibliographie, les difficultés d'ordre financier se trouvent réduites ; il en est ainsi, par exemple, dans le cas de la British National Bibliography, établie d'après la documentation reçue par le British Museum Copyright Office. Pour des raisons pratiques, il est nécessaire que tous les travaux de coordination à l'échelon national soient effectués en un même lieu, avec le concours, si possible, des bibliothèques spécialisées.

3.124 ROLE DE LA BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

Un organisme international, de préférence du type envisagé au dernier paragraphe de la Section 7.715 du Rapport sur les "Services bibliographiques", auquel seraient adjoints des représentants d'institutions telles que la Fédération internationale des Associations de bibliothécaires et la Fédération internationale de Documentation, devrait coordonner les travaux effectués dans les pays participants ; mais un organisme de ce genre ne serait pas nécessairement le plus qualifié pour prendre certaines initiatives ainsi que le montre l'histoire de l'Institut international de bibliographie.

Les membres des différents groupes professionnels continueront inévitablement à utiliser une terminologie spécialisée et il apparaît que le meilleur moyen de leur permettre de se comprendre consiste à leur fournir des dictionnaires polyglottes et des glossaires internationaux.

Il serait très désirable d'utiliser, chaque fois que possible, les services d'organisations existantes et de valeur reconnue, telles que l'Institut international d'agriculture de Rome.

3.125 RECOMMANDATIONS

Il est recommandé :

(i) que chaque pays soit encouragé à produire des bibliographies nationales complètes, courantes et récapitulatives ; que ces bibliographies soient systématiques et utilisent dans toute la mesure du possible la même classification ;

(ii) que des listes annotées des nouveaux périodiques et autres ouvrages à suite paraissant dans le monde entier soient publiées à intervalles réguliers ;

(iii) que des enquêtes sur les bibliographies exhaustives spéciales (internationales) existant actuellement soient menées dans chaque pays et que celles qui auront été trouvées suffisantes soient mises à la disposition du monde entier.

3.13 YOUGOSLAVIE (1)

Des bibliothécaires de Zagreb, Belgrade et Ljubljana ont examiné les rapports de l'enquête Unesco/Bibliothèque du Congrès sous la direction de M. Matko Rojnic, Directeur de la Bibliothèque Universitaire de Zagreb.

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, Juin 1950.

Le rapport a été conçu en fonction de la situation et des besoins yougoslaves. Ses suggestions ou recommandations se limitent aux projets actuels, réalisables dans un avenir prochain en Yougoslavie. Il ne comprend pas de propositions sur le plan international.

3.131 BIBLIOGRAPHIES COURANTES EXHAUSTIVES

L'activité bibliographique courante en Yougoslavie s'est développée considérablement depuis la fin de la guerre grâce à l'appui du Gouvernement. Elle est concentrée dans des centres fédéraux (l'Institut bibliographique de la République fédérative populaire de Yougoslavie, créé à Belgrade en 1949), auprès des bibliothèques nationales des diverses républiques (Serbie, Croatie et Slovénie surtout) et se développe aussi au sein des instituts et sociétés savantes.

Le dépôt légal fonctionne d'une manière satisfaisante à Belgrade et auprès des bibliothèques centrales de toutes les Républiques - et permet la publication de bibliographies exhaustives courantes. [Il est à présumer qu'une coordination ne manquera pas de s'établir entre ces bibliographies en vue d'éviter les doubles emplois - note du rédacteur].

3.1311 Amélioration des bibliographies exhaustives courantes. Elle devrait porter sur les points suivants :

(a) Développer l'activité bibliographique dans les Républiques où elle n'est pas encore assez efficace. Renforcer les bibliothèques nationales existantes, augmenter leur personnel qualifié. Créer des centres bibliographiques là où il n'en existe pas.

(b) Compiler toutes les bibliographies exhaustives courantes selon le principe national, plutôt que sur le plan territorial, c'est-à-dire en ajoutant à la production du territoire les livres imprimés dans la langue et les oeuvres écrites par des auteurs de cette nation, comme le fait la bibliographie slovène.

(c) Ajouter une traduction des titres dans une langue internationale pour faciliter l'usage des bibliographies à l'étranger.

(d) Compléter les bibliographies (en particulier les bibliographies croates) par un index par matières - lequel fait défaut par suite d'une terminologie scientifique défectueuse.

(e) Inclure des catégories de publications qui manquent à certaines de ces bibliographies, par exemple les journaux, revues, articles, parus dans les almanachs, recueils de travaux scientifiques, musique, cartes, revues, etc.

(f) Tâcher de réduire les retards causés par le manque de personnel et le surmenage des imprimeries.

3.132 BIBLIOGRAPHIES COURANTES SELECTIVES

La compilation de bibliographies par sujet est trop coûteuse pour une petite nation, aussi n'y consacre-t-on qu'une attention secondaire. Les annotations, les index et la classification figurant sur les bibliographies exhaustives y suppléent dans une certaine mesure.

Celles qui existent ou sont en cours d'exécution sont compilées pour la plupart par certains instituts et sociétés savantes pour satisfaire à leurs besoins propres.

Par contre les listes choisies (selon la valeur) et les listes de nouvelles acquisitions sont très nécessaires, en particulier pour les besoins des bibliothèques populaires.

3.1321 Amélioration des bibliographies sélectives courantes. Elle devrait porter sur les points suivants :

(a) Pour les bibliographies sélectives par sujet rédigées par les instituts et sociétés savantes :

(i) Regroupement des services fragmentaires, qui puisent souvent aux mêmes sources et élaborent les mêmes matériaux en un seul centre fédéral, avec un plan de travail.

(ii) Normalisation des méthodes de travail trop souvent empiriques.

(b) Pour les listes choisies, augmentation du nombre et de la qualité dans le sens d'une adaptation plus étroite aux besoins.

3.1322 Etablissement d'un rapport entre la bibliographie exhaustive et la bibliographie sélective par le répertoriage de tous les matériaux selon les méthodes diverses correspondant à leur caractère. Ce répertoire pourrait à tout moment servir de base pour la compilation des bibliographies exhaustives ou sélectives. Cependant, il ne serait jamais publié sous cette forme.

Les conditions nécessaires à un tel travail sont les suivantes : développement des centres existants, augmentation du personnel compétent et collaboration d'experts.

3.133 CATALOGUES COLLECTIFS

Les catalogues collectifs sont fort peu développés en Yougoslavie. L'évolution historique des différentes républiques dans le passé se réflète dans l'organisation très différente des bibliothèques et dans la diversité de leurs <u>règles catalographiques</u>.

Comme il est impossible de réaliser une unification complète de toutes les règles sans apporter des changements considérables aux catalogues existants, il serait nécessaire de les coordonner au moins dans les détails qui n'affectent pas le principe des catalogues.

La rédaction et la publication de règles uniformes et obligatoires devrait être une des tâches principales des bibliothèques dans chaque république.

## 3.14 AUTRES GROUPES NATIONAUX

3.141 <u>Belgique</u>

Un groupe de travail seulement nommé par l'Association belge de la documentation a étudié les rapports et envoyé ses recommandations.

3.142 <u>Bulgarie</u>

L'institut bulgare de bibliographie prépare ses recommandations et commentaires.

3.143 <u>Espagne</u>

Un premier rapport a été préparé par le Dr Tortajara.

Un autre rapport est en cours de préparation dans lequel il sera tenu compte des recommandations de l'Association des bibliothécaires espagnols et de l'Institut de bibliographie "Nicolas Antonio".

3.144 <u>Suisse</u>

Il a été constitué une commission nationale suisse de bibliographie qui préparera un compte rendu sur l'établissement d'un plan national et international.

3.145 <u>Albanie, Tchécoslovaquie, Hongrie, République d'Irlande, Luxembourg, Pologne, Roumanie, Union des Républiques Socialistes Soviétiques</u>

Ces pays ont reçu copie des rapports relatifs à l'enquête en question.

## Chapitre IV - ASIE

On trouvera ci-après le résumé des rapports envoyés par les groupes de travail de l'Inde, d'Israël, du Japon, du Pakistan et des Philippines. En outre, il a été fait mention d'autres groupes nationaux dont les commentaires et recommandations n'étaient pas encore parvenus au moment de mettre sous presse (juillet 1950).

### 4.1 INDE (1)

Le groupe de travail est constitué comme suit :

Dr S.R. Ranganathan (Président),

Shri Magnanand, Bibliothécaire, Direction générale des services de Santé, Gouvernement de l'Inde,

Shri D.R. Kalia, Bibliothécaire, Institut central d'Education, Delhi,

Shri P.N. Kaula, Librairie de l'Université de Delhi (Rapporteur).

De plus, le Dr Ranganathan s'est rendu personnellement à Bangalore, Poona, Bombay, Annamalainagar, Madras, Calcutta et New Delhi, et a organisé dans ces villes des réunions avec les personnes que ces problèmes intéressent. Les études ont continué après sa visite. Plusieurs des groupes régionaux ainsi constitués ont envoyé leurs observations. Il en a été tenu compte dans la rédaction du rapport final.

4.11 L'Inde était sous le régime colonial au moment où l'imprimerie y a fait son apparition (début du XIXe siècle). Elle a regagné son indépendance récemment (1947). Cette double circonstance explique l'état des services bibliographiques dans ce pays.

Ils participent à la fois du développement occidental et de l'insuffisance des pays arriérés. Dotés de bonne heure d'un "copyright Act" (1847) et d'un "Press and Registration of books Act" (1867), pour des raisons plutôt politiques que scientifiques d'ailleurs, mais qui ont cependant permis la publication d'une bibliographie nationale exhaustive, ils sont, d'autre part, dans l'enfance, en ce sens qu'ils ne constituent pas un système autochtone établi sur des bases nationales, en fonction des besoins et des conditions particulières à un pays aussi vaste et aussi diversifié.

### 4.12 DOCUMENTATION

#### 4.121 Définition

Le rapport étudié en détail la notion de documentation qui consiste à porter à l'attention des travailleurs des "unités microscopiques de pensée incorporées dans des articles de périodiques ou des fractions de livres".

#### 4.122 Usagers

Passant en revue les principales catégories susceptibles de provoquer une demande de service documentaire, il explique pourquoi cette demande ne s'est pas manifestée jusqu'ici aux Indes :

(a) Les entreprises industrielles - qui ont été les premières à en sentir le besoin - étaient inexistantes jusqu'ici.

(b) Les services du gouvernement s'adressaient à la Grande-Bretagne pour obtenir ce qui pouvait leur être nécessaire.

(c) D'une part, les laboratoires et autres institutions de recherche - peu nombreux d'ailleurs - n'avaient pour ainsi dire pas de bibliothèques ; d'autre part, professeurs et savants savaient en général trouver la plupart des instruments qui leur sont nécessaires pour leurs travaux.

---

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, mai 1950.

4.13 ORIENTATION SOUHAITABLE DU DEVELOPPEMENT DOCUMENTAIRE

Mais l'Inde n'a pu échapper au sentiment qui se développe dans le monde avec de plus en plus de force, à savoir que sans un service de documentation bien organisé, tout travail scientifique ou technique de valeur est impossible. Aussi, dans tous les milieux où se pratiquent des activités de cet ordre, voit-on se dessiner le mouvement qui stimulera la création de tels services. Ils sont différents suivant qu'on les considère :

Sur le plan local,
Sur le plan national,
Sur le plan international.

4.131 Sur le plan local

Il se caractérise par le contact personnel. Il consiste essentiellement à déterminer et trouver parmi les documents et les services d'une bibliothèque ceux qui seront nécessaires à un usager donné, à un moment donné. Il peut aussi consister à les trouver en dehors de la bibliothèque et à en obtenir communication ou copie.

Il doit même aller plus loin. Il ne doit pas se contenter d'utiliser l'index ou autres périodiques de documentation, car un délai trop long s'écoule nécessairement entre la production du périodique original et celle de l'index. De plus, ces listes sont faites en vue de servir un usager théorique, c'est-à-dire au fond à un personnage inexistant. Sur le plan local, le service de documentation préparera lui-même des listes documentaires exactement adaptées aux besoins de son public mais limitées aux sujets essentiels, afin d'éviter le gaspillage qui résulterait sur le plan national d'une trop grande répétition des mêmes efforts.

Suivant les institutions, ces listes anticiperont même sur la demande précise, ou au contraire attendront qu'elle soit formulée. Il faut noter que les bibliothèques publiques seront appelées à jouer ce rôle dans un pays comme l'Inde pendant de longues années encore, étant donné l'absence de bibliothèques spécialisées et de véritables centres de documentation.

4.132 Sur le plan national

Une proposition émanant de l'Indian Library Association et approuvée par l'Indian Standard Association est à l'étude, en vue de la création d'un Comité national de la documentation. Ce Comité fonctionnerait auprès du Département de la recherche scientifique et comprendrait un Comité technique de bibliothécaires, un collège d'experts et un Comité de direction où seraient représentés les deux groupes ci-dessus, ainsi que le Secrétaire du Département de la recherche scientifique. A ce département, incomberait le soin de fournir les moyens d'organiser le dépouillement de tous les périodiques scientifiques du pays.

Ce projet se rencontre avec un autre plus vaste du Ministère de l'éducation, tendant à créer une bibliothèque nationale centrale. En principe, cette bibliothèque serait le lien naturel où devrait s'élaborer sur le plan national la documentation, sous forme imprimée. Mais la question des langues - au nombre de dix environ - complique l'élaboration d'un plan d'organisation.

Deux systèmes peuvent être envisagés :

L'un, centralisateur, concentrant toute la production de la documentation à la Bibliothèque nationale centrale, limitant le rôle des bibliothèques centrales des Etats à celui de centres de documentation ; l'autre, décentralisateur, chargeant chaque bibliothèque centrale d'Etat du dépouillement de la documentation publiée dans la langue locale. Dans ce cas, la Bibliothèque nationale centrale s'occuperait seulement des publications dans les langues communes à tout le pays, à savoir le sanscrit, dans l'ordre classique, l'anglais, dans l'ordre moderne.

De toute manière, la Bibliothèque nationale centrale jouera un rôle important pour l'uniformité et l'exhaustivité.

4.133 Sur le plan international

Au fur et à mesure que la spécialisation s'intensifie, la nécessité d'une collaboration internationale se fait de plus en plus sentir, car les personnes qui peuvent bénéficier de la connaissance mutuelle de leurs travaux sont de moins en moins nombreuses et de plus en plus disséminées.

Il faudrait distribuer les sujets aux différents pays. Dans le rapport indien, on peut trouver une méthode pour attribuer cette responsabilité suivant un plan définitif. Mais l'instabilité politique et les guerres mondiales rendent cette forme de collaboration difficile et précaire. On pourrait trouver une sauvegarde dans le système suivant : charger deux pays au lieu d'un de chaque discipline, en ayant soin de les choisir, de manière qu'en cas de conflit il y ait des chances pour qu'ils se trouvent dans des camps différents.

Quelle que soit la forme de l'organisation à laquelle on s'arrêtera, les bibliothèques nationales de tous les pays auront un rôle important à jouer, et leur collaboration au centre mondial ainsi créé pour chaque discipline sera capitale .

Le rôle de l'Unesco en cette matière consistera :

(a) Dans les pays avancés, à vaincre la résistance des organismes qui se sont développés au hasard et refuseront pour des questions de prestige d'abandonner leurs positions.

(b) Dans les pays "vierges" où des traditions paralysantes n'ont pas encore pris racine, de préparer les esprits en vue de la mise en route de leur documentation selon un plan convenable établi à l'avance.

## 4.2 ISRAEL (1)

Le groupe de travail est composé des membres du Comité des bibliothèques scientifiques (Committee for Scientific Libraries), et d'autres bibliothèques intéressées par la question, sous la direction du Dr Curt Wormann, Directeur de la Bibliothèque nationale et universitaire juive (Jewish National and University Library).

4.21 Le développement des services bibliographiques en Israël a eu lieu jusqu'ici dans des circonstances exceptionnelles :

Une bibliographie qu'on peut qualifier de nationale a commencé de paraître vingt-cinq ans avant que le pays ne constituât une unité politique indépendante.

L'institution autour de laquelle des services bibliographiques ont été fondés, la Bibliothèque nationale et universitaire juive, est depuis deux ans coupée de sa base. L'Université hébraïque du Mont Scopus est en effet en territoire arabe, sous la protection de l'O. N.U. L'Université et la bibliothèque sont installées à Jérusalem dans des locaux temporaires et insuffisants. Une collection réduite a été rassemblée ; mais les grandes richesses de la bibliothèque sont inaccessibles à son personnel et à ses lecteurs.

La population du pays a doublé depuis la fondation de l'Etat d'Israël et ses institutions culturelles et scientifiques se sont multipliées dans des proportions impressionnantes.

4.22 Dans l'ordre des réalisations, deux entreprises peuvent être considérées comme encourageantes.

(a) La bibliographie nationale est assurée par la revue trimestrielle Kirjath Sepher, publiée par la Bibliothèque nationale et universitaire juive.

(b) L'inventaire des ressources en littérature scientifique sera réalisé par la reproduction sur microfilm des catalogues de toute la littérature scientifique existant dans les bibliothèques d'Israël. Ce travail en cours d'exécution est effectué par les soins du Conseil des recherches.

4.23 Dans l'ordre des créations récentes qui pourront être utilisées en vue de la coordination et de l'établissement d'un plan d'ensemble, il faut citer :

(a) Un bureau concernant les questions de bibliothèques, créé il y a quelques mois auprès du Ministère de l'Education et de la Culture. Ce bureau a l'intention d'inclure les problèmes bibliographiques dans ses fonctions.

(b) Une association bibliographique créée il y a un an.

(c) Une association de bibliothécaires affiliée à la Fédération israélienne du Travail. On travaille en ce moment à constituer une association générale qui engloberait aussi la première (mentionnée en(b)).

(d) La Fédération du Travail a un département culturel qui organise de temps à autre des petits cours de bibliothécaires.

4.24 PROPOSITIONS EN VUE DE L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

(a) La promulgation d'une loi sur le dépôt légal.

---

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, juin 1950.

(b) La création auprès de l'Université hébraïque d'une école permanente de bibliothécaires.

(c) Enfin et surtout, la constitution d'un Comité bibliographique chargé d'établir un plan.

La bibliothèque nationale et universitaire juive serait prête à constituer ce Comité où devraient être représentées toutes les organisations officielles intéressées. Le Comité devrait avant tout procéder à une étude approfondie préalable en vue d'estimer d'une façon précise le travail à faire et le personnel nécessaire. La coopération de plusieurs institutions culturelles serait facile à obtenir et l'assistance du Ministère de l'Education ne ferait pas défaut pourvu que les institutions internationales compétentes encouragent efficacement ce projet.

## 4.3 JAPON (1)

Le groupe de travail, sous la direction de :

M. Tokujiro Konamori, Bibliothécaire en chef, Bibliothèque du Parlement,

est composé des membres suivants de la Bibliothèque du Parlement (National Diet) :

M. Masakazu Nakai, Premier bibliothécaire adjoint,

M. Naro Okada, Directeur de la Division des Acquisitions et du Catalogue,

M. Taijiro Ichikawa, Directeur de la Division des Affaires internationales,

et de :

M. Takashi Ariyama, Secrétaire de l'Association des Bibliothécaires japonais.

M. Hiroshi Kawai, Bibliothécaire adjoint de la Bibliothèque de l'Université de Tokio.

Les 1er et 2ème rapports intérimaires ont été traduits en japonais et distribués en anglais et en traduction japonaise à 250 institutions. Les membres du Comité ont été chargés de recueillir leurs opinions. Il en a été tenu compte dans l'établissement du rapport final.

4.31 Pour différentes raisons, les bibliothèques japonaises n'ont commencé qu'après la guerre à s'intéresser activement à l'organisation de services bibliographiques. Le Japon est donc une sorte de terrain vierge où, dans les bibliothèques anciennes aux traditions désuètes, l'idée moderne de service bibliographique n'avait guère fait son apparition.

Deux lois ont été votées, favorisant la naissance et le développement des services les plus essentiels.

La première (1948) a créé la Bibliothèque du Parlement, l'a érigée en Bibliothèque nationale, lui a confié le dépôt légal des nouvelles publications (sans toutefois le rendre obligatoire et envisager des sanctions) et lui a imposé l'obligation de publier une "Liste des nouvelles publications", première tentative de bibliographie nationale exhaustive.

La seconde, qui n'entrera en vigueur qu'en juillet 1950, est la loi concernant les bibliothèques. Elle favorisera, entre autres, l'organisation de centres d'informations, de services de référence pour le public dans les bibliothèques japonaises.

Plusieurs missions successives de bibliothécaires américains ont trouvé dans les bibliothèques et auprès du gouvernement une attitude largement compréhensive et bénéficié d'une réception enthousiaste. Par l'étude qu'elles ont faite des problèmes et les solutions qu'elles ont préconisées, elles ont donné une grande impulsion à ces activités. Le rapport du groupe japonais reflète un ardent désir - répandu dans tout le pays - d'entreprendre sans tarder les tâches immenses qui attendent bibliothécaires et bibliographes.

Le groupe se rend compte qu'un des principaux obstacles à leur réalisation est la modicité des crédits qui y sont consacrés dans le budget national. Il reconnaît la responsabilité du gouvernement dans ces matières, mais exprime le désir de voir l'Unesco l'aider financièrement.

---

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, juin 1950.

4.32 PROPOSITIONS DU COMITE JAPONAIS EN VUE DE L'AMELIORATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES

4.321 Sur le plan national

1. Création d'un organisme national chargé d'établir un plan auprès de la Bibliothèque nationale du Parlement. Le groupe constitué pour étudier l'enquête Unesco/Bibliothèque du Congrès pourrait servir de noyau à cet organisme. Il devrait ne pas oublier que "la véritable organisation n'est pas la dictature de quelques-uns mais la coordination de l'initiative de plusieurs".

   Parmi les fonctions les plus importantes de cet organisme, il faut mentionner la fixation d'un ordre de priorité dans les tâches à entreprendre.

2. Organisation intensive des bibliothèques sous l'impulsion de l'Association des bibliothécaires japonais, en vue d'une coordination des services bibliographiques.

3. Unification des services bibliographiques pour chaque discipline.

4. Développement d'une activité régionale : prêt entre bibliothèques, catalogues collectifs régionaux, etc. (Etude du système du Royaume-Uni).

4.322 Sur le plan international

(a) Participation du Japon à l'organisme central international

A l'unanimité, le Comité japonais a exprimé le désir d'être représenté à cet organisme, en particulier à cause des problèmes techniques spéciaux qui se posent au Japon pour l'établissement du catalogue.

Certains se sont déclarés en faveur d'un Comité régional qui étudierait les problèmes spéciaux à l'Orient.

(b) Transcription

Deux systèmes de transcription en alphabet occidental existent pour les caractères japonais. Il est difficile de les unifier.

Un organisme international pourrait être chargé d'étudier et de trancher la question.

(c) Traduction des principaux traités publiés depuis vingt ans au sujet de la documentation bibliographique

Aux trois langues recommandées (anglais, français, espagnol) par le deuxième rapport intérimaire on pourrait ajouter l'allemand.

(d) Terminologie

L'unification des termes scientifiques, y compris les termes bibliographiques devrait être entreprise par un organisme international en coopération avec les sociétés académiques du monde.

(e) Echanges

L'échange de fiches imprimées et de bibliographies entre les différents pays est recommandé.

## 4.4 PAKISTAN (1)

Le rapport a été ensuite rédigé par M. A. Moid, bibliothécaire de l'Université Sind, à Karachi, avec la collaboration de plusieurs de ses collègues.

Les propositions suivantes ont été conçues en fonction de la situation au Pakistan, mais dans l'esprit du rapporteur elles s'appliquent aux pays où le développement des services bibliographiques est comparable à celui du Pakistan.

---

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco, juin 1950.

4.41 PROPOSITIONS CONCERNANT L'AMELIORATION DE LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

4.411 Un programme législatif comprenant :

(a) La création d'une bibliothèque nationale (avec notamment un département de bibliographie nationale et internationale).

(b) L'organisation du dépôt légal auprès de la bibliothèque nationale.

L'action de l'Unesco auprès des Etats Membres intéressés est sollicitée en vue de la réalisation de ce programme.

4.412 Adoption d'un système uniforme de classification constituant un langage international classificateur. (La bibliothèque publique du Pundjab a entrepris la traduction en Urdu de la classification décimale de Dewey).

4.413 Adoption du catalogue par matière systématique aussi exhaustif que possible (articles de périodiques, analytiques, etc.) considéré comme le meilleur, en vue de la préparation de bibliographies.

4.42 PROPOSITIONS CONCERNANT L'AMELIORATION DE LA BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE

(a) Le domaine propre de la bibliographie internationale est celui de la bibliographie spécialisée. Elle est utile seulement sur le plan international et ne doit pas être entreprise sur le plan national.

(b) Dans ce domaine seulement, une institution internationale telle que l'Unesco doit produire elle-même la bibliographie.

Dans le domaine de la bibliographie nationale, elle doit se limiter au rôle d'intermédiaire.

4.5 PHILIPPINES (1)

Le rapport ci-après sur l'état actuel des services bibliographiques aux Philippines a été rédigé et présenté par M. Gabriel A. Bernardo, Bibliothécaire de l'Université des Philippines, au nom de la "Philippines Library Association" et de son "Committee on Bibliography".

4.51 NECESSITE DE LA PLANIFICATION EN MATIERE DE BIBLIOGRAPHIE AUX PHILIPPINES

Dans le cadre de l'oeuvre de reconstruction entreprise après la deuxième guerre mondiale, l'organisation des travaux bibliographiques est apparue durant les premières années comme moins importante que la reconstitution des bibliothèques et des collections de livres et de périodiques. Cependant, le Comité bibliographique de l'Association des bibliothécaires des Philippines s'est attaché, depuis sa réorganisation en 1949, à dresser le plan de ces travaux et à les coordonner.

Les membres du Comité ont estimé que les activités bibliographiques conduites avant la guerre aux Philippines étaient très peu satisfaisantes, du fait de leur manque de régularité et de méthode. Néanmoins, tant qu'ils n'auront pas reçu du gouvernement ou d'autres organismes intéressés l'aide morale et financière nécessaire, il est clair qu'ils devront se contenter des résultats obtenus grâce à une collaboration bénévole.

4.52 ETAT ACTUEL DES SERVICES QUI S'OCCUPENT DES BIBLIOGRAPHIES COURANTES

Il n'existe aux Philippines aucun catalogue commercial des publications, ni aucun autre moyen de se procurer commodément des renseignements ou des détails sur les ouvrages qui paraissent aux Philippines. Il n'a jamais été publié de répertoire des articles de périodiques et le gouvernement ne publie plus de listes des publications officielles distribuées gratuitement ou mises en vente.

Les difficultés rencontrées se multiplient et s'aggravent au fur et à mesure que s'accroît le volume de la documentation produite aux Philippines.

4.53 PLAN PREMILINAIRE PROPOSE PAR LE COMITE DE BIBLIOGRAPHIE

Le Comité a utilisé l'analyse des services nationaux de bibliographie effectuée dans le cadre de l'enquête Unesco-Bibliothèque du Congrès et en a fait la base de son propre programme d'action.

Toutes les autres institutions philippines intéressées ont été invitées à coopérer avec lui

(1) Résumé du rapport reçu par l'Unesco en juillet 1950.

Voici quelques-unes des mesures qu'il a déjà prises :

(a) Constitution, par le Président du Conseil national de la Recherche, d'un Comité des comptes rendus analytiques scientifiques.

(b) Début d'une aide financière pour la publication d'un catalogue commercial annuel des éditeurs philippins.

(c) Projet tendant à obtenir le concours du Gouvernement, en vue de publier une liste annuelle des documents officiels.

(d) Mise en chantier d'un catalogue collectif des périodiques et suites et d'un catalogue collectif national.

(e) Enfin, divers travaux spéciaux ont été confiés à des particuliers ou à des institutions coopérant avec le Comité.

Le Comité de Bibliographie de l'Association philippine des bibliothécaires ne saurait s'engager à assurer à lui seul le développement des services bibliographiques du pays avec l'efficacité et la continuité nécessaires. Il doit se borner pour le moment à poursuivre ses études et ses discussions et à prendre diverses initiatives propres à permettre ultérieurement l'établissement de bibliographies courantes complètes sur le plan national.

4.6 INDONESIE (1)

Un comité provisoire a été chargé, en avril 1950, d'examiner s'il est possible d'établir une bibliographie nationale complète pour l'Indonésie. Il a soumis au Ministre de l'Education un rapport comprenant des études présentées par MM. G. Ockelon et C. Vreede-de-Stuers.

4.61 ETAT ACTUEL DE LA BIBLIOGRAPHIE EXHAUSTIVE COURANTE

En Indonésie, des améliorations s'imposent en ce qui concerne les bibliographies exhaustives courantes.

4.611 Livres, brochures et périodiques

Il n'existe pas en Indonésie de bibliothèque où soient automatiquement déposés tous les ouvrages qui paraissent.

Aucun organisme n'est chargé de publier régulièrement la liste complète des ouvrages qui paraissent.

4.612 Articles de revues et journaux

Les périodiques spécialisés ne sont pas dépouillés régulièrement bien que les intéressés aient un besoin croissant de publications de ce genre.

4.62 BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

Il conviendrait de créer par une loi une bibliothèque où seraient déposés deux exemplaires de toutes les publications nouvelles - officielles ou mises dans le commerce - paraissant en Indonésie.

Il faudrait établir, avec le concours financier du gouvernement, une bibliographie nationale fondée sur cette documentation, comprenant des sections distinctes pour les livres et pour les articles de revues.

La section des livres serait destinée essentiellement aux librairies et aux petites bibliothèques d'Indonésie.

Il faudrait par conséquent rédiger les notes et les vedettes matières en langue indonésienne. Il conviendrait que la bibliographie soit systématique mais contienne des vedettes matières par ordre alphabétique. La classification du Dr H.E. de Greve est à recommander.

On pourrait utiliser la bibliographie commerciale "Madjallah pedagang buhu" (Le libraire indonésien) mais il faudrait aider financièrement cette publication.

Le Comité indonésien recommande de ne pas s'occuper pour l'instant des ouvrages concernant le pays qui paraissent à l'étranger.

(1) Résumé d'un rapport soumis à l'Unesco en juillet 1950.

4.63 VALEUR DE LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE DU POINT DE VUE DE L'ETRANGER

Dans ses recommandations, le Comité s'est préoccupé de l'utilisation de la bibliographie nationale hors d'Indonésie. Il a décidé que l'anglais serait utilisé pour les notes et pour les vedettes matières.

Il conviendra d'adopter des principes uniformes en ce qui concerne le catalogage et les abréviations et un système de classification standard.

## 4.7 AUTRES GROUPES NATIONAUX

4.71 Birmanie

Un petit groupe de bibliothécaires birmans a été chargé en mai 1950 d'étudier les rapports relatifs à l'Enquête.

4.72 Liban

Une réponse provisoire nous est parvenue. Nous attendons le rapport du groupe de travail qu'a constitué la Bibliothèque nationale.

4.73 Perse

Un groupe chargé de l'établissement des plans est en voie de formation à la Bibliothèque nationale. Il présentera à l'Unesco ses commentaires et ses recommandations.

4.74 Afghanistan, Ceylan, Chine, Irak, Arabie Saoudite, Syrie, Thaïlande, Turquie

Ces pays ont reçu copie des rapports relatifs à l'Enquête.

## Chapitre V - AFRIQUE

On trouvera ci-après le résumé du rapport envoyé par l'Union Sud-Africaine.

5.1 UNION SUD-AFRICAINE (1)

Le rapport ci-après a été préparé par le sous-comité des questions bibliographiques de la "South African Library Association" ; ce sous-comité comprend les membres suivants :

M. D.H. Varley, Bibliothécaire de la "South African Library", Président,

M. A.M. Lewin Robinson, Bibliothécaire-adjoint de la "South African Library",

M. J.W. Perry, Bibliothécaire par intérim, Bibliothèque de l'Université du Cap,

Mlle J.C. Mandelbrote, Bibliothèque de l'Université du Cap, Secrétaire bénévole.

On a tenu compte en préparant ce rapport des réponses au questionnaire envoyé par le sous-comité en avril 1950 à diverses bibliothèques et autres institutions sud-africaines.

5.11 ORGANISATION DES TRAVAUX BIBLIOGRAPHIQUES EN AFRIQUE DU SUD

Cette question a déjà fait l'objet de nombreuses études. Toute tentative en vue d'établir en Afrique du Sud des normes et des contrôles bibliographiques satisfaisants doit tenir compte des facteurs généraux ci-après :

(a) Les principales ressources bibliographiques sont dispersées dans les quatre plus grandes villes du pays.

(b) Le personnel qualifié est peu nombreux.

(c) Le volume de la production de publications est relativement faible (bien qu'il augmente chaque année).

(d) Les activités entreprises en Afrique du Sud doivent être envisagées en fonction des besoins de l'Afrique tout entière.

Le sous-comité a présenté de nombreux projets, tant à brève qu'à longue échéance.

5.111 Parmi les premiers, les plus urgents sont les suivants :

(a) Action collective en vue d'établir une bibliographie nationale exhaustive courante. Des propositions sont actuellement à l'étude.

(b) Publication annuelle de listes et d'index par matières courants et rétrospectifs des publications officielles.

(c) Accélération de la publication de l'index récapitulatif des articles de périodiques sud-africains, grâce à une subvention du Département de l'Education, des Arts et des Sciences.

(d) Préparation de listes annuelles des "meilleurs livres" et de bibliographies spéciales annotées.

(e) Institution d'un registre et d'un dépôt central des thèses universitaires.

(f) Etablissement de l'index des journaux sud-africains.

(g) Publication d'un dictionnaire biographique national.

---

(1) Résumé d'un rapport soumis à l'Unesco en juillet 1950. Ce rapport comprenait un appendice contenant : (a) une liste d'ouvrages bibliographiques sud-africains complétant "Survey of South African Bibliography 1947" de Holdsworth, et (b) la lettre circulaire et le questionnaire de 3 pages adressé aux bibliothèques et autres institutions compétentes de l'Afrique du Sud.

Si l'exécution des travaux ci-dessus peut être immédiatement entreprise par diverses institutions travaillant isolément, il faudra, pour exécuter les projets à longue échéance, disposer d'une aide financière importante et dresser, à l'échelon gouvernemental, un programme général de travail.

5.112 Parmi ces projets à longue échéance, les principaux sont les suivants :

(a) Etablissement du Catalogue collectif national (qui ne comprendra pas la littérature d'imagination).

La Bibliothèque d'Etat de Prétoria travaille activement à ce catalogue, en liaison étroite avec le Service de Prêts entre bibliothèques qu'elle a organisé. La possibilité de faire figurer des doubles de ce catalogue dans des centres éloignés n'a pas encore été prise en considération.

La préparation de catalogues collectifs régionaux dans la province du Cap, l'Etat libre d'Orange et le Transvaal, facilitera celle du Catalogue collectif national.

(b) Bibliographie nationale rétrospective.

La publication d'une édition entièrement révisée du "Mendelssohn" paraissant désormais impossible - tout au moins sous la même forme - il a été proposé que les principales bibliothèques détenant des ouvrages sur l'Afrique et les bibliothèques de dépôt légal unissent leurs efforts pour dresser des listes rétrospectives systématiques des publications qu'elles possèdent. Le nombre croissant des ouvrages publiés en Afrique du Sud rend ce projet de plus en plus difficile à réaliser et il faudrait que le gouvernement fournît une aide financière importante pour que la chose soit possible.

5.12 QUEL MODE DE CONTROLE BIBLIOGRAPHIQUE CONVIENT-IL D'ADOPTER EN AFRIQUE DU SUD ?

Pour quelque temps encore, le meilleur organisme de contrôle bibliographique semble devoir être un Comité de liaison du cadre du "Standing Bibliographical Sub-Committee" de l'Association sud-africaine des Bibliothécaires, travaillant de concert avec les institutions intéressées.

Il est proposé de répartir les projets ci-dessus mentionnés entre les divers organismes spécialisés plutôt que de les confier à un service central. Dès que ses propositions (mentionnées en 5.111) auront été approuvées, le Sous-Comité des questions bibliographiques se mettra en rapport avec les institutions appropriées. Ceci permettra de stimuler les activités bibliographiques nationales et d'ouvrir la voie à l'institution d'une coopération régionale et internationale.

## 5.2 AUTRES GROUPES NATIONAUX

### 5.21 Egypte

Le groupe de travail égyptien nous a fait parvenir une liste de services bibliographiques et de publications. Ce groupe, constitué par l'Association des bibliothécaires du Caire, ne désire faire aucune recommandation.

### 5.22 Tunisie

La Bibliothèque nationale a envoyé un rapport provisoire.

### 5.23 Territoires non autonomes

Plusieurs de ces territoires ont reçu un exemplaire des rapports.

## Chapitre VI - OCEANIE

On trouvera ci-après le résumé du rapport envoyé par la Nouvelle-Zélande.

### 6.1 NOUVELLE-ZELANDE (1)

Le rapport soumis par A.G. Bagnell, Bibliothécaire du "New Zealand Library Centre", ne porte que sur les services néo-zélandais qui constituent, nous dit-on, le minimum indispensable à l'exercice d'un contrôle bibliographique dans ce pays.

### 6.11 ORGANISME DIRECTEUR NATIONAL

Depuis une dizaine d'années déjà, la "New Zealand Library Association" s'est attaquée, par l'intermédiaire de son "Book Resources Committee", à la plupart des problèmes étudiés dans le rapport publié en vue de l'enquête Unesco-Bibliothèque du Congrès. Depuis 1946, elle poursuit ce travail en liaison avec le "National Library Centre", de la Bibliothèque nationale, organisme tout spécialement chargé de la question des activités bibliographiques en Nouvelle-Zélande.

### 6.12 BIBLIOGRAPHIE COURANTE GENERALE

Le service de la Bibliothèque nationale prépare et fait imprimer, avec le concours de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, des fiches de catalogue rédigées selon les règles en vigueur et relatives à toutes les publications néo-zélandaises - livres ou brochures - ainsi qu'aux principaux ouvrages étrangers ayant trait à la Nouvelle-Zélande. Le nombre total des fiches imprimées chaque année est faible : on en compte en moyenne 250, dont 22 portent sur des publications étrangères.

Tous les ouvrages parus en Nouvelle-Zélande sont déposés à la Bibliothèque de l'Assemblée générale en vertu du "Copyright Act" de 1913. Bien que le volume total de la production annuelle soit faible, quelques brochures échappent sans aucun doute à ce contrôle et ne sont pas enregistrées.

### 6.13 BIBLIOGRAPHIES SELECTIVES COURANTES

Parmi ces bibliographies, citons la "Liste des meilleurs livres", publiée dans le "New Zealand Official Year Book".

Un index annuel portant sur environ 50 périodiques néo-zélandais paraissant actuellement est préparé par le Centre national et publié par la "New Zealand Library Association". Les fonds provenant de la vente de cet index ne permettent de le publier que sous forme de volumes annuels ; il a paru une édition récapitulative pour les années 1941-1946.

Un service gouvernemental de comptes rendus analytiques des publications industrielles s'intéresse surtout aux articles techniques des revues étrangères. Plusieurs périodiques néo-zélandais analysent également des publications étrangères.

### 6.14 UN RESEAU DE SERVICES D'INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

La coopération entre les bibliothèques est assurée de façon satisfaisante en Nouvelle-Zélande. Depuis 1941, on a dressé un catalogue collectif national de toutes les publications nouvellement acquises, autres que les ouvrages d'imagination. Ce catalogue contient actuellement 160.000 fiches. Un catalogue collectif des périodiques est en préparation : il paraîtra d'ici deux ans.

Les prêts entre bibliothèques sont très nombreux en Nouvelle-Zélande. Le "Book Resources Committee" s'efforce notamment d'arriver à ce que tout ouvrage de valeur publié en langue anglaise se trouve dans l'une des bibliothèques néo-zélandaises. A cet effet, la spécialisation des bibliothèques est encouragée. On procède actuellement à une enquête destinée à déterminer exactement quelles sont, à cet égard, les ressources dont le pays dispose.

Toutes ces activités permettent d'affirmer qu'en s'adressant à une bibliothèque, si petite soit-elle, on peut obtenir en Nouvelle-Zélande n'importe quel ouvrage rare se trouvant dans une des bibliothèques du pays.

---

(1) Résumé du rapport soumis à l'Unesco en juillet 1950.

6.2 AUTRES GROUPES NATIONAUX

6.21 Australie

L'Association des Bibliothécaires australiens, constituée cette année, a formé un comité chargé d'étudier les rapports relatifs à l'Enquête.

6.22 Gouvernements non autonomes

Des exemplaires des rapports publiés au sujet de l'enquête ont été envoyés à un certain nombre de ces territoires.

## Chapitre VII - NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

### 7.1 NATIONS UNIES[1]

L'Organisation des Nations Unies, avec son Secrétariat qui comprend plus de 3.000 personnes, son Assemblée générale qui réunit chaque année de trois à quatre mille délégués venus de 58 pays, les sessions de son Conseil économique et social et de son Conseil de tutelle, ainsi que les sessions permanentes du Conseil de sécurité a suscité le développement d'une grande variété de services bibliographiques internationaux très actifs et l'établissement des plans nécessaires.

Plus de 25 autres pays abritent les divers bureaux régionaux et centres d'information des Nations Unies, ainsi que le siège des 13 Institutions spécialisées des Nations Unies.

Le développement de ces bureaux et Institutions a soulevé un problème continuel relatif à l'organisation de services de documentation capables non seulement de satisfaire les besoins quotidiens de chaque organisme, mais encore d'assurer d'une manière permanente les échanges d'informations et le rassemblement des données sur les multiples questions qui sont devenues l'apanage reconnu des Nations Unies.

Au cours des dernières années, chaque Etat Membre des Nations Unies a été chargé de fournir à l'Organisation les récentes données statistiques et autres concernant les conditions économiques et sociales qu'étudient les divers conseils spécialisés. Entre autres mesures, l'Organisation des Nations Unies a décidé de publier un Répertoire des travaux d'ordre économique et social entrepris tant par elle-même que par ses Institutions spécialisées. Ce Répertoire, qui paraît chaque année, montre l'extrême diversité des problèmes dont traitent l'Organisation des Nations Unies et ses Institutions spécialisées et, en outre, révèle les efforts qu'elle déploie pour coordonner ses travaux et ceux des institutions non gouvernementales, nationales ou internationales.

Il n'est pas possible ici de résumer tous les projets d'organisation bibliographique internationale élaborés par l'Organisation des Nations Unies. Nous citerons toutefois quelques exemples caractéristiques indiquant certaines des mesures qui ont été prises pour développer les services bibliographiques.

Nous étudierons plus en détail des tentatives de types variés mais également significatives : nous parlerons notamment du Comité créé en vue de coordonner les bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées et de la constitution d'un Conseil international de la Documentation et du Bâtiment.

#### 7.11 COORDINATION ENTRE LES SERVICES DE BIBLIOTHEQUE

Les problèmes de coordination se sont imposés de bonne heure à l'attention des milieux dirigeants des Organisations des Nations Unies. Dans le cadre restreint des bibliothèques et services bibliographiques les faits les plus importants sont les suivants :

7.111 Le Comité international consultatif d'experts bibliothécaires qui s'est tenu à Lake Success du 2 au 9 août 1948 a recommandé de "coordonner davantage les travaux des services de bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies et de ceux des Institutions spécialisées afin d'assurer le bon rendement de ces services dans tous les domaines de leur activité... Le Comité est frappé de la possibilité qui est ouverte aux bibliothèques de l'Organisation et aux bibliothèques affiliées de donner l'exemple d'une coordination des services qui pourrait inspirer les bibliothèques du monde entier." (A/C.5/222, par. 59)

Ce Comité ne s'est pas contenté de cette affirmation de principe. Il a étudié les opérations particulières de nature à faciliter une semblable coordination :

"Le Comité insiste particulièrement sur la coordination des services de bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées. Le moyen le plus rapide de réaliser cette coordination consisterait à créer un comité consultatif réunissant des représentants des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées. Le Comité recommande que les bibliothèques respectivement

---

(1) Ce rapport a été préparé à l'aide des réponses aux questionnaires adressés aux bibliothécaires de l'Organisation.

intéressées examinent les points suivants : (a) échange régulier de leurs publications officielles par les Nations Unies et les Institutions spécialisées, dans la mesure jugée souhaitable par la bibliothèque bénéficiaire ; (b) publication, dans la mesure où cela s'avérera possible, de catalogues topographiques de leurs publications officielles complets et fondés sur des règles uniformes ; (c) établissement régulier de l'index par sujets des documents et publications ; (d) mesures propres à éviter les doubles emplois dans les acquisitions ou les services ; (e) adoption d'un système de catalogues coopératifs ; (f) établissement d'un catalogue collectif de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées ; (g) maintien d'un registre central des travaux de bibliographie et de recherche." (op. cit. par. 65)

Ce Comité consultatif, déjà recommandé par le Comité de liaison (entre les Nations Unies et les Institutions spécialisées) comme un de ses sous-comités s'est constitué sous le nom suivant :

7.112 Comité de coordination des bibliothèques des organisations des Nations Unies

La première session, tenue à Lake Success le 10 août 1948, a : i) donné son adhésion aux recommandations a), b) c) et d) du Comité international des experts bibliothécaires (voir plus haut par. 65 du rapport de ce Comité), mais a demandé des études supplémentaires en ce qui concerne les points e), f) et g) ; ii) étudié l'échange des publications officielles des organisations ; iii) étudié l'échange des doubles, le système du United States Book Exchange devant être examiné en vue d'une solution à apporter à ce problème complexe ; iv) proposé la collaboration des Institutions spécialisées à la bibliographie que prépare la bibliothèque du siège pour l'Annuaire des Nations Unies. (CO-ORD/LIBRARY/I)

La session du Comité de coordination qui s'est tenue à Genève les 8 et 9 septembre 1949 réunissait seulement les membres du groupe européen de travail (CO-ORD/LIB/9)

7.1121 Assistance technique - Le Groupe de travail a consacré la majeure partie de ses délibérations à la mise au point d'un plan d'action concernant le rôle des services de bibliothèques en matière d'assistance technique.

Participation des bibliothèques des organisations au programme - Les bibliothécaires des Nations Unies et des Institutions spécialisées devraient être consultés dans l'établissement du plan, du budget et du fonctionnement de la partie du programme d'assistance technique qui concerne les livres, la documentation et l'achat du matériel. A la Division des Bibliothèques de l'Unesco devrait incomber la tâche de faire, pour les régions où le programme recevra une application, un inventaire des ressources en bibliothèques et des recommandations en vue d'un développement adapté aux besoins de l'assistance technique.

Les bibliographies spécialisées devraient être le résultat d'une coopération entre les bibliothèques et les spécialistes. Les bibliothèques des organisations des Nations Unies devraient recevoir toutes les bibliographies compilées pour le programme d'assistance technique. Des listes des bibliographies disponibles devraient être publiées périodiquement.

Utilisation des bibliothèques et de la documentation en vue du programme - Les bibliographies nécessaires devraient être préparées immédiatement après l'établissement du programme en évitant les doubles emplois au cas où plusieurs organisations y prendraient part. Les missions ou groupes d'experts devraient se munir d'un choix d'ouvrages pertinents et s'assurer des services d'un bibliothécaire hautement qualifié. Celui-ci aurait pour tâche non seulement de conseiller ces missions mais aussi d'aider et même de créer des bibliothèques dans les régions où le programme est appliqué. La partie du programme qui concerne la formation technique et l'éducation générale ainsi que l'octroi de bourses à ces fins devrait aussi bénéficier des services des bibliothèques.

7.1122 Catalogue coopératif - On envisage un projet en vertu duquel la bibliothèque de chaque institution fournirait les fiches de catalogue à un bureau central de reproduction et de distribution, pour certaines publications d'un intérêt permanent, quelle que soit la langue dans laquelle elles paraissent.

7.1123 Proposition concernant un sous-comité européen - Les membres européens du Comité seront autorisés à tenir des réunions non officielles de temps à autre et à présenter des suggestions au Comité.

7.12 Service de l'Index des documents

Un autre exemple de coopération est fourni par le service officiel de l'Index des documents de l'Organisation des Nations Unies. Depuis le début de 1950, ce service, rattaché à la Bibliothèque de Lake Success, a préparé et publié le United Nations Document Index qui renferme également une liste et une table des documents des Institutions spécialisées reçus au siège à New-York.

7.13 Services contractuels

L'Organisation des Nations Unies, qui a besoin de nombreuses listes bibliographiques pour ses études et ses rapports, les fait établir dans quelques cas, par des particuliers ou des institutions avec lesquels elle passe des contrats.

C'est ainsi notamment, qu'au cours des derniers mois, la Division bibliographique générale de la Bibliothèque du Congrès, à Washington, a été chargée de préparer une bibliographie choisie sur l'Amérique latine.

Plusieurs Institutions spécialisées adoptent également cette manière de faire.

7.14 COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE - SOUS-COMITE DE L'HABITAT

C'est dans le domaine du bâtiment, qui présente pour une Europe ravagée par la guerre une importance toute spéciale, que nous constatons un effort cohérent, suivi, plein de promesses, en ce qui concerne l'organisation et la coopération en matière de documentation.

7.141 Documentation du bâtiment

La Conférence sur la documentation du bâtiment s'est tenue à Genève du 6 au 15 octobre 1949 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

Le Président de la Conférence s'est exprimé ainsi au sujet des résultats (E/ECE/HOU/BD/2 p. IV) :

"La Conférence sur la documentation du bâtiment a été, il est permis de le dire, couronnée d'un plein succès... Cet heureux résultat est dû principalement à deux faits .

En premier lieu on peut constater que les spécialistes qui dans tous les pays s'occupent de la technique du bâtiment mesurent pleinement la nécessité de disposer des derniers renseignements... Dans de nombreux pays la technique de la construction progresse à grands pas... Il est indispensable pour les spécialistes d'être au courant des tendances suivant lesquelles l'industrie du bâtiment évolue dans les pays voisins.

En second lieu la Conférence a été très bien préparée. Les tâches essentielles avaient été analysées et clairement définies ; les travaux avaient été judicieusement répartis entre les divers groupes de travail ; une précieuse et importante documentation avait été recueillie et mise à la disposition des experts sous une forme commode à étudier...

Toutes les personnes présentes étaient sincèrement désireuses de mettre sur pied aussi rapidement que possible une organisation qui pût fonctionner ; et à cette fin les délégués se sont montrés prêts à faire les concessions nécessaires pour parvenir à un arrangement pratique qui convînt à tout le monde."

Lors de sa quatrième session (9-11 janvier 1950) le sous-comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe a souligné l'importance que présentent les recommandations de cette Conférence pour le développement de l'industrie du bâtiment. Il a estimé qu'il serait "hautement souhaitable qu'il coopère avec le Conseil international de la Documentation du Bâtiment" créé par la Conférence, et "qu'il puisse lui signaler les questions sur lesquelles il désirerait recevoir une documentation en indiquant leur caractère prioritaire éventuel". (E/ECE/HOU/34, p. IV)

Les buts de la Conférence étaient les suivants :

(a) Formuler des recommandations pour l'organisation de l'échange international de renseignements scientifiques et techniques dans le bâtiment.

(b) Etudier les autres moyens permettant de rendre ces renseignements plus accessibles aux usagers.

7.1411 Organisme international

Elle a proposé de constituer un Conseil international plutôt qu'un centre international de documentation du bâtiment. Les statuts de ce Conseil, élaborés par le Conseil exécutif provisoire (9 et 10 décembre 1949), approuvés par le sous-comité de l'habitat (quatrième session, 9-11 janvier 1950) précisent que : (art. 2)

"Le Conseil international est un organisme sans but lucratif qui est chargé d'une manière générale de favoriser le développement de la documentation du bâtiment dans le monde, d'encourager, de faciliter et de coordonner les échanges de documentation entre les différents pays et les organisations internationales intéressées."

Entre autres activités, le Conseil international fixe à la mission :

"De donner suite aux recommandations résultant des travaux de la Conférence internationale de la Documentation du Bâtiment tenue à Genève du 6 au 19 octobre 1949.

De préciser ces recommandations, d'en développer l'application, et d'une manière générale de prolonger l'action de cette Conférence.

De coordonner l'action des comités (ou centres) nationaux de documentation du bâtiment, et de susciter la formation de ceux qui n'ont pas encore été constitués.

D'établir les bases d'une doctrine commune en matière de terminologie, de classification, de méthodes de classement et de présentation de la documentation du bâtiment." (HOU/18)

Le Conseil international tiendra sa première Assemblée générale à Paris le 23 octobre 1950.

7.1412 Moyens de documentation - La Conférence a décidé que les analyses doivent constituer le principal moyen d'échange de renseignements entre les pays. Le choix des documents à dépouiller, la préparation des analyses, la classification à adopter ont fait successivement l'objet d'études et de recommandations précises. (E/ECE/HOU/BD/2, p. 8-9)

7.1413 Echanges de renseignements - Il est proposé que les échanges de documentation se fassent directement, soit entre les comités nationaux de la documentation du bâtiment, soit entre les centres nationaux spécialisés, mais dans ce dernier cas dans le cadre d'un plan général accepté par les comités nationaux intéressés, sous forme d'un bulletin d'analyses publié par chaque pays ou groupe de pays (op. cit. p. 4-5).

7.1414 Accessibilité de la documentation - Chaque centre ou comité national de la documentation du bâtiment mettra à la disposition de ses lecteurs des salles où ils pourront consulter les documents originaux, soit directement soit sous forme de copies, de réimpressions, ou de photo-copies (op. cit. p. 14).

7.1415 Standardisation des publications - Les centres nationaux devront se tenir en contact étroit et permanent avec l'organisme national de normalisation.

Le format des livres et des périodiques, la publication des analyses dans le numéro même du périodique qui publie l'article original, les indications bibliographiques et les index annuels ont été successivement étudiés (op. cit. passim).

7.1416 On recommande enfin pour certaines catégories d'usagers l'emploi de "feuilles de documentation" contenant des figures à petite échelle (uniformisée si possible), des tableaux et des graphiques qui éviteraient d'avoir à consulter le document original (p. 15).

7.1417 Les centres ou comités nationaux ont été invités à publier des bulletins d'information indiquant les programmes de construction en cours et les études et recherches expérimentales entreprises dans leur pays respectif.

7.142 Recherches dans le domaine du bâtiment

Le sous-comité de l'habitat a examiné aussi le problème de la coordination des travaux de recherches. "Il a reconnu qu'il serait utile, voire nécessaire, de créer une organisation internationale pour la coordination des recherches, mais, qu'en raison de la complexité du problème, celui-ci devrait faire l'objet d'une étude approfondie analogue à celle qui a précédé la création du Conseil international de la documentation du bâtiment. Il est absolument nécessaire que les gouvernements se mettent d'accord entre eux avant qu'une conférence puisse être convoquée." (E/ECE/HOU/34, p. 6)

Il a confié cette étude à un groupe spécial d'experts et a invité le secrétaire exécutif à convoquer au moment qui lui paraîtra opportun une conférence en vue de la création d'une organisation internationale de recherches dans le domaine du bâtiment.

Cette conférence se tiendra à Genève du 13 au 22 novembre 1950 (EM/HOU/BR/1).

Un travail de base a déjà été commencé sous la forme d'un "Répertoire préliminaire des institutions de recherche dans le domaine du bâtiment en Europe". (HOU/16) Une édition ultérieure, comprenant en outre une liste périodique des études et recherches en cours, doit être préparée en coopération avec le Département des questions sociales des Nations Unies.

## 7.2 ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (F.A.O.) (1)

### 7.21 BIBLIOGRAPHIES INTERNATIONALES

Dès avant la guerre, la Bibliothèque du Bureau européen de la FAO à Rome (anciennement Bibliothèque de l'Institut international d'Agriculture, dissous en 1946) déployait une large activité dans le domaine bibliographique. Elle publiait notamment la Bibliographie internationale de l'économie rurale, qui a paru jusqu'en 1946. Elle avait édité en outre d'autres répertoires bibliographiques, parmi lesquels il convient de citer : Aperçu de bibliographie courante concernant l'agriculture et les sciences connexes (Rome, 1937) avec son supplément Nouvelles sources bibliographiques agricoles (Rome, 1943) ; les Bibliothèques agricoles dans le monde (Rome, 1939), indicateur de toutes les principales bibliothèques agricoles scientifiques ; Catalogue des périodiques de la Bibliothèque (Rome, 1946). Après la guerre, sous les auspices de la FAO, la Bibliothèque a publié le Catalogue systématique (Rome, 1948), avec deux suppléments (1949). Ce catalogue peut être considéré comme une véritable encyclopédie des sciences économiques et agricoles et des sujets connexes. Il s'agit d'un volume de XX, 2147 pages avec index alphabétique des sujets en français et en anglais, index des auteurs, préface et notes explicatives.

(1) Résumé préparé avec l'aide des renseignements fournis à l'Unesco en juin 1950 par les bibliothécaires - actuel et précédent - de l'Organisation.

Le troisième supplément au Catalogue systématique est actuellement en cours de préparation ; on travaille aussi, en collaboration avec l'Institut expérimental italien du Tabac, à l'élaboration d'une bibliographie du tabac en Europe.

Ces trois projets, l'aperçu sur la bibliographie courante concernant l'agriculture, la liste des bibliothèques agricoles dans le monde, et le catalogue des périodiques agricoles sont fondamentaux pour l'avenir de la coopération internationale dans ce domaine. Cependant, il ne faut pas oublier que ces enquêtes ne sont que le point de départ de tout effort sérieux pour rationaliser et uniformiser les travaux de bibliographie dans le domaine agricole. On a dit maintes fois que la bibliographie doit être centralisée auprès d'institutions qui ont des collections spécialisées importantes. Toute rationalisation des revues de bibliographie ou de comptes rendus analytiques, est donc liée étroitement à la prospérité des bibliothèques qui se spécialisent dans les sujets en question, et à la collaboration qu'elles établiront entre elles.

7.22 RECOMMANDATION

L'histoire du Comité international des bibliothécaires agricoles, créé en 1935, a amené un ancien bibliothécaire de l'Institut international d'Agriculture à proposer la création par la FAO et l'Unesco d'un nouveau comité qui s'occuperait de tout le problème de la documentation agricole dans ses aspects les plus généraux. L'activité de ce Comité, successeur éventuel du Comité international des bibliothécaires agricoles, devrait être groupée à nouveau autour de la bibliothèque de la FAO à Rome.

## 7.3 ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE (O.M.M.)[1]

[Précédemment ORGANISATION METEOROLOGIQUE INTERNATIONALE (O.M.I.)]

7.31 Si l'O.M.M. a une existence légale depuis le 23 mars 1950, elle n'aura une existence active qu'à partir de son premier Congrès, au printemps de 1951. Elle est donc une des dernières venues parmi les Institutions spécialisées. Mais elle est l'héritière des réalisations et des travaux d'une organisation bien plus ancienne, l'Organisation météorologique internationale, fondée en 1878 à Utrecht, qui s'est préoccupée depuis longtemps des problèmes bibliographiques dans le domaine de la météorologie.

Parmi les publications de l'O.M.I. il faut noter : une Liste des Offices météorologiques du monde (1948) ; une édition préliminaire, parue en 1936, d'un Index des publications météorologiques des Instituts centraux (en cours) , à laquelle il serait souhaitable de voir lui succéder une édition plus récente.

L'O.M.I. est en relation avec l'Unesco, l'ISO, l'OACI et la FID, en accord avec laquelle elle a procédé à la révision de la section météorologie (551.5) de la classification décimale universelle.

Le Comité météorologique international a décidé à la réunion de Salzbourg (20-25 septembre 1937) d'organiser sur la base de la coopération internationale la rédaction de la Bibliographie météorologique internationale, éditée par la Météorologie nationale française depuis 1927 (résolution N° 14 de ce Comité).

7.32 La Commission de Bibliographie et des Publications, lors de sa deuxième session tenue à Toronto du 1er au 12 septembre 1947, est revenue sur la question en recommandant à chaque nation d'envoyer à la fin de chaque trimestre à la Météorologie nationale de France les résumés existants établis par l'auteur ou par une autre personne en vue de faciliter les travaux de la Bibliographie météorologique internationale.

Les travaux de cette deuxième session de la Commission de Bibliographie présentent un intérêt spécial en matière d'organisation des services bibliographiques. On trouvera ci-après un bref résumé de ses résolutions et décisions dont la plupart ont été adoptées par la Conférence des Directeurs de l'O.M.I. tenue à Washington en octobre 1947 (O.M.I. Publication N° 61).

Des sous-commissions permanentes fonctionnent pour : a) l'échange des documents ; b) le Manuel de Documentation, la classification et le travail de bibliothèque.

En vue de faciliter la transmission et l'échange des documents, la Commission a recommandé à tous les pays l'usage du microfilm et a chargé le Président de la Commission d'établir une liste d'organismes météorologiques.

7.33 Dans le même but la Commission a recommandé aux services météorologiques d'accorder des facilités réciproques d'achat et d'échanges de publications météorologiques, de signaler et de distribuer les documents édités pendant la guerre qui, tout en présentant un intérêt général, sont peu connus.

Elle a étudié aussi les abréviations de titres de périodiques ; les modifications à apporter à la Section de météorologie de la C.D.U. ; les langues des publications et des résumés.

---

(1) Résumé préparé à l'aide de la réponse au questionnaire adressé au bibliothécaire de l'Organisation.

Elle a formulé des recommandations pour l'établissement des catalogues des publications, manuscrits, microfilms, films cinématographiques, photographies et images.

Elle a rejeté pour la sélection des documents l'emploi des cartes perforées utilisées dans le catalogue des bibliothèques.

Elle a décidé l'élaboration d'un manuel de documentation qui devra traiter en particulier de la classification et fournir des explications complémentaires.

Elle a souligné la nécessité d'une bibliographie internationale de nature signalétique et a recommandé à ce propos la forme suivante de collaboration entre diverses nations : envoi périodique de listes de documents publiés dans le pays par un organisme central chargé de les grouper et de les publier.

## 7.4 ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

L'Unesco, de par sa Constitution, a pour mission de "faciliter par des méthodes de coopération internationale appropriées l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie". (Art. I, 2, c)

Dans le domaine de la diffusion et de l'échange des informations, et plus particulièrement d'une organisation systématique, rationnelle et économique de la documentation, l'Unesco a, soit directement, soit indirectement, provoqué des contacts, des discussions, des créations et des regroupements d'organismes dont le but est d'améliorer les services existants, d'en créer là où il n'en existe pas.

Ces efforts en sont à leur début. Même dans les domaines où des services officiels ou privés existent depuis de longues années et ont une valeur reconnue, l'étude des besoins, la coordination indispensable, l'élaboration de plans d'ensemble demanderont pour aboutir, sur le plan international, encore beaucoup de temps et de bonne volonté et une obstination sans défaillance, non seulement de la part du Secrétariat de l'Unesco chargé de diriger ces activités, mais de la part de ceux qui sont intéressés à en voir les résultats passer dans les faits : organismes gouvernementaux (c'est-à-dire nationaux), non gouvernementaux (autrement dit internationaux), spécialistes, bibliothécaires, documentalistes.

Il est impossible, dans la plupart des cas, d'établir une séparation entre l'activité propre de l'Unesco qui s'est bornée, soit à fournir un terrain commun, soit à jouer le rôle de catalyseur, pour s'effacer ensuite et laisser les intéressés discuter entre eux leurs problèmes, et celle des organisations extérieures à l'Unesco. Dans certains cas cependant, celles-ci, agissant tantôt en exécution de décisions prises en commun, tantôt de leur propre initiative, ont manifesté un certain intérêt, commencé à formuler des règles et un programme dont il sera fait mention.

Cette activité, examinée par grandes disciplines, va faire l'objet d'un aperçu où l'on s'efforcera surtout de souligner les méthodes adoptées et les résultats obtenus.

### 7.41 PHILOSOPHIE ET SCIENCES HUMAINES

Sur la recommandation d'experts, réunis à Paris en septembre 1946, l'Unesco a provoqué le regroupement de diverses associations internationales du domaine de la philosophie et des sciences humaines en un Conseil, comparable au Conseil international des Unions scientifiques.

Le Conseil international de la Philosophie et des Sciences humaines a tenu sa première Assemblée générale à Bruxelles du 18 au 21 janvier 1949.

Les associations fondatrices du Conseil sont les suivantes :

Union académique internationale
Fédération internationale des Sociétés de Philosophie
Comité international des Sciences historiques
Comité international permanent de Linguistes
Commission internationale des Arts et Traditions populaires
Fédération internationale des Associations d'Etudes classiques

Depuis cette date, l'Union internationale des Sciences ethnologiques et anthropologiques et le Comité international de l'Histoire de l'Art se sont affiliés au Conseil. D'autre part, un certain nombre d'associations se sont agrégées à l'une de celles qui sont mentionnées ci-dessus (Association internationale des Papyrologues, affiliée à la Fédération internationale des Etudes classiques) ou sont en voie de groupement en vue de constituer un organisme capable de devenir directement membre du C.I.P.S.H. (les diverses sociétés d'orientalisme, d'histoire littéraire moderne, par exemple).

L'Article I des statuts du Conseil qui énumère ses buts s'exprime en ces termes :

"c) préconiser et coordonner la diffusion d'informations relatives aux travaux publiés ou entrepris dans le champ de la philosophie, des sciences humaines et des disciplines connexes, ainsi que toutes autres informations propres à servir à la recherche."

L'Assemblée de Bruxelles a adopté à l'unanimité la résolution suivante, relative aux bibliographies : "Considérant que dans les circonstances actuelles, une publication bibliographique ne saurait être rentable,

estime que la tâche la plus urgente doit être, dans le cadre de chaque organisation membre, d'aider matériellement le fonctionnement des entreprises bibliographiques existantes, organisées sur un plan international, conformément à un type recommandable pour chaque discipline, systématisées de façon à éviter les doubles emplois et enfin d'en encourager éventuellement l'organisation pour les disciplines où elles font défaut."

Une Commission de Bibliographie ayant un caractère permanent a été créée dans cette Commission, les personnes intéressées par les différentes bibliographies doivent se mettre d'accord pour délimiter très exactement le champ que chacune d'elles a à couvrir. "Tel chapitre, nécessaire, mais traité par une autre bibliographie, sera représenté par un simple renvoi à celle-ci, réalisant ainsi une grosse économie de place, de travail et par suite d'argent." (Conseil international de la Philosophie et des Sciences humaines, 1949, p. 26)

La Commission devra aussi uniformiser dans la mesure du possible la présentation et assurer "un contrôle et une critique constante des bibliographies les unes sur les autres".

Conformément à la résolution citée ci-dessus, elle a établi pour 1950 et 1951 un programme de travaux prévoyant la publication d'un certain nombre de bibliographies telles que la Bibliographie des Sciences historiques, la Bibliographie de la Philosophie, etc. Ce programme a été mis en train. La plupart de ces bibliographies ont été déjà publiées.

7.42 SCIENCES SOCIALES

Dans le domaine des sciences sociales aucun organisme comparable au C.I.P.S.H. n'a été créé.

L'Unesco a facilité ou provoqué la création de quatre associations internationales, qui groupent les spécialistes dans les principales disciplines des sciences sociales. Ce sont :

L'Association internationale de Sociologie
L'Association internationale des Sciences politiques
L'Association internationale des Sciences économiques
Le Comité international de Droit comparé

Elles ont pris part avec la Conférence permanente des Hautes Etudes internationales (créée en 1928 par l'I.I.C.I.) au second comité d'experts réuni par l'Unesco du 7 au 9 décembre 1949.

Les experts ont rejeté l'idée d'une Conférence internationale pour opter en faveur d'un Comité international restreint de dix personnes environ. Ils ont indiqué comment ce Comité devait être composé et ont donné des directives en ce qui concerne les termes de son mandat et son programme de travail. Il appartiendra cependant au Comité international dont la première réunion est envisagée pour novembre 1950 de se prononcer définitivement à ce sujet.

Ce Comité international de coordination en matière de documentation dans les sciences sociales, sera un organisme permanent, dont une des fonctions principales consistera à aider les services nationaux ayant une portée internationale. Le Secrétariat de l'Unesco, avec l'aide de la Fondation nationale (française) des sciences politiques, a préparé pour cette réunion un "Catalogue des services de documentation dans les Sciences sociales".

Sans attendre la convocation du Comité, les secrétaires généraux de ces cinq associations se sont réunis à l'Unesco les 6 et 7 mars 1950 et ont examiné les recommandations du Comité des experts pour s'en inspirer dans leur programme d'action.

7.421 <u>Association internationale de Sociologie</u>

Constituée à Oslo en septembre 1949 sous les auspices de l'Unesco, cette association se propose notamment de "favoriser la diffusion et les échanges internationaux de renseignements relatifs à tous progrès importants des connaissances sociologiques". (Statuts, Art.II, b)

La publication de bibliographies a été écartée du programme de l'Association, mais une liste des recherches en cours dans les différents pays devra être préparée et publiée de temps à autre par le Secrétariat. Un Comité fournira aussi aux sociologues des renseignements sur la valeur des projets en cours.

D'autre part, l'Association a décidé d'étudier les moyens susceptibles de favoriser l'échange de documentation.

L'Association internationale de Sociologie et l'Association internationale de Science politique tiendront leurs congrès simultanément à Zürich en septembre 1950.

7.422 <u>Association internationale de Science politique</u>

Constituée à Paris, en septembre 1949, sous les auspices de l'Unesco, cette association se propose notamment : "de faciliter la diffusion d'informations sur les progrès marquants en science politique", "d'établir un service de documentation et de référence", destiné aux membres de l'Association (Statuts, titre II, b, d).

Le programme des travaux a été étudié par le Comité exécutif provisoire les 6 et 7 février 1950. Il a été décidé que le Secrétariat de l'Association devrait pour l'instant se borner à organiser un "centre de clearing" réduit, ayant en particulier les fonctions suivantes : mettre en rapports les chercheurs et les

spécialistes des différents pays, leur fournir bibliographies et informations sur les recherches en cours, localiser les documents difficiles à trouver, etc. Les associations nationales devront envoyer chaque année au Secrétariat une liste annotée des projets de recherches en cours, y compris les thèses de doctorat.

7.423 Association internationale des Sciences économiques

Le Comité exécutif permanent doit être élu et tenir sa première réunion en septembre 1950 à Monaco.

Dans les statuts, à l'Art. II, paragraphe b, définissant l'objet de l'Association, figure le passage suivant : "Encourager l'élaboration de media internationaux pour la diffusion de la pensée et de la connaissance économique (par exemple des bibliographies, des comptes rendus analytiques, des dictionnaires, des traductions, etc..)".

Le Comité exécutif intérimaire n'a pas jusqu'ici discuté des moyens d'atteindre ce but.

7.424 Comité international de Droit comparé

Des statuts provisoires ont été rédigés où il est dit que (Art. 4) : "le Comité apporte son aide aux échanges internationaux, dans toutes leurs formes, et facilite par des méthodes de coopération internationale .... l'accès aux services, publications et documents juridiques".

Ces statuts ont été soumis aux personnalités et organismes intéressés. Une réunion du Comité exécutif provisoire est prévue à Londres pour les 19-21 juillet ; elle prendra acte de la ratification des statuts par cinq comités nationaux et constituera définitivement le Comité international. Le Comité a pour objet essentiel de coopérer avec l'Unesco.

7.425 Conférence permanente des Hautes Etudes internationales

Cette conférence se préoccupe d'effectuer un recensement des centres de documentation et d'établir pour le monde entier une liste par pays des revues et périodiques spécialisés en matière de relations internationales. Le résultat de ces enquêtes sera publié par la conférence, ainsi qu'une liste des travaux en cours dans les différents pays d'Europe, comparable à celle qu'a déjà publiée la Dotation Carnegie pour les pays anglo-saxons.

7.43 SCIENCES NATURELLES

7.431 Préparée par un Comité d'experts en matière de comptes rendus analytiques scientifiques, qui s'est réuni à Paris du 7 au 9 avril 1948, la Conférence internationale sur les comptes rendus analytiques scientifiques, convoquée par l'Unesco, s'est tenue à Paris du 20 au 25 juin 1949.

Parmi les documents de travail, le "Rapport préparatoire sur l'état actuel des services de comptes rendus analytiques et améliorations possibles", du Dr Thérèse Grivet et la "List of current specialized abstracting and indexing services", préparée par la Fédération internationale de Documentation, tous deux soumis par l'Unesco sont à mentionner.

La Conférence a pris un certain nombre de décisions dont les plus marquantes sont les suivantes : (Acte final, NS/SAC/27)

- Election d'un Comité consultatif provisoire par la Conférence en vue de l'application de ses recommandations. Ce Comité conseillera l'Unesco et ne restera pas en fonctions plus d'un an après la publication des comptes rendus de la Conférence.
- Création de comités nationaux permanents ou de comités régionaux, fonctionnant librement entre eux, avec l'Unesco ou tout autre organisme de leur choix, chargés de coordonner et améliorer les C.R.A. dans les régions de leur ressort. (Ex. : le Comité consultatif des services de comptes rendus analytiques pour le Royaume-Uni et le Commonwealth britannique)
- Création de Comités spécialisés agissant sur le plan international dans les principaux domaines de la science pure et appliquée.

La Conférence a recommandé en particulier ces comités dans les domaines suivants :

(a) Physique et sciences de l'ingénieur,
(b) Chimie pure et appliquée,
(c) Agriculture et biologie appliquée, auxquels il faut ajouter,
(d) le Comité (déjà existant) de coordination des services de C.R.A. et d'indexage de médecine et de biologie.

- Création de centres ou services bibliographiques régionaux pouvant localiser périodiques, livres, thèses, rapports de laboratoires existant dans la région et équipés en vue de la production et de la distribution de photocopies.
- Création, dans chaque région, d'archives qui grouperaient les articles importants ne se prêtant pas à une publication in extenso et seraient équipées pour en fournir une photocopie ou un microfilm.
- Publication par l'Unesco - au moins tous les cinq ans - d'un répertoire des services de comptes rendus analytiques et d'indexage.

- Publication par l'Unesco d'une liste mondiale des périodiques scientifiques ayant cessé de paraître avant 1900.

- Publication par les services d'analyses des listes des périodiques disponibles, suivant une périodicité et des règles auxquelles tous se conformeraient.

- Présentation des comptes rendus suivant des règles uniformes, établies en coopération avec l'I.S.O. : strictement descriptifs, sans aucune critique. Publication de synopses et leur utilisation comme comptes rendus analytiques.

- Utilisation des procédés mécaniques de triage des documents et convocation d'une réunion d'experts pour préparer un système international de code normalisé pour les appareils.

- Publication d'une seule revue générale internationale de comptes rendus analytiques pour les sciences physiques.

Le Comité consultatif provisoire s'est réuni à l'Unesco les 13 et 14 mars 1950. (Rapport final, Unesco/NS/SL/Conf. 5/3).

Il a recommandé à l'Unesco : (a) de se mettre en rapports avec d'autres organisations internationales qui sont en train d'établir des programmes d'indexage et d'analyse de documents ; (b) de poursuivre ses efforts en vue de la création de comités spécialisés représentant les producteurs, les intermédiaires et les usagers d'analyses.

Conformément aux recommandations de la Conférence internationale des comptes rendus analytiques scientifiques, certains groupes spécialisés se sont réunis :

7.4312 Le Groupe d'études sur la documentation de l'ingénieur a tenu séance les 15 et 16 décembre 1949.

Ce Groupe ne s'est pas déclaré d'accord avec la recommandation de la Conférence concernant la création d'un Comité unique pour la physique et les sciences de l'ingénieur et a proposé la constitution d'un groupe distinct : "Sciences et Techniques de l'ingénieur".

Il a demandé à l'Unesco de procéder à un recensement des publications relevant de son domaine en vue de déceler les lacunes et les doubles emplois.

Il a estimé que la publication d'une collection de dictionnaires polyglottes illustrés constitue une tâche prioritaire. Il a recommandé à l'Unesco de mettre sur pied un Comité de dictionnaires composé des représentants des différentes associations internationales d'ingénieurs et d'experts.

Il a approuvé tout particulièrement les recommandations de la conférence concernant les synopses (ou résumés homotopiques).

7.4313 Le Comité d'utilisateurs d'analyses de documents de physique s'est réuni à l'Unesco les 19 et 20 décembre 1949.

Il a déclaré : (a) que les périodiques d'analyses sont et doivent rester les moyens principaux utilisés par les physiciens tant pour se tenir au courant de ce qui est publié que pour les études rétrospectives ; (b) que les "Instructions pour la rédaction des résumés" de la Royal Society lui donnent satisfaction.

Il a recommandé : (a) une utilisation plus fréquente des services du Centre national de la Recherche scientifique à Paris et de l'American Documentation Institute aux Etats-Unis, pour la fourniture de photocopies de mémoires déposés auprès de ces institutions ; (b) la publication rapide et régulière des listes de titres des articles et la publication tous les cinq ou dix ans de tables récapitulatives par auteurs et sujets.

Il a approuvé un certain nombre de résolutions de la Conférence internationale entre autres celles qui concernent l'unique revue d'analyse de documents de sciences physiques et la convocation par l'Unesco en 1951 d'une conférence sur l'établissement d'un code normalisé utilisable avec les appareils de triage mécanique ou électrique pour la documentation scientifique.

7.4314 Dans le domaine de la médecine et de la biologie, les tentatives en vue d'une coordination des services de comptes rendus analytiques ont précédé la convocation de la Conférence internationale. Elles remontent à 1946. Depuis cette date, une série d'entretiens, de séances de comités, et de conférences se sont succédé.

Un Comité (d'abord intérimaire, puis permanent) de Coordination pour les services de comptes rendus analytiques de médecine et de biologie a été constitué.

Il a accepté de représenter sa spécialité au sein du Comité consultatif créé par la Conférence internationale, conformément à la résolution relative à la création de comités spécialisés.

7.43141 Au cours de deux sessions et de deux réunions de son Comité exécutif, les décisions suivantes ont été prises : (a) Publication d'une liste des périodiques de médecine et de biologie, avec indication d'abréviations correspondantes. La liste devra contenir des symboles indiquant les services des comptes rendus analytiques qui dépouillent le périodique en question. Ce projet est avancé. Les travaux préparatoires sont terminés. La publication est envisagée pour la fin de l'année 1950.

(b) Pratique de l'échange des épreuves en page entre des revues de comptes rendus analytiques dont le champ d'action est limitrophe.

(c) Normalisation de la présentation bibliographique des comptes rendus sur la base des suggestions contenues dans la communication du Dr Leitch (NS/SAMB/10, p. 2).

7.43142 Parmi les recommandations, signalons :

(a) L'adoption dans les travaux de médecine et de biologie du système métrique pour les poids et mesures, et du système centigrade pour les températures.

(b) La publication de comptes rendus analytiques consacrés à la nutrition, avec la collaboration de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et de l'Organisation mondiale de la Santé, pour les pays qui ne sont pas en mesure de les faire paraître malgré le besoin qu'ils en ont.

(c) La création dans tous les pays où il n'en existe pas, de centres d'information chargés de déterminer où l'on peut se procurer des périodiques et des livres donnés. Cette recommandation s'adresse à la F.I.D. et à la I.F.L.A. qui ont pour mission de faciliter et d'encourager la création de ces centres.

(d) Adoption pour les titres de périodiques des abréviations qui figurent dans la "World-list of scientific periodicals".

7.43143 Le Comité a enfin invité l'Unesco à :

(a) Faire une enquête sur les besoins en services de comptes rendus analytiques dans des langues autres que l'anglais.

(b) Recueillir des renseignements sur les abréviations et cotes utilisées dans les publications de médecine et de biologie et envisager la possibilité de les publier.

## 7.44 TRADUCTIONS ET INDEX TRANSLATIONUM

En exécution de la résolution 6.2211 de la troisième session de la Conférence générale de l'Unesco (Beyrouth, 1948), un Comité international d'experts sur les problèmes de traduction s'est réuni à la Maison de l'Unesco du 21 au 25 novembre 1949.

Entre autres problèmes le Comité s'est occupé en détail de l'Index Translationum, dont le premier volume concernant l'année 1948 a paru depuis.

Des instructions détaillées ont été rédigées sur la périodicité, la présentation (notices, tables), l'inclusion (livres, périodiques). Il a recommandé aux Commissions nationales de l'Unesco une totale coopération avec les rédacteurs de l'Index.

Il a recommandé aussi la publication d'un bulletin trimestriel consacré à la diffusion d'informations en matière de traduction: qui comprendrait une section d'échange d'informations : projets en cours, statistiques courantes, publication de listes nationales d'ouvrages dont la traduction est recommandée, activité de clearing.

## 7.45 DROIT D'AUTEUR

Dans un certain nombre de pays, notamment en Amérique, la protection de la propriété littéraire, artistique et scientifique est liée juridiquement au dépôt légal, si important pour les problèmes de bibliographie nationale. Il faut donc mentionner brièvement les travaux du Secrétariat entrepris à la demande de la Conférence générale de l'Unesco (deuxième session).

L'étude comparée des lois et des conventions internationales a mis en lumière l'anarchie qui règne dans les systèmes de protection légale et la nécessité de porter remède à une situation extrêmement préjudiciable, non seulement aux auteurs mais encore aux industriels qui assurent la diffusion de leurs oeuvres et, par voie de conséquence, au public du monde entier qui ne jouit pas d'un accès aussi libre et aussi facile qu'il serait souhaitable au matériel d'information et de culture existant.

Les travaux d'un premier comité d'experts réuni en juillet 1949 et d'un second prévu pour octobre 1950 permettront d'envisager des solutions à cet état de choses et éventuellement de présenter des propositions à la sixième session de la Conférence générale de l'Unesco sur la procédure à adopter, en accord avec les Nations Unies, au cas où la convocation d'une conférence internationale destinée à conclure une convention universelle serait décidée.

## 7.46 LISTE SYSTEMATIQUE DES PROJETS DE L'UNESCO EN MATIERE D'INDEXAGE, DE COMPTES RENDUS ANALYTIQUES ET DE BIBLIOGRAPHIE

Pour chaque projet, nous donnons les indications suivantes : titre, initiales du département intéressé, mode d'exécution : par contrats d'honoraires ou par les soins du Secrétariat de l'Unesco.

Des renseignements complémentaires sont fournis sur demande, par chaque département, au sujet des titres des ouvrages déjà publiés.

CUA - Département des Activités culturelles ; ED - Département de l'Education ; NS - Département des Sciences exactes et naturelles ; MC - Département de l'Information des Masses ; SS - Département des Sciences sociales ; CPG - Bureau des conférences et des services généraux.

Anthropologie, Ethnologie et Folklore :

Bulletin analytique africaniste. CUA. Contrat avec l'Institut international africain. 2 vol. publiés.
Bibliographie internationale américaniste pour juillet 1948-juillet 1949. CUA. Contrat avec l'Union internationale des Sciences anthropologiques et ethnologiques. 1 vol. publié.

Bibliographie internationale océaniste. CUA. Contrat avec l'Union internationale des Sciences anthropologiques et ethnologiques. 1 vol. publié.

Bibliographie internationale des arts et traditions populaires, 1939-1941. CUA. Contrat avec la Commission internationale des arts et traditions populaires. 1 vol. publié.

Bibliographie internationale de l'histoire de l'art, 1945-1947. CUA. Contrat avec le Comité international de l'histoire de l'art.

Bibliographie d'histoire littéraire comparée du Moyen-Age. CUA. Contrat avec la Commission internationale d'histoire littéraire moderne. 1 vol. publié.

Archives :

Guide international des archives (supplément : Répertoire sélectif de guide des archives). CUA. Contrat avec le Conseil international des Archives. Travail achevé.

Arts :

Art et Education (publication), vol. I, N° 1, juin 1949, contient des analyses et une bibliographie. CUA. Secrétariat.

Bibliographie et Documentation :

Répertoire des bibliographies et des services de comptes rendus analytiques courants : (a) Sciences exactes et naturelles ; (b) Sciences sociales, Sciences humaines ; (a) NS, (b) CUA. Contrat avec la Fédération internationale de Documentation.

Bibliothèques :

Guide des bibliothèques du Moyen-Orient. CUA. Contrat avec M. J.A. Dagher, Bibliothèque nationale, Beyrouth.

Guide des bibliothèques de Paris. CUA. Secrétariat et contrat.

Bourses et études :

"Etudes à l'étranger", Vol. II. EXP. Secrétariat.

Cartographie :

Bibliographie cartographique internationale. NS. Subvention à l'Union géographique internationale.

Cinéma éducatif :

Guide international des sources de films éducatifs et scientifiques. ED. CUA. Contrat avec le Film Centre Ltd., Londres.

Projets de catalogues internationaux des films éducatifs. (1) Vulgarisation scientifique ; (2) Education de base ; (3) Arts ; (4) Agriculture. MC. Secrétariat.

Le Film sur l'Art. Catalogue international. MC. Contrat avec "Les Editions de la Connaissance", Bruxelles.

Catalogue de films sur la conservation technique des ressources naturelles. MC. Secrétariat, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies.

Catalogue des films et films fixes sur l'enfance. MC. Contrat.

Guide pour la discussion des films sur les hommes et leur nourriture. Script préparé par le Secrétariat. MC. Contrat avec l'Educational Film Library Association de New-York.

Catalogue mondial de films sur les hommes et leur nourriture. MC. Contrat avec l'Association internationale du Film scientifique.

Dictionnaires polyglottes :

Bibliographie de dictionnaires techniques polyglottes. NS. Rapport et bibliographie par Secrétariat.

Droit d'Auteur :

Bibliographie du Droit d'Auteur. CUA. Secrétariat.

Echanges :

Manuel des échanges internationaux de publications. CUA. Secrétariat, avec divers concours extérieurs.

Education :

Revue analytique de l'Education de base. Mensuelle. ED. Secrétariat.

Vers la compréhension internationale. Série de brochures III. Bibliographie choisie. Publication de l'Unesco N° 369, 79 p. ED. Secrétariat.

Revue analytique de l'Education de base (Bulletin mensuel - mimeo). Articles parus dans des périodiques de bibliothèques, etc., reçus par le Centre d'Information du Département de l'Education. ED. Secrétariat.

L'Education des analphabètes : Bibliographie choisie. Document spécial N° 5. ED. Secrétariat.

Etudes classiques :

L'Année philologique (Bibliographie internationale des études classiques pour 1947 et 1948). CUA. Contrat avec la Société internationale de bibliographie classique. Deux volumes ont paru.

Bibliographie internationale des études classiques, 1896 - 1914. CUA. Contrat avec la Fédération internationale des Associations d'études classiques.

Bibliographie internationale de philologie latine, portant sur tous les ouvrages importants publiés depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. CUA. Contrat avec la Fédération internationale des Associations d'études classiques.

Volumes 2 et 3 de la Revue Fasti Archaeologici (articles d'information, analyses, etc.). CUA. Subvention à la Fédération internationale des Associations d'études classiques.

Volumes 67-68 du Journal of Hellenic Studies. CUA. Contrat avec la Fédération internationale des Associations d'études classiques. 2 vol. publiés.

Géodésie :

Bibliographie géodésique internationale, vol. IV et Bibliographie internationale de topographie. NS. Subvention accordée à l'Association internationale de Géodésie.

Géographie :

Quatrième Bibliographie géographique internationale. NS. Subvention à l'Union géographique internationale.

Histoire :

Bibliographie internationale des sciences historiques pour 1947. CUA. Contrat avec le Comité international des Sciences historiques. Publié.

Bibliographie internationale des sciences historiques pour 1948, et préparation du volume pour l'année 1949. CUA. Contrat avec le Comité international des Sciences historiques.

Bilan des travaux accomplis dans le domaine des études byzantines entre 1939 et 1948. CUA. Contrat avec le Comité international des Sciences historiques. 1 vol. publié.

Répertoire des représentants diplomatiques de tous les pays depuis la paix de Westphalie. CUA. Contrat avec le Comité international des Sciences historiques.

Revue des Etudes slaves. Index des Tomes I-XXI (1921-1944). CUA. Contrat avec le Comité international des Sciences historiques. Publié.

Linguistique :

Bibliographie linguistique des années 1939-1947. CUA. Contrat avec le Comité international permanent de linguistes. Publié.

Bibliographie linguistique pour 1948. CUA. Contrat avec le Comité international permanent de linguistes.

Musique :

Publication de catalogues de collections nationales de musique folklorique enregistrée et de musique vocale. CUA. Contrat avec la Commission internationale pour l'Art populaire.

Préparation de catalogues internationaux de sélections de musique enregistrée. (1) Chopin - publié. CUA. Contrat avec M. Panigel pour SEPOME.

Peinture :

Publication de catalogues internationaux de reproductions d'oeuvres d'art ; (1) Catalogue de reproductions en couleurs de la peinture de 1860 à 1949 ; (2) reproductions en couleurs de peintures antérieures à 1860. Publications : "Catalogue de reproductions en couleurs de la peinture de 1860 à 1949. Unesco, Paris 1949. CUA. Secrétariat.

Philosophie :

Bilan international des travaux philosophiques parus pendant les années 1939 à 1947. CUA. Contrat avec l'Institut international de Philosophie. 2 vol. publiés.

Bibliographie de la philosophie pour 1947. CUA. Contrat avec l'Institut international de philosophie.

Bibliographie de la philosophie pour 1948. CUA. Contrat avec la Fédération internationale des Sociétés de philosophie. 1 vol. publié.

Photocopies :

Guide des principaux services de photocopie et de microfilm. CUA. Contrat avec la Fédération internationale de Documentation.

Photographies :

Guide des collections photographiques des oeuvres d'art. CUA. Secrétariat. 1 vol. publié.

Sciences exactes et naturelles :

Liste des travaux scientifiques publiés au Moyen-Orient. Paraît deux fois par an. NS. Secrétariat.

Liste des travaux scientifiques publiés en Amérique latine. Paraît une fois par an. NS. Secrétariat.

"IMPACT", la science et la société, Vol. I, N° 1 (avril-juin) 1950. Bulletin d'analyse. NS. Secrétariat

Bibliographie des travaux scientifiques de l'Asie du Sud (Inde, Birmanie, Ceylan), N° 1, janvier-juin 1949. NS. Secrétariat.

Bibliographies sur diverses questions scientifiques. NS. Contrat et Secrétariat. (Plus de 200 ont déjà été préparées à ce jour.)

Sciences sociales :

Liste internationale de thèses non imprimées et de dissertations. SS. Secrétariat.

Guide des principaux services d'analyse et de listes bibliographiques dans le domaine des sciences sociales. SS. Contrat.

Terminologie du domaine des sciences humaines :

Préparation d'une bibliographie internationale systématique des travaux historiques contenus dans les volumes de mélanges et publications commémoratives. CUA. Subvention au Comité international des Sciences historiques.

Publication de la revue "Onoma" (chapitres bibliographiques). CUA. Subvention au Comité international permanent de linguistes.

Publication d'une Bibliographie systématique des atlas linguistiques publiés ou en cours de publication. CUA. Subvention au Comité international de linguistes.

Traductions :

Index Translationum. N° 1 (Nouvelle série). Publié en juin 1950. CUA. Secrétariat.

Documents :

Liste bibliographique des documents de l'Unesco. CPG. Secrétariat.

7.47 LES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES DU SECRETARIAT

A l'Unesco, comme on vient de le voir, les travaux bibliographiques sont loin d'être l'apanage exclusif de la Bibliothèque ou de la Division des Bibliothèques.

A l'exemple de son devancier, l'Institut international de Coopération intellectuelle, l'Unesco a inscrit au programme de plusieurs de ses départements des questions de bibliographie et de documentation.

Dans la liste des projets bibliographiques en cours de réalisation à l'Unesco (Annexe XI), on en relève 22 qui doivent être menés à bien par le Secrétariat lui-même, les autres étant confiés par contrat à des organisations extérieures et publiés sous les auspices de l'Unesco.

Il n'est donc pas étonnant que, pour l'exécution de ces travaux, on se soit préoccupé d'assurer l'ordre, la coordination, l'application de techniques modernes et uniformes. A la Conférence générale de Florence, un courant plus net qu'auparavant s'est fait jour parmi les délégations en faveur d'une action vigoureuse et synthétique de l'Unesco dans le vaste domaine de la bibliographie. Le projet de résolution suivant a été proposé (5C/105) :

"En vue de coordonner les divers travaux bibliographiques de l'Unesco, d'en assurer l'exécution de la manière la plus satisfaisante et d'éviter les doubles emplois, le Directeur général devra :

Veiller à ce que les travaux bibliographiques nombreux et variés, dont la plupart sont confiés par contrat à des organisations non gouvernementales, soient exécutés suivant les méthodes techniques les meilleures,

et à cet effet, charger, au sein de l'Unesco, la Division des Bibliothèques d'établir dans toute la mesure possible une coordination de ces activités, en apportant ses conseils aux organisations non gouvernementales et aux divers Départements de l'Unesco directement responsables de ces travaux."

On a retenu l'esprit sinon le texte de cette résolution en établissant le plan de travail du Département des Activités culturelles.

7.5 UNION POSTALE UNIVERSELLE (U.P.U.)[1]

Depuis le début de l'année 1950, le Bureau international de l'Union postale universelle est devenu un centre de documentation accessible à toutes les administrations postales faisant partie de l'Union postale universelle.

La Bibliothèque du Bureau leur prête les ouvrages sur simple demande. Dans un avenir assez proche, elle se chargera également de procurer des documents qui peuvent être prêtés par les administrations, mais que celles-ci désirent conserver elles-mêmes. Elle jouera ainsi le rôle d'un centre de clearing en matière de prêt.

Un Catalogue général des informations de toute nature concernant le service postal et des documents disponibles pour le service du prêt a été publié. Il fournit aux administrations des renseignements précis sur les services qu'elles peuvent attendre du Bureau. Ce catalogue donne d'abord des renseignements généraux, notamment les tables d'une classification (décimale) élaborées pour l'U.P.U. avec les équivalences de la C.D.U., et complétées par un index alphabétique. Suivent des chapitres sur la bibliothèque, la cinémathèque, les études en cours, l'iconothèque, enfin une liste des articles publiés dans le journal Union postale universelle.

Ce catalogue est présenté sur feuillets mobiles. Chaque chapitre contient d'abord l'exposé du plan d'organisation, puis la liste des documents ou autres sur feuilles de couleurs différentes. Ce système permet de remplacer certains feuillets et de compléter les données ainsi rassemblées. Tous les renseignements sont présentés d'une manière systématique selon la classification adoptée.

---

(1) Résumé préparé à l'aide de la réponse au questionnaire adressé au bibliothécaire de l'Organisation.

N'ayant pas encore dépassé le stade initial de ses activités, le bureau n'a pu jusqu'ici les coordonner avec celles des organisations internationales intergouvernementales. Cette perspective est cependant envisagée favorablement en raison de l'intérêt qu'elle présente pour le bon fonctionnement et la réalisation des buts du système postal.

## 7.6 ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (O. M. S.) (1)

### 7.61 BIBLIOGRAPHIES INTERNATIONALES

La Bibliothèque de l'O. M. S. publie des "Nouvelles de la Bibliothèque" (Library News) où l'on trouve: (a) une liste des livres reçus par la Bibliothèque pendant le mois écoulé ; (b) une liste des titres de périodiques nouvellement reçus ; (c) une liste de publications officielles ; (d) enfin, en supplément, une liste choisie de livres et brochures sur un sujet intéressant l'O. M. S. par exemple : tuberculose, maladies vénériennes, paludisme, nutrition, pharmacologie, etc.. Ce bulletin est distribué aux membres du Secrétariat, aux offices régionaux et aussi, à titre gracieux, aux bibliothèques médicales et d'hygiène publique, ainsi qu'aux bibliothèques universitaires. Il est tiré à 300 exemplaires.

Etant donné, d'une part, le nombre des demandes relatives à des articles contenus dans les revues médicales ainsi signalées et l'intérêt manifesté par les usagers pour les renseignements bibliographiques de fraîche date, étant donné, d'autre part, le retard avec lequel paraît le Quarterly Cumulative Index Medicus, la Bibliothèque de l'O. M. S. a été amenée à faire elle-même un dépouillement sur fiches, par auteurs et par matières, des articles paraissant dans les revues médicales courantes et susceptibles d'intéresser les membres du Secrétariat. Ces fiches sont classées à la Bibliothèque même, mais elles sont aussi reproduites et envoyées aux spécialistes qui sont ainsi tenus au courant des parutions. 4.200 fiches environ sont dactylographiées chaque mois.

La Bibliothèque prépare pour chaque numéro du Bulletin de l'O. M. S. une bibliographie choisie sur les conventions sanitaires internationales et sur les cinq maladies contagieuses auxquelles elles se rapportent : peste, choléra, typhus, variole et fièvre jaune. Elle se propose d'étendre ultérieurement ces bibliographies à d'autres sujets.

7.62 En plus de la Bibliothèque centrale, une salle spéciale de consultation a été organisée pour la commodité des membres du Secrétariat dont les bureaux sont éloignés de la bibliothèque.

La Bibliothèque est chargée de compiler l'Index analytique des publications de l'O. M. S. ainsi que des Nations Unies et des Institutions spécialisées, en retenant celles qui présentent un intérêt pour l'Organisation.

Il a été recommandé aux sections techniques de l'Organisation de s'adresser à la Bibliothèque lorsqu'elles ont à établir des bibliographies susceptibles d'être distribuées à l'extérieur. La Bibliothèque s'efforce, par ses conseils, de conférer à ces travaux l'uniformité et l'exactitude désirables.

## 7.7 ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

L'Organisation internationale du Travail, la plus ancienne parmi les Institutions spécialisées, possède à Genève une riche bibliothèque qui a coordonné ses activités avec celles de la bibliothèque de la Société des Nations dès la fondation des deux institutions.

Il n'y a pas de plan d'ensemble à proprement parler, mais la Bibliothèque étant le centre normal de toute activité bibliographique, les divisions techniques s'adressent à elle pour obtenir l'aide dont elles ont besoin dans le domaine de la bibliographie.

La Bibliothèque maintient des contacts suivis avec toutes les organisations non gouvernementales qui s'occupent de sujets touchant à ceux qui intéressent le Bureau international du Travail. Ces contacts sont le plus souvent concrétisés par des échanges de publications. Aucune action n'est entreprise en vue de coordonner leur activité bibliographique avec celle du Bureau, une telle coordination ne paraissant pas souhaitable pour le moment.

## 7.8 ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (O. A. C. I.) (2)

Jusqu'ici peu d'efforts ont été accomplis par cette Organisation dans le sens d'une standardisation et d'une coordination des services bibliographiques tant sur le plan intérieur qu'entre ses propres services et ceux d'autres organisations internationales, ou entre ceux de diverses organisations dont certaines commerciales, qui publient des revues présentant le résultat de dépouillement de périodiques.

Cependant ce besoin de coordination est ressenti par la Bibliothèque qui signale que dans un proche avenir l'O. A. C. I. devra faire porter son attention sur une telle action.

---

(1) Résumé préparé à l'aide de la réponse au questionnaire adressé au bibliothécaire de l'Organisation.
(2) Préparé à l'aide de la réponse au questionnaire adressé au bibliothécaire de l'Organisation.

Sur le plan intérieur : standardisation de l'élaboration et de la présentation des bibliographies établies par les sections techniques de l'O.A.C.I. et publiées sous forme d'annexes à des documents d'information, destinés aux Etats Membres.

Sur le plan de ses rapports avec les organisations internationales qui exercent leur activité dans le domaine de l'aviation civile. L'Association internationale des Transports aériens a son siège dans l'immeuble de l'O.A.C.I. La seule coordination à signaler est la coopération des bibliothèques des deux organisations pour les services de référence.

La Fédération aéronautique internationale, dont un bureau de liaison existe aussi dans l'immeuble de l'O.A.C.I., se borne à utiliser les services de sa bibliothèque.

Il faut espérer que par l'entremise de l'Organisation météorologique mondiale, et en particulier grâce à sa Commission de bibliographie, il sera possible de coordonner les activités bibliographiques en ce qui concerne la météorologie aéronautique.

Sur le plan de ses rapports avec diverses organisations qui publient des dépouillements de périodiques aéronautiques.

Il semble que ce soit là le problème le plus urgent à régler. Plusieurs revues (ou Index) existent qui sont toutes incomplètes et pourtant font dans une certaine mesure double emploi. Ce sont : Pacific Aeronautical Index (Los Angeles, Institute of Aeronautical Sciences), Aeronautical Engineering Review (New-York, Institute of Aeronautical Sciences), Engineering Index (New-York, Engineering Societies Library), Index to Legal Periodicals et Industrial Arts Index (New-York, H. W. Wilson Cy), Index Aeronauticus (London, Ministry of Supply Library).

Les frais de publication de ces revues, de même que les frais d'abonnement des bibliothèques et spécialistes qui les utilisent, représentent des sommes considérables. Il y aurait le plus grand intérêt à grouper ces différents services et à les fondre en un seul qui serait établi sur une base mondiale.

La Bibliothèque de l'O.A.C.I. n'a ni les ressources ni le personnel suffisant pour entreprendre elle-même cette oeuvre, mais elle est prête, avec l'aide de l'Unesco, à étudier les moyens de créer et d'organiser un tel service, et d'obtenir les ressources nécessaires à son fonctionnement.

## Chapitre VIII ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES REGIONALES, ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES, QUI S'INTERESSENT A L'ORGANISATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES DANS CERTAINS DOMAINES

Nous ignorons le nombre exact des institutions internationales et des organisations régionales, gouvernementales ou non gouvernementales, qui ont adopté des programmes en vue d'organiser et de développer les services bibliographiques ; nous savons toutefois que ce nombre n'a cessé d'augmenter depuis la deuxième guerre mondiale.

Les activités de certaines de ces organisations ont été décrites dans le rapport préparé par la Bibliothèque du Congrès sous le titre Les Services Bibliographiques - Etat actuel et Possibilités d'amélioration, dans de nombreux rapports envoyés par les groupes nationaux de travail constitués en vue de l'enquête Unesco/Bibliothèque du Congrès sur les Services Bibliographiques, enfin dans le compte rendu sur les activités de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées que l'on trouvera dans un autre chapitre de ce volume.

Nous donnons ci-dessous, en les classant par spécialités, les noms et adresses de certaines de ces institutions Bien qu'elle ne prétende pas être complète, cette liste pourra être utile en montrant combien l'établissement d'un plan dans les institutions internationales spécialisées contribue actuellement à résoudre les problèmes que pose l'organisation de la bibliographie relative à certains domaines particuliers.

### AERONAUTIQUE

Fédération Aéronautique Internationale
6, rue Galilée
Paris 16e
France

### AGRICULTURE

Commission Internationale des Industries agricoles
18, avenue de Villars,
Paris 5e
France

Fédération Internationale des Producteurs agricoles
Bedford Square 32
London W. C. 1
Angleterre

Association internationale de Mécanique des Sols
c/o Massachusetts Institute of Technology
Cambridge 39, Mass.
Etats-Unis d'Amérique

Comité consultatif International du Coton
South Agriculture Building
Washington, D. C.
Etats-Unis d'Amérique

Bureau interafricain d'information sur
la conservation et l'utilisation des sols
57, rue Cuvier,
Paris 5e
France

Union Internationale des Instituts de
Recherche forestière
Ecole Polytechnique Fédérale
Zurich
Suisse

Services agricoles du Commonwealth britannique
2 Queenn Annes's Gate Buildings
Dartmouth 58
London S. W. 1
Angleterre

### BIBLIOTHECONOMIE ET DOCUMENTATION

Fédération internationale de Documentation
6 Willem Witsenplein
La Haye
Pays-Bas

Fédération Internationale des Associations
de Bibliothécaires
Bibliothèque de l'Université de
Leyde
Pays-Bas

### COMMERCE

Bureaux internationaux réunis pour la
Protection de la Propriété industrielle,
littéraire et artistique,
Helvetiastrasse 7
Berne
Suisse

Bureau international pour la Publication
des Tarifs douaniers
38, rue de l'Association
Bruxelles
Belgique

Chambre de Commerce internationale
38, Cours Albert 1er
Paris 8e
France

Institut international des Sciences administratives
47, rue Juliette Wytsman,
Bruxelles
Belgique

Fédération internationale de la Presse
technique et périodique,
54, rue René Boulanger
Paris 10e
France

COOPERATION ECONOMIQUE

Commission des Caraïbes
Kent House
Trinidad

Ligue des Etats Arabes
Le Caire
Egypte

Organisation des Etats Américains
Washington, D.C.
Etats-Unis d'Amérique

Organisation européenne de Coopération économique
2, rue André Pascal
Paris 6e
France

Commission du Pacifique-Sud
Nouméa
Nouvelle-Calédonie

DROIT

Association de Droit international
3 Paper Buildings, Temple
London E.C.4
Angleterre

Institut de Droit international
M. Fernand de Visscher
Secrétaire général de l'Institut de
Droit international
Directeur de l'Institut belge de Rome
Rome
Italie

Institut international de Droit public
Faculté de Droit de Paris
12, place du Panthéon
Paris 5e
France

EDUCATION

Bureau International de l'Education
Palais Wilson
Rue des Pâquis, 52
Genève
Suisse

Organisation mondiale pour
l'Education préscolaire,
5, rue Las Cases
Paris
France

INDUSTRIE

Comité international de l'Organisation scientifique
Case Postale Chêne-Bourg 18277
Genève
Suisse

MEDECINE

Fédération mondiale pour la Santé mentale
Monthey (Valais)
Suisse

Association médicale mondiale
New York Academy of Medecine
New York N.Y.
Etats-Unis d'Amérique

MUSEES

Conseil international des Musées
Maison de l'Unesco
19 avenue Kiéber
Paris 16e
France

MUSIQUE

Conseil international de Musique populaire
Musée folklorique
Bâle
Suisse

Société internationale de Musique contemporaine
c/o Novelle & Co. Ltd.
160 Wardour St.
London S.W.1
Angleterre

PHILOSOPHIE ET SCIENCES HUMAINES

Conseil international de la Philosophie
et des Sciences humaines
Palais des Académies
1, rue Ducale
Bruxelles
Belgique

Représentant les organisations suivantes :
- Union Académique internationale
- Institut international africain
- Commission internationale des Arts et Traditions populaires
- Comité international des Sciences historiques
- Comité international d'Histoire de l'Art
- Fédération internationale des Sociétés de Philosophie
- Fédération internationale des Associations d'Etudes classiques
- Institut international de Philosophie
- Comité international permanent de Linguistes.

Dotation Carnegie pour la Paix internationale
405 West 117th Street
New York 27, N.Y.
Etats-Unis d'Amérique

POPULATION

Union internationale pour l'Etude scientifique
de la Population,
1, square Alfred Capus
Paris 15e
France

## RELIGION

Congrès Juif mondial
37, quai Wilson
Genève
Suisse

Pax Romana
Mouvement international des
Intellectuels catholiques
8, rue de l'Université
Fribourg
Suisse

## SCIENCES

Conférence scientifique régionale africaine
Council for Scientific and Industrial Research
The Mint
Pretoria
Union Sud-Africaine

Association internationale du Film scientifique
231 Péristyle Montpension
Paris 1er
France

Conseil international des Unions scientifiques
Genville and Caius College
Cambridge
Angleterre

Représentant les organisations suivantes :

- Union internationale d'Astronomie
- Union internationale des Sciences biologiques
- Union internationale de Chimie
- Union internationale de Cristallographie
- Union géodésique et géophysique internationale
- Union Géographique internationale
- Union internationale d'Histoire des Sciences
- Union internationale de Physique pure et appliquée
- Union radioscientifique internationale
- Union internationale de Mécanique théorique et appliquée.

Fédération mondiale des Travailleurs scientifiques
Association tchécoslovaque des Travailleurs scientifiques
Prague
Tchécoslovaquie

## SCIENCES POLITIQUES

Union internationale des Villes et Pouvoirs locaux
5, rue de la Régence
Bruxelles
Belgique

Conférence des Hautes Etudes Internationales
Unesco House
19 avenue Kléber
Paris 16e
France

## STATISTIQUES

Institut international de Statistique
Oosduinlaan 2
S'Gravenhague
Pays-Bas

## TECHNOLOGIE

Commission Electrotechnique internationale
Route de Malagnon 39
Genève
Suisse

Conférence mondiale de l'Energie
201-2 Grand Building
Trafalgar Square
London W.C. 2
Angleterre

Fédération internationale de l'Habitation et de l'Urbanisme,
13 Suffolk Street, Haymarket
London S.W. 1
Angleterre

Organisation internationale de Normalisation
39 route de Malagnon
Genève
Suisse

## THEATRE

Institut international du Théâtre
Maison de l'Unesco
19 avenue Kléber
Paris 16e
France

TABLE DES MATIERES

Page

Introduction . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . III

Ire PARTIE - SITUATION DES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES DANS LES DIVERS PAYS RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL CONSTITUES EN VUE DE L'ENQUETE UNESCO/BIBLIOTHEQUE DU CONGRES

Chapitre I — Amérique du Nord . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1

1.1 Canada . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1
1.2 Costa-Rica, Cuba, Salvador, Guatemala, Nicaragua, Panama . . . . . . . . . . . 3
1.3 Autres groupes nationaux . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 3

Chapitre II — Amérique du Sud . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 4

2.1 Argentine . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 4
2.2 Colombie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 5
2.3 Equateur . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 6
2.4 Uruguay . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 7
2.5 Autres groupes nationaux . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 8

Chapitre III — Europe . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 9

3.01 Autriche . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 9
3.02 Danemark . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 10
3.03 Finlande . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 11
3.04 France . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 13
3.05 Allemagne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 16
3.06 Grèce . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 18
3.07 Italie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 19
3.08 Pays-Bas . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 19
3.09 Norvège . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 21
3.10 Portugal . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 23
3.11 Suède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 24
3.12 Royaume-Uni . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 25
3.13 Yougoslavie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 27
3.14 Autres groupes nationaux . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 29

Chapitre IV — Asie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 30

4.1 Inde . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 30
4.2 Israël . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 32
4.3 Japon . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 33
4.4 Pakistan . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 34
4.5 Philippines . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 35
4.6 Indonésie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 36
4.7 Autres groupes nationaux . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 37

Chapitre V — Afrique . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 38

5.1 Union Sud-Africaine . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 38
5.2 Autres groupes nationaux . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 39

Chapitre VI — Océanie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 40

6.1 Nouvelle-Zélande . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 40
6.2 Autres groupes nationaux . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 41

## IIe PARTIE - PLANIFICATION INTERNATIONALE

Page

Chapitre VII — Nations Unies et Institutions spécialisées . . . . . . . . . . . 42

7.1 Nations Unies . . . . . . . . . . 42
7.2 Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) . . 45
7.3 Organisation météorologique mondiale (O.M.M.) . . . . . . . . . . 46
7.4 Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (U.N.E.S.C.O.) . . . . . . . . . . 47
7.5 Union postale universelle (U.P.U.) . . . . . . . . . . 54
7.6 Organisation mondiale de la Santé (O.M.S.) . . . . . . . . . . 55
7.7 Bureau international du Travail (B.I.T.) . . . . . . . . . . 55
7.8 Organisation de l'Aviation civile internationale (O.A.C.I.) . . . . . . . . . . 55

Chapitre VIII

Organisations gouvernementales régionales et organisations internationales non gouvernementales, qui s'intéressent à l'organisation des services bibliographiques dans certains domaines . . . . . . . . . . 57

Index . . . . . . . . . .

## INDEX

On a souligné les noms des pays ou d'institutions au sujet desquels des résumés figurent dans le présent volume

Page

Afghanistan . . . . 37
Albanie . . . . 29
Allemagne . . . . 16
Arabie Saoudite . . . . 37
Argentine . . . . 4
Australie . . . . 41
Autriche . . . . 9
Belgique . . . . 29
Birmanie . . . . 37
Bolivie . . . . 8
Brésil . . . . 8
Bulgarie . . . . 29
Bureau international du Travail (B.I.T.) . . . . 55
Canada . . . . 1
Ceylan . . . . 37
Chili . . . . 8
Chine . . . . 37
Colombie . . . . 5
Costa-Rica . . . . 3
Cuba . . . . 3
Danemark . . . . 10
Egypte . . . . 39
Equateur . . . . 6
Espagne . . . . 29
Etats-Unis d'Amérique . . . . 3
Finlande . . . . 11
France . . . . 13
Grèce . . . . 18
Guatemala . . . . 3
Haïti . . . . 3
Honduras . . . . 3
Hongrie . . . . 29
Inde . . . . 30
Indonésie . . . . 36
Irak . . . . 37
Irlande . . . . 29
Israël . . . . 32
Italie . . . . 19
Japon . . . . 33
Liban . . . . 37
Luxembourg . . . . 29
Mexique . . . . 3

Page

Nations Unies . . . . 42
Nicaragua . . . . 3
Nouvelle-Zélande . . . . 40
Norvège . . . . 21
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) . . . . 45
Organisation de l'Aviation civile internationale (O.A.C.I.) . . . . 55
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) . . . . 47
Organisation météorologique mondiale (O.M.M.) . . . . 46
Organisation mondiale de la Santé (O.M.S.) . . . . 55
Pakistan . . . . 34
Panama . . . . 3
Pays-Bas . . . . 19
Pérou . . . . 8
Perse . . . . 37
Philippines . . . . 35
Pologne . . . . 29
Portugal . . . . 23
République Dominicaine . . . . 3
Roumanie . . . . 29
Royaume-Uni . . . . 25
Salvador . . . . 3
Suède . . . . 24
Suisse . . . . 29
Syrie . . . . 37
Tchécoslovaquie . . . . 29
Territoires non autonomes . . . . 39
Thaïlande (Siam) . . . . 37
Tunisie . . . . 39
Turquie . . . . 37
Union postale universelle (UPU) . . . . 54
Union des Républiques socialistes soviétiques . . . . 29
Union Sud-Africaine . . . . 38
Uruguay . . . . 7
Venezuela . . . . 8
Yougoslavie . . . . 27

I.F.M.R.P., 4, rue Camille-Tahan, PARIS-18e.